

Fascicule des Objectifs de Qualité Paysagère

Projet de Charte du Parc naturel régional du Vexin français « Horizon 2040 »

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion
du Parc naturel régional du Vexin français



Annexe 9 - Juillet 2025

Une autre vie s'invente ici

Introduction	4
---------------------------	----------

A - Présentation générale des paysages du Vexin français **6**

Les grands traits paysagers du Vexin français.....	6
Histoire et origines : les paysages du Vexin français au fil du temps....	17
Paysages de demain : les défis à relever	28

B - Caractéristiques de chaque famille de paysages et de leurs orientations..... **36**

Famille des unités de plateaux.....	36
Famille des unités de vallées des plateaux.....	49
Famille des unités de buttes, plateaux et vallées imbriqués.....	66
Famille des unités de vallées urbanisées.....	82
Famille des unités des Boucles de Seine.....	92
Unités paysagères de la vallée de l'Epte.....	106

C - Les orientations communes au territoire..... **114**



Introduction



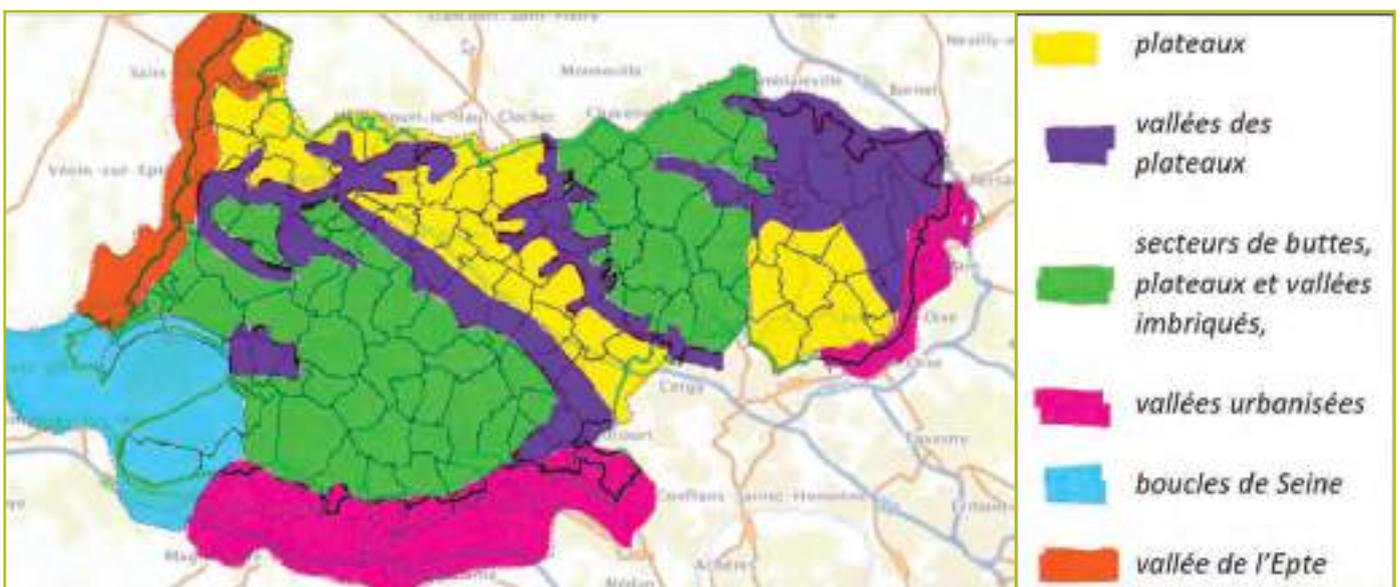
LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Au sens de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, « les Objectifs de Qualité Paysagère désignent les **orientations** visant à **conserver**, à **accompagner les évolutions** ou à **engendrer des transformations des structures paysagères**, permettant de **garantir la qualité et la diversité des paysages** à l'échelle nationale ». Ils visent également à garantir la prévention des nuisances lumineuses.

LE VEXIN FRANÇAIS : UN PAYSAGE, UN PAYS, UNE ENTITÉ, DES UNITÉS

Le Vexin français est un « pays » à la structure géomorphologique simple, guidée par la géologie du bassin parisien, avec les trois formes communément rencontrées dans les systèmes d'érosion en bassins sédimentaires : les buttes, les plateaux et les vallées. Le Vexin français pourrait être considéré comme une unité paysagère unique, avec une juxtaposition plusieurs fois répétée de ces trois formes

physiques élémentaires. Néanmoins des nuances locales permettent de les distinguer en autant d'unités paysagères, et le périmètre du Parc naturel régional « déborde » du Vexin au sens géomorphologique pour embrasser des territoires de frange qui forment des unités paysagères à part entière (vallée et boucles de la Seine, vallées de l'Oise et de l'Epte).



Les « familles » de paysages du Vexin français et ses abords

Afin d'en faire une présentation aussi complète que possible sans verser dans la répétition, les unités seront donc ici abordées dans certains cas par « familles » de même nature (les unités de plateaux, les unités de petites vallées des plateaux, les unités de buttes, plateaux et vallées imbriquées) et dans certains cas directement par les unités communément admises*.

* Plusieurs études se sont essayées à la délimitation des unités de paysage du territoire : les Atlas des Paysages du Val d'Oise et des Yvelines, ainsi que le découpage en unités paysagères de l'Institut Paris Région. S'ils sont légèrement différents, ces découpages confirment néanmoins les grands traits dont la proposition formulée ici fait la synthèse.

La présentation des objectifs de qualité paysagère se fera en abordant successivement :

- A** Une présentation générale des paysages du Vexin français, de leurs caractéristiques, de leur origine et des défis à relever pour les décennies à venir
- B** L'exposé des caractéristiques de chaque famille de paysages (structures paysagères, motifs paysagers, dynamiques et enjeux, objectifs de qualité paysagère territorialisés, spécifiques à ces unités ou familles d'unités) et des orientations qui leur sont propres
- C** Les orientations communes au territoire

L'ensemble est à considérer en lien avec l'ensemble de la charte et plus particulièrement l'Orientation 4 : « Reconquérir l'ambition de qualité des paysages et patrimoines bâtis »

Sources :

Atlas des Paysages du Val d'Oise - 2010 Michel Collin, paysagiste/ DDT 95, Conseil Départemental du Val d'Oise, avec la participation des PNR Vexin français et Oise Pays de France et du CAUE 95

Atlas des Paysages des Yvelines - 2014 Agence B. Folléa - C. Gautier paysagistes urbanistes / DRIEE-IF / Conseil Départemental des Yvelines
Redécouvrir les paysages du Vexin – côté Val d'Oise – 2019 Groupement Julien LABORDE, Arthur REMY, Agence Sonia FONTAINE / PNR du Vexin français, avec la participation du Conseil Départemental du Val d'Oise et du CAUE 95

Actualisation du diagnostic paysager des communes yvelinoises du Parc et caractérisation du patrimoine paysager et naturel des nouvelles communes incluses dans le périmètre d'étude – 2021 ATOPIA et IEA

© Crédits photos : photos issues des études ; PNRVF

Seront ainsi distinguées six grandes familles d'unités et unités particulières :

- les plateaux,
- les vallées des plateaux,
- les secteurs de buttes, plateaux et vallées imbriqués,
- les vallées urbanisées (Oise et Seine),
- les boucles de Seine,
- la vallée de l'Epte.



Présentation générale des paysages du Vexin français

LES GRANDS TRAITS PAYSAGERS DU VEXIN FRANÇAIS

• Une situation particulière aux portes de la capitale

Situé à proximité de Paris, le Parc naturel régional du Vexin français présente un visage très agricole et préservé, en contraste avec les agglomérations de Cergy-Pontoise et de la vallée de la Seine qui lui sont contigües. La localisation aux franges de la pression urbaine francilienne confère au Parc des enjeux particuliers en matière d'aménagement du territoire en lien avec les secteurs limitrophes.

Cette proximité, si elle est visible au sens strict du terme depuis les points de vue panoramiques qui offrent des perspectives sur la capitale, se ressent également par les

infrastructures qui le traverse ou le longe (RD14, autoroute A16, réseau de lignes électriques, etc). L'influence urbaine est aussi perceptible sur les marges, avec les franges des agglomérations qui viennent border les limites du Parc et développer zones d'activités, quartiers d'habitats et autres espaces « d'entre-deux ».

Malgré tout, le PNR du Vexin français apporte avec le Parc naturel régional Oise Pays de France un poumon vert au nord-ouest de l'île de France.



La Défense vue depuis Ennery



Lignes électriques



Zones d'activités économiques d'Osny avec le village d'Epiais-Rhus en arrière-plan dans l'écran boisé

• Approche sensible du territoire

L'omniprésence des lignes d'horizon sur le plateau est la première caractéristique qui marque fortement cet espace. Cette particularité, directement liée à la topographie et aux modes d'exploitation des sols favorisent l'émergence d'horizons lointains. Cette grande ouverture et cette horizontalité des paysages donnent également une sensation d'immensité et une perte de repères qui est source de contemplation et de trouble esthétique.

L'horizontalité des paysages donne une force toute particulière aux émergences, qui deviennent alors des « événements » visuels : les alignements d'arbres aux bords des routes, les petits bosquets, les clochers des villages ou les châteaux d'eau viennent rythmer le paysage et constituer des points de repères dans un territoire qui peut, au premier abord, sembler monotone. Mais le relief et les configurations d'occupations des sols permettent aussi de larges panoramas et des mises en relation entre le dedans et le dehors, l'ici et le lointain.

Derrière les premières apparences se dévoile ensuite une palette d'impressions qui fait varier la nuance de base. Les couleurs des cultures, les sillons de labours, les lignes de fauchages, les linéarités des voies, offrent autant de petites différences qui participent à la diversité et à la qualité du paysage d'ensemble. En regardant d'encore plus près, les matériaux utilisés dans les différentes architectures villageoises, multiplient d'autant la variété des constructions, comme un kaléidoscope minéral qui offre toute la diversité du sous-sol du Vexin. C'est alors que, parcourant le creux des vallées ou l'intimité des villages, on découvre un ensemble de lieux secrets, d'ambiances discrètes et de paysages refermés, qui finissent de dévoiler la richesse du Parc.



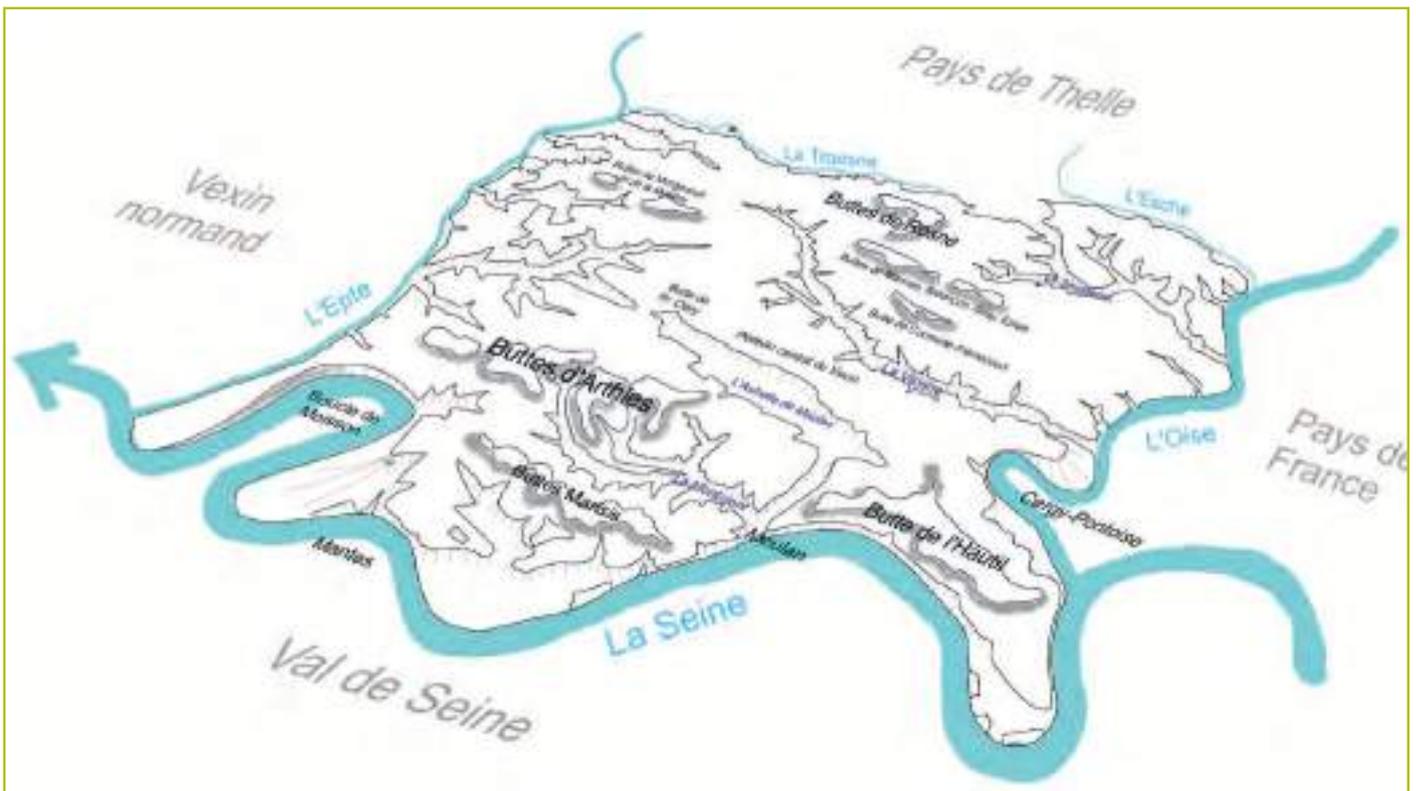
• La diversité géologique et topographique, fondement des paysages vexinois

Bien que partageant de nombreux traits communs avec les autres « pays » du bassin parisien, le Vexin français s'en distingue par une plus grande diversité topographique. Ce vaste plateau calcaire, couvert de limons et parcouru par d'amples ondulations, est entaillé par le creusement de six petites vallées intérieures, et bordé par de grandes vallées périphériques (Seine, Oise et Epte). Il est surmonté de vastes ensembles de buttes orientées nord-ouest/sud-est. De tous côtés, ce plateau domine de 100 mètres en moyenne les régions environnantes. C'est la présence rare sur un même territoire de ce triptyque composé de buttes, de plateaux et de vallées qui fait l'originalité du Vexin français.

Le relief, la végétation, la nature des sols y sont extrêmement variés, traduisant la diversité géologique des terrains rencontrés : la craie blanche à silex à l'ouest et au sud, qui façonne les coteaux et pinacles dominant la Seine, le calcaire lutétien qui modèle les versants abrupts des vallées et a fourni l'essentiel des matériaux de construction des villages, les sablons ocre-jaunes qui colorent les enduits au nord-ouest du territoire, ou le gypse qui, une fois transformé, donne les enduits au plâtre à la blancheur caractéristique. Les

argiles à meulière du sommet des buttes expliquent leur imposant couronnement boisé, et les marnes qui façonnent leurs pentes sont à l'origine des nombreuses sources qui les ceinturent.

Formé par l'accumulation de sédiments, ce plateau présente ainsi une alternance de roches dures (calcaires) et de roches plus meubles comme les sables, avec une assise en craie qui affleure en différents points du Vexin français, en particulier au niveau des falaises de la vallée de la Seine et des versants de la vallée de l'Epte. Cette assise de craie est surmontée d'argiles plastiques qui créent les conditions d'une imperméabilité des sols, conduisant ainsi à l'apparition de lignes de sources. Cette spécificité géologique a participé à créer des conditions favorables au développement de l'habitat et des villages, du fait de la présence de sources et donc d'eau disponible pour divers usages. Enfin, des dépôts de pierres meulières sont particulièrement visibles aujourd'hui au niveau des buttes témoins. Etant plus résistantes à l'érosion que les couches de sables, calcaires et craies qui les supportent, elles constituent désormais les sommets des reliefs du Vexin.



Durant la période glaciaire, de puissants vents sont venus déposer des limons aériens qui ont progressivement recouvert le plateau en une épaisse couche, ce qui fait aujourd'hui toujours la caractéristique principale du Vexin français. Les sols limoneux ou argilo-limoneux présents sur le plateau sont ainsi particulièrement appréciés et exploités pour leur qualité agronomique. Ils sont riches et profonds au cœur du plateau et représentent aujourd'hui les terres de grandes cultures céréalières et betteravières.

En le parcourant, le visiteur y découvre tour à tour les espaces intimes -presque cachés- des vallées, les grands panoramas des plateaux portant jusqu'aux confins du pays de Bray au nord, et vers la silhouette de Paris au cœur de son bassin au sud-est, et tous les « arrière-plans » successifs que forment les alignements de buttes boisées.

• Une grande diversité de paysages derrière l'apparente homogénéité

Le Vexin français offre de larges paysages ouverts, sculptés par une agriculture de grandes cultures, entaillés par les vallées de l'Aubette de Magny et de Meulan, de la Viosne, du Sausseron, de l'Epte et ponctués par des buttes, collines et cotes constituant des ondulations boisées dans le paysage.

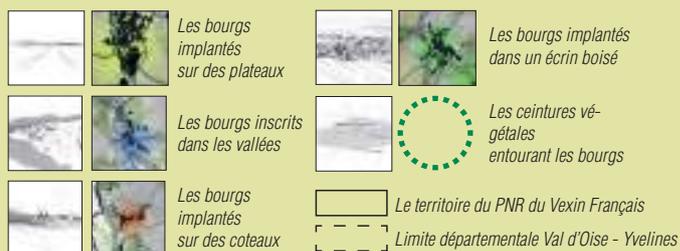
Si la géographie permet de définir les différents paysages du Vexin français, cette lecture est renforcée par la végétation. Ainsi, les buttes sont boisées et offrent des fonds de scène aux plateaux, d'où les vues filent vers le lointain. Les vallées constituent des paysages refermés, contrastant avec les vastes étendues de plateau. La jonction entre plateau et vallée se matérialise par un ourlet boisé et génère des effets de basculement.

L'implantation des bourgs et des villages du territoire répond également à cette organisation. Si les bourgs de plateau se signifient au travers de leur clocher, les bourgs de coteau sont plus identifiables dans le paysage. Les bourgs de fond de vallée restent discrets et ne sont pas perceptibles de l'extérieur. Dans le paysage, les bourgs implantés sur les buttes boisées apparaissent dans un écrin végétal, comme lovés dans la forêt.

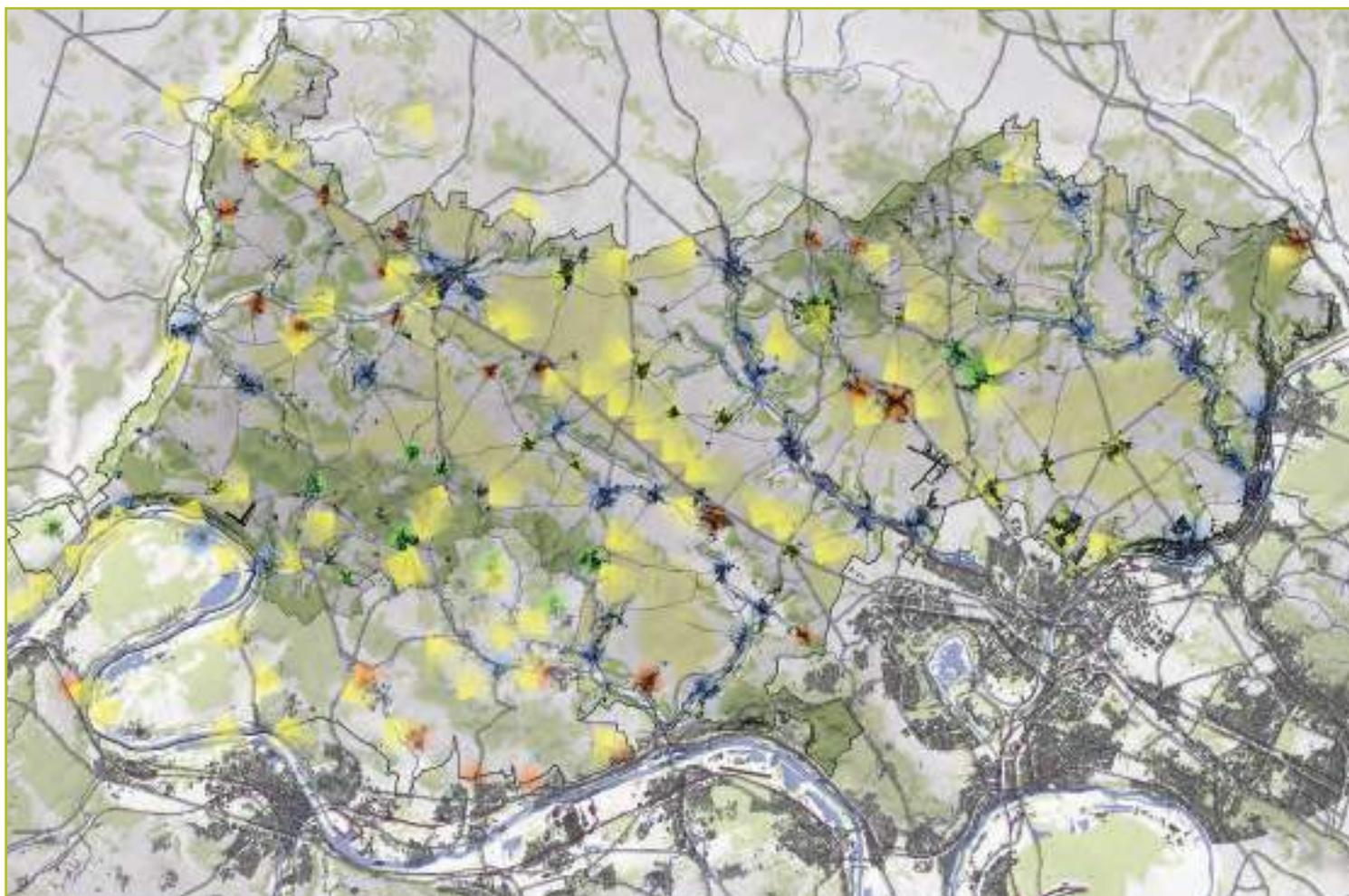
Les éléments de paysage



L'organisation urbaine



Des configurations d'implantation différentes des villages



● L'organisation des paysages en fonction de la géomorphologie : les grands plateaux, les vallées, les buttes témoins

Trois grands types de paysages se distinguent :

- Les vastes ensembles de plateaux, paysage dominant et caractéristique, occupent un grande part du territoire
- Le plateau est entaillé de vallées aux profils contrastés qui enrichissent la diversité des paysages. Ces vallées sont tantôt longues, étroites et entrecoupées de nombreux petits vallons (Viosne, Sausseron) ou tantôt très larges, constituant de larges plaines alluviales (Aubette de Magny, Aubette de Meulan, Montcient, Epte, Seine).
- Plusieurs séries de buttes organisées de manière linéaire selon des axes Nord-ouest/ Sud-est (buttes de Rosne, d'Arthies et Marisis) viennent structurer et organiser les vastes paysages du plateau.



Plateau de Magny-en-Vexin, vaste surface plane dominée par les grandes cultures



Vallée de l'Epte, large vallée à fond plat dominée par une ligne de côteaux boisés



Butte de Grisy-les-Plâtres, soulignée par la silhouette du village

● Les seuils et effets de « marche »

Vaste plateau calcaire, dominant de 100 mètres environ les régions environnantes, le Vexin Français est délimité par la Seine au sud, l'Oise à l'est, l'Epte à l'ouest et la Troësne et l'Esches au nord. Cette position en surplomb et cet encadrement par des vallées forment des effets de seuil entre le territoire du Parc et ses franges, donnant l'impression d'une citadelle aux qualités paysagères préservées.



Côte de l'Île de France, au Nord, transition vers la Picardie - La «côte d'Île de France» constitue une ligne boisée qui forme une marche vers le paysage plat de la plaine Picarde. Elle se confond ici avec les boisements des buttes de Rosne en arrière-plan.



La vallée de l'Epte, à l'Ouest, marquant la transition avec le Vexin Normand - Le versant français est structuré par des bosquets, haies délimitant des prairies maigres et rideaux de culture marquant les dénivelés importants. Le fond de vallée, bien qu'encombré de peupleraies reste encore assez ouvert et montre la texture différenciée des prairies humides et des marais.



La vallée de la Seine, au Sud, s'ouvrant sur les Yvelines - Les pinacles de craie dont la blancheur tranche avec la couverture forestière (qui tend à fermer les pelouses calcicoles, également visibles au premier plan), révèlent la présence de la craie qui constitue le socle du paysage de l'extrémité ouest du Vexin français, et se poursuit dans le Vexin normand.



La vallée de l'Oise, à l'Est délimitant la plaine de l'Île de France - Par endroits, comme ici, le seuil est nettement plus doux et devient même entièrement cultivable

• Les transitions et points de basculements entre plateaux et vallées

Les transitions entre les plateaux ouverts et les vallées encaissées sont soulignées dans le paysage par les lignes de coteaux boisés. Ces masses boisées qui cisailent le plateau sont souvent le seul repère de la présence de la vallée. Par leurs couleurs et la succession de plans qu'ils créent,

ces horizons boisés structurent la lecture du territoire. Ils constituent également des espaces de biodiversité très important, zone de transition et de contact entre les parcelles de grandes cultures du plateau et les zones plus boisées des vallées.



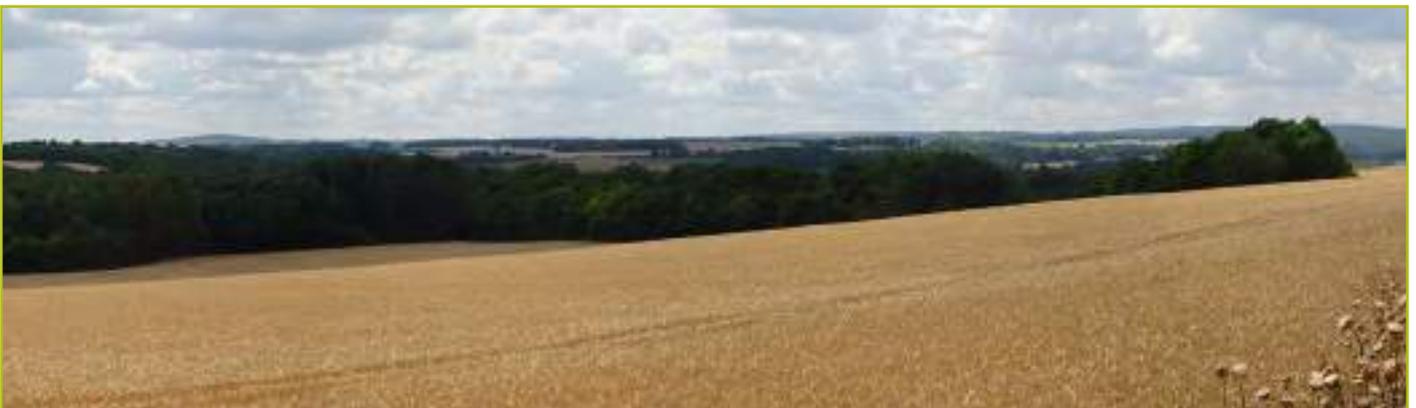
Vallon de Vétheuil

Cette entité paysagère perpendiculaire à la vallée de la Seine, encore très marquée par l'activité agricole, se perçoit depuis les hauteurs comme un espace très boisé aux ambiances plus fraîches et plus humides.



Vallée de la Viosne

Cette vallée, longue mais étroite, passerait presque inaperçue depuis le plateau sans cette ligne boisée continue qui marque sa présence.



Ru de Saint Lubin à Arronville

Les petits rus qui appartiennent au bassin versant du Sausseron consistent autant de ramifications boisées qui entaillent le plateau.

• Les points de vue: internes/ externes/ dynamiques

Le Vexin Français, par sa position de plateau surélevé par rapport aux alentours, la présence d'alignements de buttes et les paysages très ouverts de grandes cultures offre de fait un panel très diversifié de vues, avec un jeu complexe d'apparitions, d'emboitements, de correspondances, de panoramas. Ces phénomènes se laissent découvrir au fil des promenades, au gré des chemins, soit depuis des points identifiés, soit à la manière de «travellings» le long des voies.

Trois types de vues se répondent et se complètent ainsi :

- Les points de vues externes (vers l'extérieur du Parc)
- Les points de vues internes (à l'intérieur du Parc)
- Les vues dynamiques

• Les points de repères



Château d'eau de Vigny



Antenne des buttes d'Arthies



Château d'eau de Cléry-en-Vexin



Silos à Théméricourt



Antenne de télécommunication de Serans



Château d'eau d'Osny

• Le rôle des infrastructures dans l'implantation humaine et la perception des paysages

Si les infrastructures sont peu nombreuses et le Vexin Français à l'écart des grands axes (TGV, autoroutes), les voies existantes ont joué un rôle important dans le développement du territoire et l'implantation humaine, notamment l'ancienne voie romaine reliant Paris à Rouen (chaussée Jules César) et qui a constitué au cours des siècles un axe structurant, imposant un rythme particulier à l'habitat et au parcellaire. La RD14 a pris aujourd'hui ce rôle d'axe structurant Est-Ouest.

Le chemin de fer est aujourd'hui très discret dans le paysage, mais a eu un poids très important au XIX siècle dans le développement et la configuration des villages, notamment le long de la ligne de Pontoise à Dieppe, passant par la vallée de la Viosne, Chars et Magny-en-Vexin.

En périphérie, les voies navigables de la Seine et de l'Oise ont été et restent les moteurs d'une économie et d'une urbanisation tournées vers l'extérieur.

Mais au niveau des paysages, ce sont surtout les routes plantées d'alignements d'arbres qui retiennent l'attention et marquent profondément la perception des horizons.



La RD 14, axe structurant et ensemble paysager remarquable, est également perçue comme une ligne de rupture du plateau. D'un point de vue fonctionnel cependant, elle empêche également les traversées, aussi bien pour les riverains que pour la faune sauvage



● La présence de l'eau et son importance dans le territoire

L'eau joue un rôle très important, de l'échelle globale (les vallées qui organisent les paysages, l'implantation humaine et les activités), à l'échelle locale (zone humide et mares dans les villages).

En dehors des deux grands axes fluviaux (la Seine et l'Oise), sa présence est pourtant souvent discrète : cours d'eau masqué par la ripisylve dans les vallées, peu d'aménagements (ou d'aménagement depuis disparus)

publics dans les villages autour de l'eau, mares et zones humides peu visibles.

Malgré la perte de leur fonctionnalité et de leurs usages, le territoire du Parc conserve un riche patrimoine lié à l'eau (moulins, lavoirs, fontaines, abreuvoirs) qui témoignent de l'importance et de l'attachement des habitants à ces marqueurs de l'histoire locale.



Cours d'eau discret au centre de Genainville



Bras de l'Epte à Bray-et-Lû



Ancien abreuvoir à Gadancourt



Petite mare, Saint-Cyr-en-Arthies

• Diversité de configuration de villages

Les petites villes, les villages et les hameaux participent au premier plan à l'identité des paysages du Vexin Français. Les différentes configurations observées sur le territoire permettent d'identifier une véritable diversité à l'échelle du Parc.

Ces configurations sont liées à plusieurs facteurs. C'est d'abord au travers de l'implantation géographique que les villages diffèrent ; sur un plateau, dans une vallée, à mi-chemin d'une butte ou d'un coteau, les villages du Vexin Français ne s'organisent pas de la même manière, et ne s'insèrent pas dans le paysage de façon uniforme.

Ensuite, l'organisation bâtie varie selon sa relation à l'eau. Certains villages s'étirent parallèlement au cours d'eau, tout en s'éloignant plus ou moins du lit de la rivière, en s'implantant sur une première terrasse haute, pour éviter le risque d'inondation. C'est le cas dans les vallées de l'Epte, de la Seine ou de l'Oise. D'autres villages s'organisent de manière perpendiculaire au cours d'eau, offrant ainsi deux noyaux urbains distincts. Enfin, l'eau peut traverser le noyau bâti, mais ces situations sont pour autant peu mises en valeur.

Le troisième et dernier facteur influençant l'organisation bâtie est la présence de ceintures vertes. Elles correspondent à des zones de production vivrière et d'élevage à proximité des villages : potagers, vergers, petits élevages, (aujourd'hui souvent des centres ou pensions équestres), elles avaient un rôle nourricier au cours du 19^{ème} siècle. En matière de paysage, elles accompagnent l'urbanisation en offrant un gradient de végétation assurant une transition douce avec les espaces ouverts de grande culture.

Certains villages ont préservé ces ceintures vertes. D'autres ont été supprimées au profit du développement urbain résidentiel.

Trois représentations paysagères de village peuvent ainsi être identifiées :

> La configuration des villages de vallée en fait une configuration très discrète et très intime, l'urbain ne dépassant pas du rebord de plateau. En fonction de leur rapport à l'eau, ils se développent soit de manière linéaire en suivant le cours de l'eau, soit de manière perpendiculaire au cours d'eau.

> Les villages de plateau offrent une urbanisation dense, resserrée et continue. Ils ponctuent les grands paysages de plateau, en offrant des points de repère. C'est généralement le clocher de l'église ou le château d'eau qui se distingue en premier. Les ceintures vertes autour de ces villages accompagnent l'urbanisation. Malgré tout, elles régressent au profit d'un développement urbain résidentiel au rapport plus frontal avec le paysage.

> Les villages implantés sur les buttes ont une organisation très lisible. Ils sont en effet accompagnés par l'ourlet boisé descendant du sommet des buttes : les villages de buttes se lovent dans la forêt. Plus bas, leurs limites sont généralement constituées d'une ceinture verte. Ce sont des villages très prégnants dans les horizons lointains du Vexin Français.



Bourg de vallée



Bourg de plateau



Bourg de coteau

HISTOIRE ET ORIGINES : LES PAYSAGES DU VEXIN FRANÇAIS AU FIL DU TEMPS

Même si les premières traces d'occupations humaines connues dans le Vexin datent du Paléolithique, c'est au Néolithique que les signes d'occupation se multiplient et deviennent visibles dans le paysage, avec l'apparition dès le 3^e millénaire avant notre ère de monuments mégalithiques.

C'est ensuite l'antiquité gallo-romaine qui marque le territoire, avec outre quelques vestiges ponctuels (comme le site très intime des Vaux de la Celle) la longue trace laissée par la chaussée Jules-César sur l'axe central (Pontoise-Saint-Clair-sur-Epte).

Avec la fin de la « paix romaine » et l'installation des Francs au Ve siècle, les habitants des campagnes sont livrés à eux-mêmes et se maintiennent tant bien que mal auprès des anciennes villae gallo-romaines tandis que des lieux d'habitat se déplacent des plateaux en direction des vallées, plus protégées et à proximité des sources. Dans ces temps troublés où les implantations des villages que nous connaissons se fixent, des pans entiers du territoire retournent sans doute à la friche, et même se reboisent.



Parfois interrompu au milieu du XX^e siècle, le tracé de la Chaussée Jules César demeure la trace la plus évidente de la civilisation gallo-romaine sur le territoire vexinois.



Entrée de l'allée couverte du bois de Morval : une des rares traces visibles des aménagements du néolithique

• La structuration du territoire au Moyen-Âge : naissance des villages et organisation de l'espace cultivé

A partir du VIII^e siècle, à l'époque carolingienne, les communautés villageoises se structurent et se regroupent autour des premières chapelles chrétiennes et des cimetières, en quête de sécurité. Aux siècles suivants, face aux attaques des Vikings puis des ducs normands, les paysans se placent sous la protection des seigneurs féodaux qui établissent les premiers châteaux forts, notamment le long de la vallée de l'Epte. Parallèlement à l'émergence de ces domaines seigneuriaux, le poids croissant du fait religieux dans la société féodale provoque la multiplication des ordres et la constitution d'importants domaines fonciers. De nombreux monastères et prieurés s'installent dans le Vexin et engendrent des nouvelles phases de défrichement qui marquent le passage de l'an mil.

Le plateau du Vexin est alors divisé en vastes domaines de plusieurs centaines d'hectares offerts majoritairement au clergé, mais aussi aux seigneurs vassaux des rois mérovingiens. Ce modèle en grands domaines perdurera jusqu'au 20^e siècle. Sous l'impulsion de ces nouveaux propriétaires fonciers, l'agriculture s'étend au sein des domaines et le besoin croissant en terres entraîne la dynamique de défrichement la plus intensive que le Vexin ait connu. C'est à cette période que le paysage a pris son aspect de paysage agricole ouvert que l'on connaît encore aujourd'hui.

Ainsi en quelques siècles se sont mises en place les principales structures du paysage rural, qui nous sont si familières aujourd'hui : les villages groupés, les routes et chemins, les champs ouverts, les bois et forêts. Dans les villages, les maisons se serrent autour du château et de l'église, parfois associée à un prieuré ou un couvent, sans véritable plan de composition sinon un souci de compacité et de défense. Leur forme est ramassée sur les plateaux, plus allongée dans les vallées. Un réseau particulièrement dense de routes et chemins les relie entre eux, en moyenne à une heure de marche. Dans les vallées apparaissent de nombreux moulins à eau, sur les points culminants, quelques moulins à vent. Les habitations se prolongent de jardins clos de haies ou de murs en périphérie, protégeant les cultures délicates.



Documents particulièrement rares, les miniatures médiévales montrent les travaux et les paysages des champs ouverts, mis en place dès le Haut moyen-âge par les pratiques collectives d'assolement et de conduite des troupeaux

Autour des villages, l'espace cultivé est voué à la principale ressource alimentaire : les céréales. Il est organisé dans un souci de solidarité selon le principe de l'assolement triennal (dans une même partie de l'espace cultivé par la communauté, tout le monde pratique la même culture) qui permet d'introduire la « vaine pâture » alternativement sur un tiers de l'espace chaque année. Cet espace laissé en jachère permet aux plus modestes, qui n'ont pas accès à la terre, de faire paître leur bétail sur les terres exploitées par les autres paysans. C'est de cette organisation sociale très forte, qui s'impose même aux seigneurs, que naît le paysage des champs ouverts (que les géographes du XIX^{ème} siècle appelleront openfield) car la communauté y interdit strictement toute clôture qui serait synonyme de privatisation, et donc de fin de cette solidarité. Sur les terres les plus éloignées du village ou celles peu propices aux labours (coteaux calcaires, landes, zones humides), une végétation plus naturelle est maintenue. Son usage est plus extensif : complément de pâturage pour les bovins et ovins. Les forêts, bois et bosquets fournissent le bois de construction et de chauffage, les paysans y conduisent les porcs pour qu'ils s'y nourrissent des glands et faines, et le seigneur y pratique son privilège de chasse.

Les 14 et 15^{ème} siècles voient les campagnes dévastées par les épidémies de peste et la Guerre de Cent ans. Plusieurs églises du Vexin en portent encore les stigmates. Des pans entiers du territoire sont abandonnés et retournent provisoirement à la friche. Néanmoins avec le retour de la paix et de la prospérité, la population se met à nouveau à augmenter rapidement, nécessitant d'étendre encore les champs au détriment des forêts, comme celle d'Arthies, qui est progressivement morcelée et défrichée. Les anciennes forteresses perdent leur utilité défensive et se transforment peu à peu en châteaux de plaisance (la Roche Guyon, Arthies, Théméricourt), de nouveaux sont construits (Villarcieux). On joue avec les reliefs et les ouvertures et fermetures des boisements pour mettre en scène les monuments. C'est une des premières marques de prise en compte des paysages du Vexin.

Les églises sont remaniées, agrandies en style gothique autour de leurs noyaux romans primitifs. D'abord fait de bois et terre, le bâti rural s'élève progressivement en pierre calcaire. Il reste majoritairement couvert de chaume, la petite tuile étant plus fréquente sur les édifices les plus nobles. Les petites exploitations composées d'une habitation et d'une grange ou d'une simple étable côtoient les maisons de manouvriers, parfois dotées d'une unique pièce, et les grands corps de fermes composés autour de cours géométriques fermées. Les techniques constructives évoluent (apparition des charpentes à fermes), permettant d'édifier des bâtiments d'exploitation plus spacieux, plus larges, plus hauts. Les villages groupés sont la forme dominante, mais quelques hameaux se développent également autour des buttes ou dans la vallée de l'Epte par exemple.

Les implantations isolées de fermes sont tout aussi rares, généralement le fait de communautés religieuses autonomes (prieurés) qui associent prière et agriculture.

Dans les vallées elles pratiquent aussi la pisciculture. Sur les pentes bien exposées des vallées et des buttes, la vigne est également cultivée ainsi que des arbres fruitiers associés aux cultures. Obéissant aux édits royaux, les routes et chemins se bordent d'alignements d'arbres.



Le château de la Roche Guyon : le donjon médiéval du 12e siècle en arrière plan et le château de plaisance au premier plan



Relativement rares dans le Vexin, les fermes isolées sont le plus souvent des vestiges d'établissements prestigieux. Ici la ferme de Louvière, dépendance de la Commanderie d'Omerville



Château de Théméricourt : les grandes fenêtres - Renaissance contrastent avec les tourelles médiévales et leurs meurtrières.



Le Vexin français entre ainsi dans une période très prospère qui durera jusqu'à la Révolution Française. Les forêts ont alors quasiment disparu et la quasi-totalité de la région est employée pour l'agriculture. Les terres sont les propriétés de grands seigneurs (majoritairement religieux) et louées à de gros fermiers qui administrent la région. On y pratique l'assolement triennal, alternant le blé ou le seigle, l'avoine puis la jachère. Cette pratique donne au Vexin son aspect de vaste paysage agricole ouvert parsemé de grandes fermes, et procure des rendements importants. A la fin du 18^e siècle, 80% du territoire est occupé par des terres labourables, y compris dans les zones peu praticables des buttes.

De nombreux moulins sont implantés sur les cours d'eau. En 1765 la voie royale est construite entre Paris à Rouen : elle désenclave le plateau du Vexin français en le traversant de part en part, longeant le tracé de la Chaussée Jules César. Les autres axes existants jusqu'alors contournaient le plateau par les grandes vallées.

Se retrouvant ainsi le long d'un axe de communication majeur, la voie royale participe au développement de gros bourgs tels que Magny-en-Vexin, notamment grâce au développement d'importants marchés aux grains.



L'Eglise Notre-Dame de Vétheuil - illustre de façon remarquable l'élévation et l'allègement des édifices religieux, dans la mouvance gothique (ici 13ème siècle)

● Révolution agricole et développement de l'élevage bovin et ovin

Déjà affaiblis pendant l'époque moderne, les usages coutumiers de l'assolement collectif et de la vaine pâture disparaissent avec la Révolution Française et l'affirmation de la propriété privée au sens moderne. Un autre bouleversement arrive de Grande-Bretagne : la Révolution fourragère. Dans un premier temps, la pratique de la jachère est arrêtée. On cultive désormais l'ensemble des terres labourées. Ces « nouvelles » terres disponibles permettent de cultiver davantage de céréales, mais aussi de pratiquer de nouveaux types de cultures, comme la betterave fourragère et les légumineuses (principalement la luzerne) pour une production de foin. De l'assolement triennal collectif on passe à un assolement quadriennal individuel, alternant betterave fourragère, avoine, luzerne et blé.

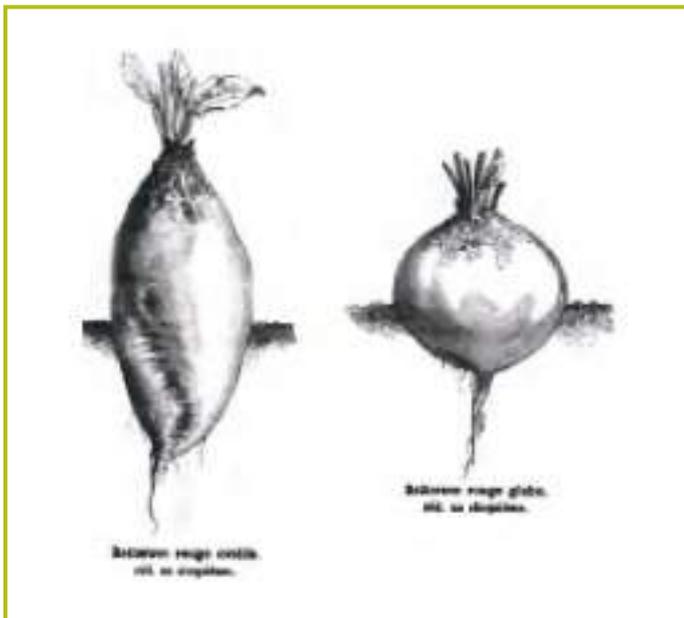
L'introduction de la betterave et la luzerne produit du fourrage en quantité, permettant l'arrivée dans le Vexin de l'élevage de vaches laitières. La part des prairies permanentes dans l'ensemble du territoire du Vexin est donc renforcée pour l'élevage bovin en vue d'une production laitière, modifiant sensiblement le paysage. Sous l'influence normande, le système des pré-vergers commence à se diffuser et à s'étendre, principalement autour des villages, dans les vallées et au pied des buttes. L'élevage ovin se développe lui aussi fortement, profitant des nombreux espaces de parcours disponibles sur les coteaux calcaires.



Pré-vergers à Arthies



Vaches de race normande à Marines



Betteraves fourragères, extrait de catalogue Vilmorin 1883



Moutons à Chars

● Révolution industrielle, développement des distilleries et sucreries et du chemin de fer

Les paysages du Vexin français furent relativement peu touchés par l'industrialisation lors de la Révolution industrielle, à l'exception notable de l'usine de zinc à Bray-et-Lû installée en vallée de l'Epte.

Toutefois, pour contourner le Blocus Continental qui coupe l'accès au sucre des Antilles (blocus mis en place par l'Angleterre contre la France de Napoléon 1er au début du 19^e siècle qui rend difficile l'approvisionnement de la métropole en sucre de canne provenant des colonies), l'industrie pousse les agriculteurs vexinois à cultiver la betterave sucrière. Une filière sucrière française est donc mise en place par Napoléon 1er. Le plateau du Vexin

français devient alors un territoire privilégié pour la culture de la betterave sucrière en remplacement, entre autres, de la betterave fourragère. A ce changement d'usage s'ajoutent les implantations industrielles des sucreries et distilleries. Le Vexin voit alors s'ériger les infrastructures typiques de cette industrie nouvellement créée : distilleries et sucreries en brique rouge, accompagnées de leurs hautes cheminées marquent le paysage d'une nouvelle empreinte.



Carte postale ancienne représentant la distillerie du Perchay au milieu des champs



Carte postale ancienne représentant la sucrerie de Magny au début du 20^e siècle
Source : Dossier de candidature au label Pays d'art et d'histoire



Sucrerie, ramassage des betteraves



Chemin de fer local (gare d'Avernes)

Par ailleurs les techniques agricoles progressent, notamment dans les grandes fermes qui emploient encore une main d'œuvre importante. La traction animale atteint son optimum, tirant les premières machines (faucheuses, javeleuses, lieuses, aligneuses de betteraves...) bien avant que n'apparaissent –à l'entre-deux-guerres- les premiers tracteurs. Les amendements calcaires et phosphatés se diffusent, et les rendements augmentant il devient difficile de stocker toutes les récoltes à la ferme. Les meules, solution de stockage ancestrale des récoltes, criblent l'horizon des

plateaux de leur silhouette caractéristique. Lorsque les batteuses mécaniques apparaissent, mues par les premières machines à vapeur, il faut pouvoir travailler à l'abri, au plus près des champs. Dès le tournant du XXème siècle, les paysages du Vexin sont alors rapidement ponctués de hangars isolés, à la silhouette légère et au bardage cintré caractéristique. La plupart ne survivront pas à la généralisation des moissonneuses-batteuses dans les années 1960, et seuls demeurent aujourd'hui ceux édifiés à proximité des villages et des fermes.



Grands attelages à Gouzangrez



Meules de Gouzangrez



Hangar à Chaussy



Meules de Gouzangrez



Si les tracteurs deviennent fréquents dans le Vexin entre les deux guerres, ils ne remplaceront totalement les chevaux que dans les années 1950

● Révolution industrielle, développement des distilleries et sucreries et du chemin de fer

L'autre changement remarquable est l'arrivée du train au milieu du 19^e siècle avec la construction de plusieurs lignes (Paris-Dieppe en passant la vallée de la Viosne, Paris-Le Havre en rive droite de la Seine, Paris-Lille par la vallée de l'Oise). Ce mouvement marquera la fin des lignes de poste à cheval qui auront marqué le territoire par les relais et quartiers créés le long de la route royale (Bord'Haut, les Tavernes). Suivront alors le développement de nombreuses lignes locales au cours de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, dont les lignes à voie étroite qui parcourent le Vexin jusqu'à Magny en reliant les réseaux ferrés de l'Oise, de la Viosne et de la Seine. Ces petites voies étroites d'intérêt local (dont la lenteur permettait aux voies de traverser les villages) fonctionneront jusqu'à la fin des années 1940.

Le chemin de fer permet aux Vexinois de vendre plus facilement leurs productions agricoles sur le marché parisien. Il apporte aussi à coût bien plus abordable les produits

d'autres régions ; c'est ainsi que le vin est importé des régions méridionales et que la vigne disparaît peu à peu du paysage du Vexin français. Le phylloxera lui donnera le coup de grâce.

Le chemin de fer participe aussi pleinement à la diffusion de nouveaux matériaux, qui vont eux aussi modifier le paysage vexinois. Le plâtre, autrefois « matériau paysan », est produit en masse et diffusé en quantité dans le Vexin. Les enduits s'épaississent et se couvrent de décors colorés. La tuile mécanique créée au milieu du 19^{ème} siècle est produite partout en France, y compris dans le Vexin. Elle remplace le chaume encore très présent dans les villages, en imposant un changement de pente encore visible sur certains pignons.



Tuilerie de Marines, tuile de Marines à motif « boulet », pignon modifié par le passage du chaume à la tuile et relais Charron-maréchal au Bord'Haut de Vigny



Relais Charron-maréchal au Bord'Haut de Vigny

• Paysages vexinois reconnus pour leur valeur pittoresque

Grâce au chemin de fer, le Vexin attire de nombreux peintres. Tout d'abord les peintres paysagistes, dont Charles-François Daubigny qui séjourne à Auvers-sur-Oise et y attire les peintres impressionnistes que les paysages agricoles inspirèrent.

Les peintres paysagistes sont les premiers à venir s'en inspirer dont Jean-Baptiste Camille Corot et Charles-François Daubigny. Ce dernier fait étape à Auvers-sur-Oise, attirant là d'autres artistes dans son sillage. Ils sont rapidement suivis par les peintres impressionnistes tels qu'Edouard Manet,

Auguste Renoir ou Alfred Sisley. On peut noter la présence de Camille Pissarro à Pontoise au cours des années 1870 qui lui permirent de peindre les alentours d'Ennery. Claude Monet s'inspire également beaucoup de la région, notamment de la vallée de la Seine pour réaliser ses œuvres. Il devient propriétaire du clos de Giverny en 1890. La même année, Vincent Van Gogh séjourne à Auvers-sur-Oise où il finit sa vie après avoir réalisé de nombreux tableaux mettant en scènes les paysages agricoles du Vexin français et de la vallée de l'Oise.



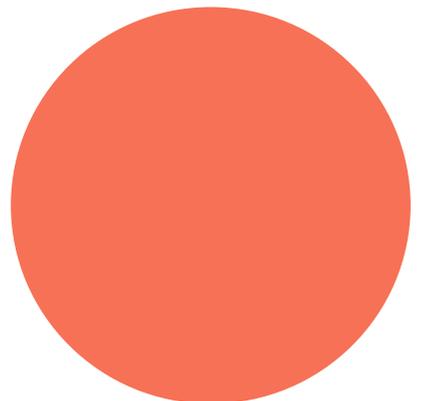
Charles-François Daubigny est lui aussi très inspiré par ces grands paysages ruraux qui font écho à l'immensité du ciel Paysage d'Auvers-sur-Oise avec un charrue - 1877



Camille Pissarro nous donne à voir les paysages de coteaux de Seine totalement dépourvus de boisements / Promenade à ânes à La Roche Guyon - 1865



La plaine d'Auvers ; Vincent van Gogh, 1890



• Développement de la villégiature dès le début du 20e siècle dans les grandes vallées

A la fin du 19e et 20e siècle, le Vexin devient un lieu de villégiature prisé de la population parisienne aisée qui vient y profiter de ses paysages bucoliques et de la qualité de ses vastes espaces ouverts à proximité de Paris. Les grandes familles bourgeoises poursuivent l'élan donné par l'ancienne noblesse dans le domaine de la construction de châteaux de plaisance. Grandes maisons bourgeoises, villas et villégiatures sont construites, majoritairement le long des grandes vallées de la Seine et de l'Oise rendues facilement accessibles par le chemin de fer. Une architecture nouvelle apparaît, en rupture totale avec les villages ancestraux : villas isolées dans de grands terrains, clôtures ajourées, construction en meulière, céramiques, toitures à débords, lambrequins,.... Les grands espaces et les ambiances bucoliques des vallées sont désormais recherchés pour des périodes de repos et de convalescence (jusqu'au sanatorium d'Aincourt construit dans les années 30).



Carte postale ancienne représentant une villégiature à Butry au début du 20e siècle



La villa de Bourjolly à Bray-et-Lô



Carte postale ancienne reprenant une annonce pour la vente de terrains à Vaux-sur-Seine au début du 20e siècle



Sanatorium d'Aincourt (E. Crevel et P. Decaux Architectes)

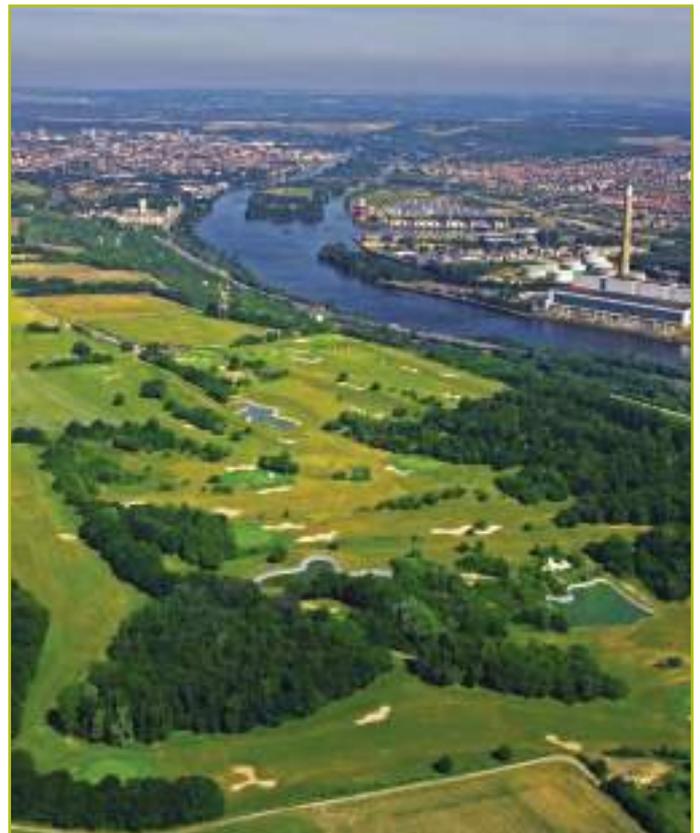
● Péri-urbanisation, ville nouvelle, généralisation de l'automobile : un nouveau rapport à l'espace et au territoire, une nouvelle société rurale

Une fois passées les trente glorieuses et l'enthousiasme des immeubles modernes, une partie des habitants des villes ressent l'envie d'habiter à la campagne. Avec le début de la construction de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise en 1970 et la poursuite de l'urbanisation de la vallée de la Seine, le Vexin se retrouve en contact direct avec l'agglomération parisienne. Bien que la ville nouvelle absorbe l'essentiel des constructions de logements, le Vexin bénéficie de fait d'un attrait nouveau. Le Vexin devient alors une campagne en lisière de ville et la population voulant s'éloigner de la vie citadine commence à s'y installer, créant un mouvement de rurbanisation important au cours des années 1970. Les nouveaux habitants remplacent progressivement les ouvriers agricoles d'autrefois qui n'étaient plus nécessaires suite à la mécanisation de l'agriculture.

Dès lors, la construction de pavillons individuels se développe rapidement, notamment autour des bourgs principaux (Magny-en-Vexin, Marines) et dans les grandes vallées de la Seine et de l'Oise, qui forment bientôt une continuité urbaine implantée entre le cours d'eau et les coteaux.



Ville nouvelle de Cergy-Pontoise



Urbanisation de la vallée de la Seine aval (Agglomération de Mantes, zone portuaire et d'activités, centrale de Porcheville, golf de Guerville)



Parking aux abords de l'église de Marines

Le développement de la voiture et l'importance des déplacements ont modifié les paysages nationaux : l'époque contemporaine se caractérise par une forte mobilité avec le passage rapide du pas de l'homme à une moyenne aujourd'hui de 47 km par jour en voiture. Dans les villages, les rues deviennent des routes ou des parkings selon les heures du jour. Les piétons n'ont plus leur place, la voiture occupe tout l'espace public. Les aménagements pour ralentir la vitesse des voitures font partie du nouveau vocabulaire villageois. Le Vexin est resté néanmoins à l'écart des grandes voies de communication, seule la RD 14 passée en 2x2 voies traverse le plateau central du Vexin, reliant Paris à Rouen.

• Mécanisation, agro-chimie et simplification des paysages

Le plan Marshall amène de grands bouleversements dans l'agriculture vexinoise avec la généralisation de la mécanisation et des intrants chimiques. Les rendements poursuivent leur progression, nécessitant la construction d'équipements de stockage et d'expédition des céréales. Les agriculteurs, regroupés en sociétés coopératives, édifient des silos qui à leur tour vont marquer les paysages de toutes les régions céréalières.

La Politique Agricole Commune confirme cette orientation résolument productiviste et pousse les exploitations à se spécialiser. Les grandes fermes abandonnent rapidement l'élevage, entraînant une simplification encore plus poussée des paysages : agrandissement du parcellaire de culture, souvent à la faveur de remembrements institutionnels, disparition des pré-vergers autour des villages et des fermes, abandon des prés humides des vallées (foin et pâturage bovin) et des parcours à moutons au profit des peupleraies ou de la friche.



Vergers abandonnés

Dans le même temps, l'arrivée de tracteurs et de moissonneuses batteuses de grandes dimensions remplacent l'usage des animaux de traits et l'élevage équin disparaît rapidement. Les gabarits de ces nouvelles machines nécessitent une adaptation de l'ensemble du parcellaire : on unit alors les parcelles pour en créer de plus étendues pouvant atteindre jusqu'à 40 ha sur les plateaux.



Evolution de la taille des parcelles entre 1935 et 2020 (triangle Cléry-Commeny-Le Bellay) - IGN-Géoportail



Premiers tracteurs et moissonneuses batteuses

En quelques décennies, les paysages diversifiés et structurés par des coteaux cultivés et pâturés, des fonds de vallée en prés ou marais bordés de haies d'arbres de haut jet ou taillés en têtards se simplifient et perdent en lisibilité. Autour des buttes, les prairies qui ne peuvent pas être labourées sont boisées.

Depuis les années 2000, des prairies permanentes reprennent du terrain dans les fonds de vallées et autour de quelques villages pour répondre à la demande de gardiennage de chevaux.



Vallées ponctuellement fermées par des peupleraies

• Paysages de demain : Les défis à relever

En ce début de nouveau millénaire, le Vexin est confronté – comme toute la planète – à l'accumulation de périls et menaces. Changement climatique, effondrement du vivant, raréfaction des ressources, succession de crises sociales et sanitaires à un rythme soutenu poussent les sociétés à envisager un avenir différent. Dans un monde de plus en plus métropolisé et totalement dépendant des énergies fossiles, polluantes et peu chères, la place des territoires ruraux et périurbains est également réinterrogée. Face à ces défis, le Vexin doit apporter sa contribution et envisager sa transition vers d'avantage de sobriété, de résilience, d'autonomie mais aussi de solidarité, sans pour autant perdre ce qui fait sa force est son identité : ses paysages et ses patrimoines.



*Comment concilier préservation des paysages et transition ?
Serres, hangar PV, méthaniseur, petits poulaillers
RD 14 / BHNS Grenoble*

Dans un monde confronté aux défis majeurs et inédits du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, le caractère globalement préservé du Vexin apparaît comme un véritable atout.

La proportion relativement faible des espaces bâtis, la place importante des espaces agricoles, naturels et forestiers lui offrent une résilience naturelle aux risques induits par les changements climatiques, et un important potentiel de développement d'énergies renouvelables, notamment reposant sur la biomasse.

Néanmoins, relever les défis de la transition écologique et de l'adaptation aux changements climatiques impliquera des évolutions ou des transformations qui ne pourront être totalement sans incidence sur les paysages patrimoniaux. Le classement en Parc naturel régional implique que ces transformations, qui devront être appropriées par tous, devront se fonder sur les caractéristiques propres au territoire, préserver et par là même conforter son identité.

A l'occasion d'études prospectives réalisées en amont de la révision de la Charte, ces transformations nécessaires à l'avenir du territoire ont été synthétisées et illustrées sous forme de trois défis à relever :

- « **Relever le défi d'un urbanisme réinventant sa relation au paysage** » qui appelle à un renouveau de la façon d'envisager l'aménagement de l'espace et l'urbanisme qui, après plusieurs lois en matière d'aménagement, rend nécessaire une diminution de la consommation foncière, voire son arrêt ;

- « **Relever le défi des paysages garant des enjeux environnementaux** », qui au regard du changement climatique et de la sixième extension massive de biodiversité implique de repenser les enjeux environnementaux du territoire pour viser à une plus grande résilience du Vexin ;

- « **Relever le défi d'un paysage frugal** » qui met en exergue un concept en émergence issu des territoires ruraux, la frugalité, qui permet de reconsidérer le développement local autour des ressources propres au territoire.

> Relever le défi d'un urbanisme réinventant sa relation au paysage

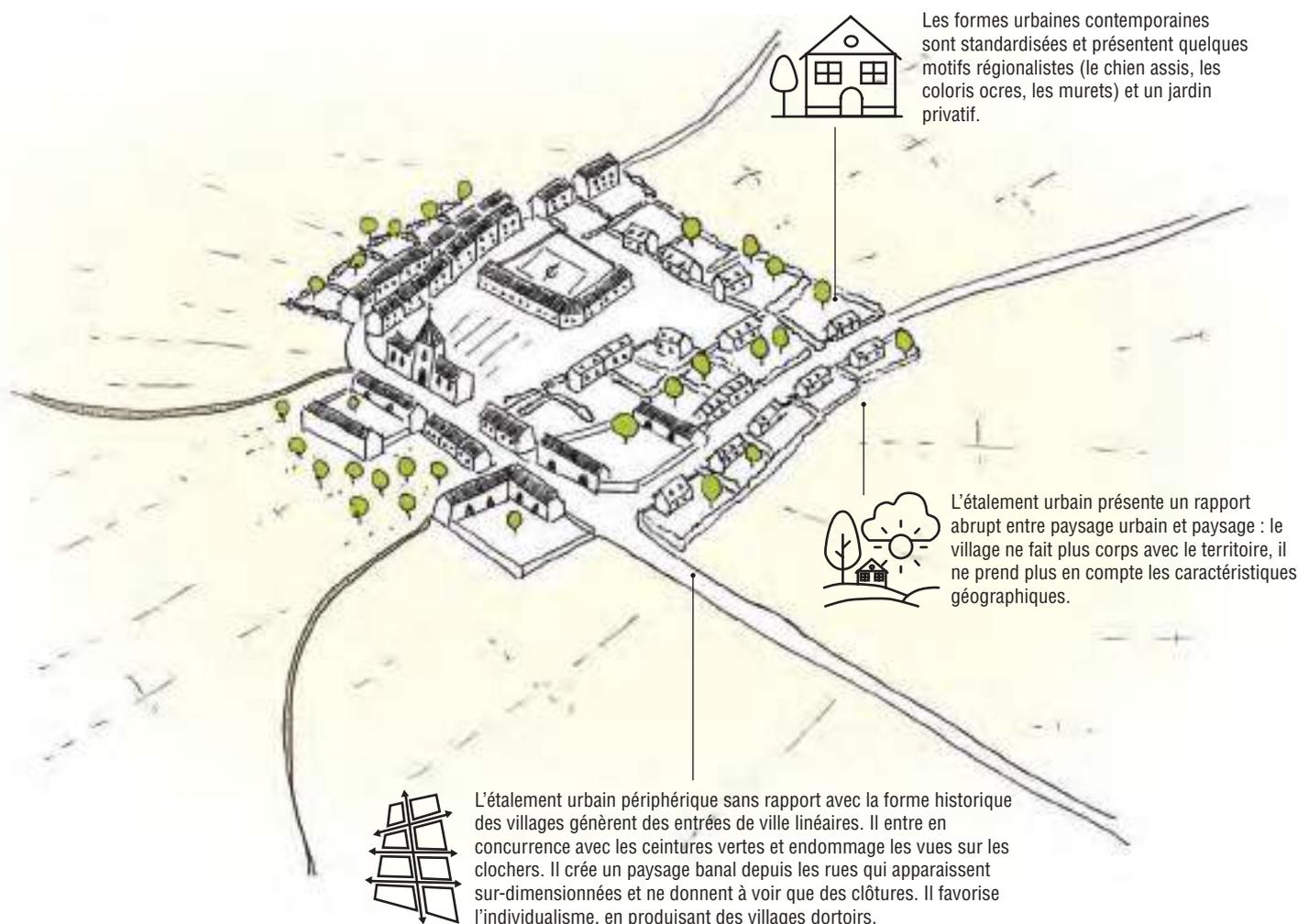
L'urbanisation du territoire français est un fait préoccupant. Des études démontrent que la consommation foncière serait, en moyenne à l'échelon national, de la surface d'un département tous les 10 ans. Si ces études montrent qu'elle ralentit depuis un peu moins d'une dizaine d'années, il reste que les terres agricoles sont la principale ressource foncière pour l'urbanisation. C'est également le cas pour le Vexin français, même si les chartes du Parc ont permis depuis 1995 de maîtriser quantitativement et qualitativement le développement résidentiel des bourgs et villages.

Si la croissance résidentielle est restée mesurée, elle a toutefois eu deux effets notables sur les paysages :

- le développement résidentiel au détriment des « ceintures vertes », espaces « tampon » entre le bâti et les grandes cultures qui historiquement jouaient un rôle de production

alimentaire de proximité (vergers, potagers, etc.). Dans de nombreuses communes, le plan de Parc identifie des « zones blanches » dans ces pourtours des villages, en permettant aux documents d'urbanisme de définir les zones à urbaniser.

- la banalisation des formes urbaines, les constructions reprenant quasiment toutes le même vocabulaire urbain et architectural régionaliste, avec une tendance de plus en plus forte à l'artificialisation, à la minéralisation (sols, clôtures, etc.) et à la généralisation d'un vocabulaire (couleurs, décorations diverses, plantations, ouvrages occultants, etc.) aux antipodes des ambiances rurales vexinoises.



Scénario volontariste

Pour répondre à cette nécessité d'une autre manière d'aménager le territoire, et répondre au défi d'un urbanisme réinventant sa relation au paysage, l'objectif de zéro artificialisation nette des terres agricoles semble faire consensus. Vertueux, il doit viser à préserver les terres agricoles de leur urbanisation. Il se fait dans la continuité des diverses lois sur l'aménagement du territoire, qui doivent nous amener à repenser notre façon de produire du logement.

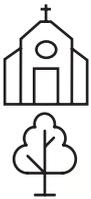
Ainsi, dans le Vexin français comme partout ailleurs en France, l'élaboration des documents d'urbanisme locaux devra faire la démonstration de la modération de consommation de foncier. Les documents d'urbanisme notamment doivent identifier et encadrer les capacités de densification tout en préservant les aménités et la place de la nature ordinaire. En matière opérationnelle, un processus de recyclage accompagné du parcellaire peut être mis en œuvre au cas par cas, comme par exemple la démarche BIMBY (Built In My Back Yard) déjà expérimentée dans le Vexin.

Dans cette logique de concentration du bâti et de non recours aux extensions urbaines, les centralités sont à reconsidérer. La vacance résidentielle dans les centres-bourgs peut être également être mobilisée pour répondre aux besoins de logements du territoire et peut soutenir une partie de la croissance résidentielle.

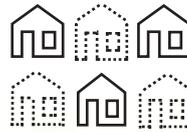
Si au travers des chartes paysagères, le Parc a soutenu la réalisation d'espaces publics de qualité, la réflexion sur l'avenir des centres-bourgs est nécessairement plus transversale. Elle doit également porter sur le niveau d'équipements et de services, sur l'avenir des commerces de proximité. C'est par cette réflexion et ses réponses transversales que les centres-bourgs renouvelleront leur attractivité pour regagner en habitants.

Si les objectifs de densification du tissu existant et de revitalisation des centres-bourgs sont garantis sur le long terme, les ceintures vertes devront être mieux protégées et même développées. Et elles pourront ainsi participer à la qualification des interfaces urbaines. C'est donc par un urbanisme vertueux que le Vexin français pourra réinventer les relations entre ses bourgs et villages et le paysage.

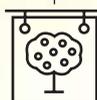
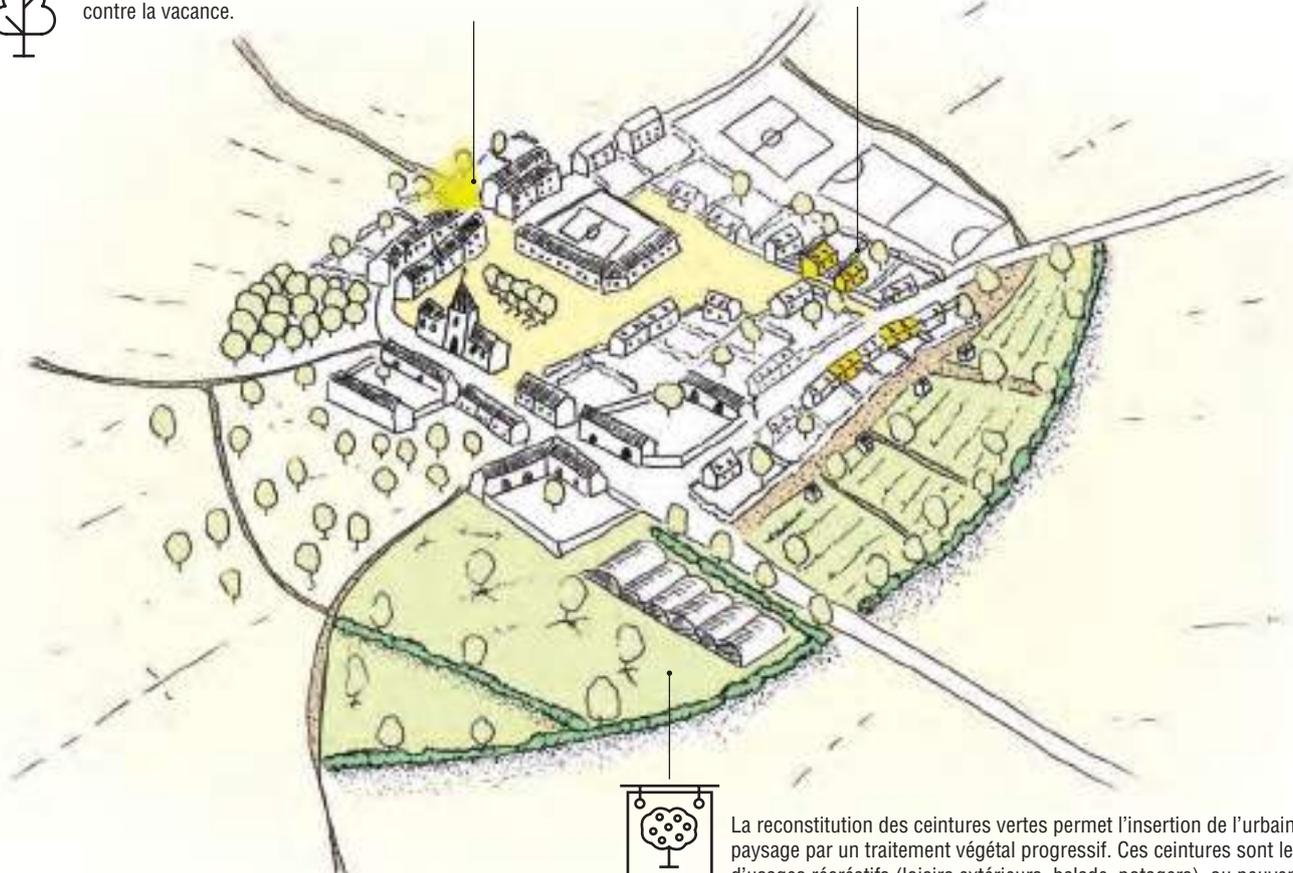
Intégrant ainsi cette préoccupation de la protection des populations vis-à-vis de l'usage des pesticides, les ceintures vertes permettront l'insertion de l'urbain dans le paysage par un traitement végétal progressif. Elles seront aussi le support d'usages récréatifs (loisirs extérieurs, balade, potagers), ou pourront avoir un rôle productif, vers une autonomie alimentaire du territoire (vergers, pâturage, maraîchage).



La revitalisation du centre ancien renforce son cadre de vie, par la requalification des espaces publics, la création d'ouverture sur le grand paysage rural, ou encore l'intensification des usages de proximité (équipements, services, commerces). La revitalisation offre une nouvelle attractivité aux logements et permet de lutter contre la vacance.



La densification du tissu urbain périphérique doit répondre au besoin de logements, tout en évitant la consommation foncière. Elle permet de recréer un rapport à la rue en donnant plus de place aux piétons et moins à la voiture.



La reconstitution des ceintures vertes permet l'insertion de l'urbain dans le paysage par un traitement végétal progressif. Ces ceintures sont le support d'usages récréatifs (loisirs extérieurs, balade, potagers), ou peuvent être productives (vergers, pâturage, maraîchage).

> Relever le défi des paysages garant des enjeux environnementaux

Le Parc du Vexin français contribue au maintien des équilibres naturels. Pour autant, le contexte va être bouleversé avec le changement climatique et l'extinction massive de la biodiversité. Ces deux phénomènes à l'échelle mondiale vont renforcer les déséquilibres en matière de patrimoine naturel.

Si le Vexin français dispose de réservoirs de biodiversité de bonne stabilité comme les boisements sur le sommet des buttes ou dans les parties pentues des vallées, l'appréciation du fonctionnement écologique du territoire se fait au regard de leur maillage. Or, celui-ci fait défaut compte-tenu de l'agriculture intensive. À sa manière, le Vexin français participe à la sixième extinction massive de biodiversité, qui à l'échelle mondiale, devrait entraîner la perte de 40% des espèces. L'augmentation de plus de 2°C à l'échelle mondiale entraînera, par ailleurs, de profondes modifications du climat local. En période estivale, l'augmentation des épisodes de sécheresse provoquera des stress hydriques fréquents. La gestion de l'eau sera alors affectée, entraînant des tensions entre considérations agricoles et approvisionnement des populations. En période hivernale, l'augmentation des précipitations (en quantité et en fréquence) risque d'accélérer le phénomène de coulées de boue à la jonction entre plateaux et vallées.

Par la place qu'elle occupe sur le territoire, l'agriculture est au cœur de ces préoccupations. Le modèle agricole à l'œuvre dans le Vexin français est assez conventionnel et, malgré quelques initiatives alternatives repose majoritairement sur l'usage d'intrants chimiques (engrais, phytosanitaires) pour optimiser les productions. Sur les plateaux, en contexte céréalier, la taille des parcelles a nettement augmenté pendant les dernières décennies. Les pratiques culturales reposant encore majoritairement sur le labour annuel fragilisent les sols, les exposant chaque année aux intempéries. Ces pratiques réduisent la fertilité des terres et ont des conséquences fortes en matière de biodiversité. Elles favorisent les ruissellements et coulées de boues, exposant les espaces bâtis situés en aval.

L'agriculture du Vexin français est aussi très liée à la localisation des exploitations : les activités d'élevage dans les vallées, sur les côtes, ou au pied des buttes disparaissent progressivement. Ces milieux s'enrichissent, voire se ferment. Pourtant, ces milieux, quand ils sont entretenus, sont le support d'une biodiversité importante, à l'image des pelouses sèches calcicoles.

Les pratiques culturales «conventionnelles» (labour, usage important d'intrants chimiques) appauvrissent les sols et la biodiversité. La sensibilité à l'érosion est accrue, l'infiltration de l'eau de pluie réduite, le stockage de CO2 diminue.



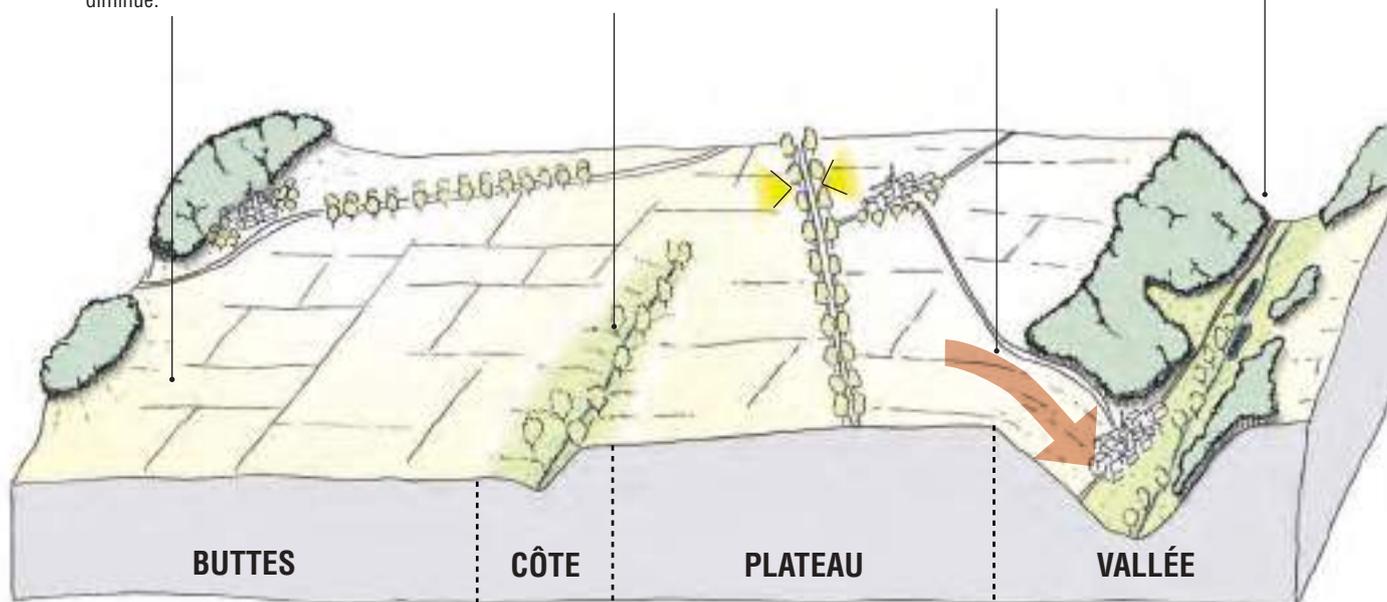
La biodiversité recule. Des milieux spécifiques, comme les pelouses calcicoles, s'enrichissent et se ferment par manque d'entretien.



La sensibilité à l'érosion (travail profond du sol, absence de couvert végétal résistant, agrandissement du parcellaire de culture) couplée à l'augmentation de l'intensité des précipitations, liée au changement climatique, aggravent les coulées de boues en rebord de plateau.



L'absence d'activité agricole au sein des vallées provoque un enrichissement et leur fermeture.



Scénario volontariste

Face à ces enjeux, il est nécessaire d'allier les réponses au changement climatique avec les réponses à la diminution de la biodiversité. C'est ainsi que le territoire Vexin français sera plus résilient face à ces crises environnementales. C'est d'abord l'agriculture qui doit changer de paradigme. Du système intensif pratiqué ces 60 dernières années, elle doit passer à des pratiques agro-écologiques.

Sur les plateaux céréaliers, au-delà des pratiques simplifiées déjà expérimentées sur certaines exploitations, elle pourrait prendre par exemple la forme de semis directs sous couverts permanents. Il s'agit d'une technique agricole qui consiste à implanter une culture directement dans un couvert végétal sans avoir préalablement travaillé le sol. Cette technique permet de préserver la structure du sol qui n'est plus labouré, et ainsi de favoriser l'infiltration de l'eau en hiver. Le couvert présent pendant plusieurs années permet de décupler l'activité biologique du sol (invertébrés, mycorhize), ce qui favorise l'assimilation de la matière organique et augmente

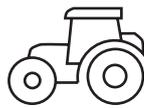
la biodiversité (insectes, oiseaux, petits mammifères). En matière de paysage, cette technique est parfaitement compatible avec la lecture des horizontalités, en conservant les paysages ouverts, fondements de l'identité vexinoise.

Dans les autres contextes (pieds de buttes, côtes ou fond de vallées), la réintroduction de l'élevage permettrait un entretien de ces milieux spécifiques et garantit l'ouverture des paysages.

L'utilisation de structures paysagères verticales, comme les haies ou les arbres, doit se faire de manière réfléchie. Le long des routes, les alignements d'arbres peuvent contribuer au maillage écologique du territoire. L'agroforesterie implantée à la jonction entre plateaux et vallées, ou sur certains cotaux permet de maintenir les sols et de lutter contre les coulées de boues. Les ceintures vertes des bourgs et villages sont étoffées dans le même esprit.



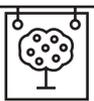
Le développement des ceintures végétales apporte une nouvelle biodiversité et offre une plus grande résilience aux villages.



L'agroécologie se développe. Elle permet une meilleure résistance des cultures aux épisodes de sécheresse et canicules. Les couverts permanents sont favorables à la biodiversité ; ils favorisent la résilience des cultures (résistance à la sécheresse), la régénération des sols (retour de l'activité biologique et stockage de CO₂).



Le retour de l'élevage dans les vallées permet de conserver un paysage ouvert en fond de vallée.



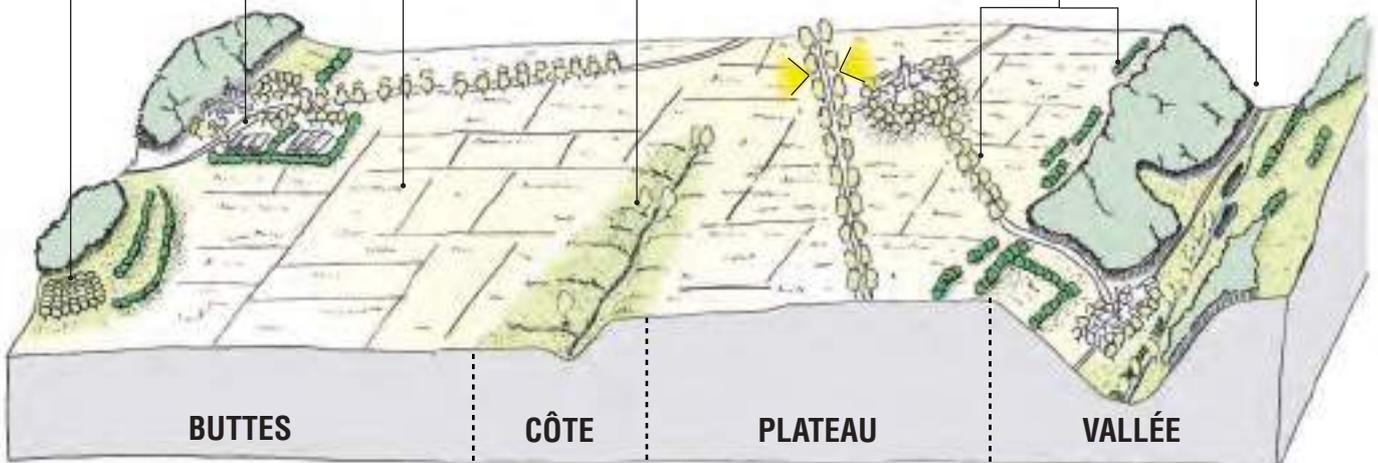
Les pieds de buttes sont entretenus par un retour de l'élevage et des végétaux.



La restauration des élevages sur pelouses sèches permet d'entretenir les paysages de côte.



L'agroforesterie en bordure de plateau permet de lutter contre les coulées de boue. La replantation d'arbres en bord de route offre des continuités entre réservoirs de biodiversité.

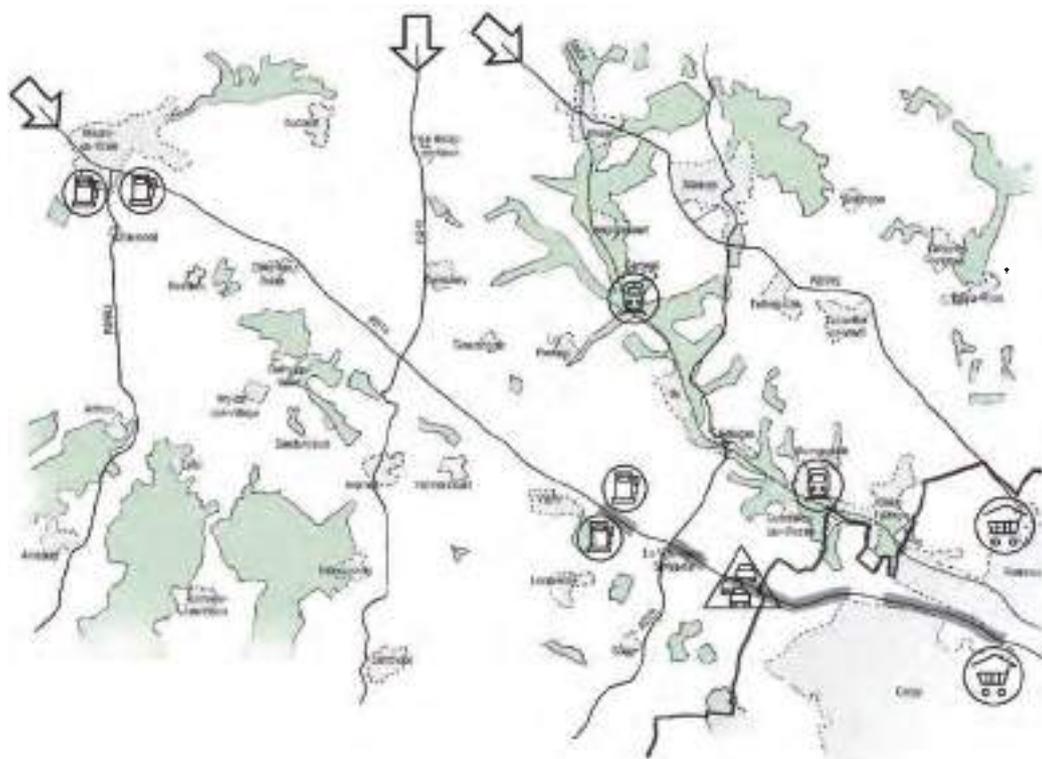


> Relever le défi d'un paysage « frugal »

Comme tous territoires ruraux, le développement du Vexin français est marqué par le cloisonnement des réflexions et des actions : chaque thématique de l'aménagement du territoire est gérée en silo, selon les compétences de chaque acteur public, sans une prise en compte suffisante des effets globaux. Parallèlement à cela, le territoire fait face à des vulnérabilités écologiques (érosion de la biodiversité et augmentation des températures), économique (développement exogène au territoire induisant le recours à des mobilités individuelles) et sociale (replis sur soi, perte de la vie en collectivité). Le souhait de chacun de disposer d'une maison avec jardin peu chère entraîne un éloignement entre lieu de résidence et lieu de travail, provoquant un recours accru aux mobilités individuelles sous la forme de déplacements pendulaires des habitants du Parc et même au-delà (Eure, Oise).

Ce phénomène peut être amplifié à moyen terme, d'abord par le risque de fermeture des petites gares situées sur les trois voies ferrées desservant le territoire (Oise, Viosne, Seine rive droite), qui peut entraîner une recrudescence de l'usage de la voiture individuelle. Par ailleurs, la relative absence de commerces dans le Vexin français entraîne une dépendance des habitants du Vexin vis-à-vis des territoires périphériques mieux dotés en la matière.

L'ensemble de ces phénomènes entraîne des bouchons sur les axes traversant le Vexin français au contact des agglomérations voisines. Au final, le territoire est très dépendant du pétrole, ressource limitée qui risque de se tarir rapidement. Les mobilités génèrent une pollution atmosphérique, aggravant le réchauffement climatique.



La disparition des chemins ruraux dans le parcellaire agricole est une dynamique ancienne, mais ne permet pas aujourd'hui et à terme un développement des déplacements internes au Parc. Le recours à la voiture est un usage prépondérant de mobilité des habitants.



Le développement des déplacements pendulaires est une conséquence de l'attractivité résidentielle du Parc. Les flux générés augmentent et induisent une saturation de la RD14 se traduisant par des bouchons à l'entrée-sortie Sud-Est du Parc.



Les petites gares sont menacées de fermeture. Pourtant, le développement du transport ferroviaire est un moyen de lutte contre les gaz à effet de serre, générés par le transport motorisé individuel.



Le territoire du Parc est soumis à des flux de véhicules en provenance des territoires voisins. Ces flux traversant, en direction de la région parisienne ou vers Rouen, accroissent la dépendance au pétrole.



Le Parc attire de nouveaux habitants. Ils s'installent majoritairement dans les vallées articulées sur une voie ferrée comme à Boissy l'Allerrie ou à Us, pour aller travailler à l'extérieur du territoire.



Le recours à des mobilités individuelles a induit le déplacement des lieux de consommation. Les grandes surfaces ou des drives, situés en-dehors du territoire du Parc, sont dépendants de la voiture.



Compte-tenu du recours à des mobilités motorisées, le territoire est très dépendant en pétrole. Les stations services se sont développées le long de la RD14.

Scénario volontariste

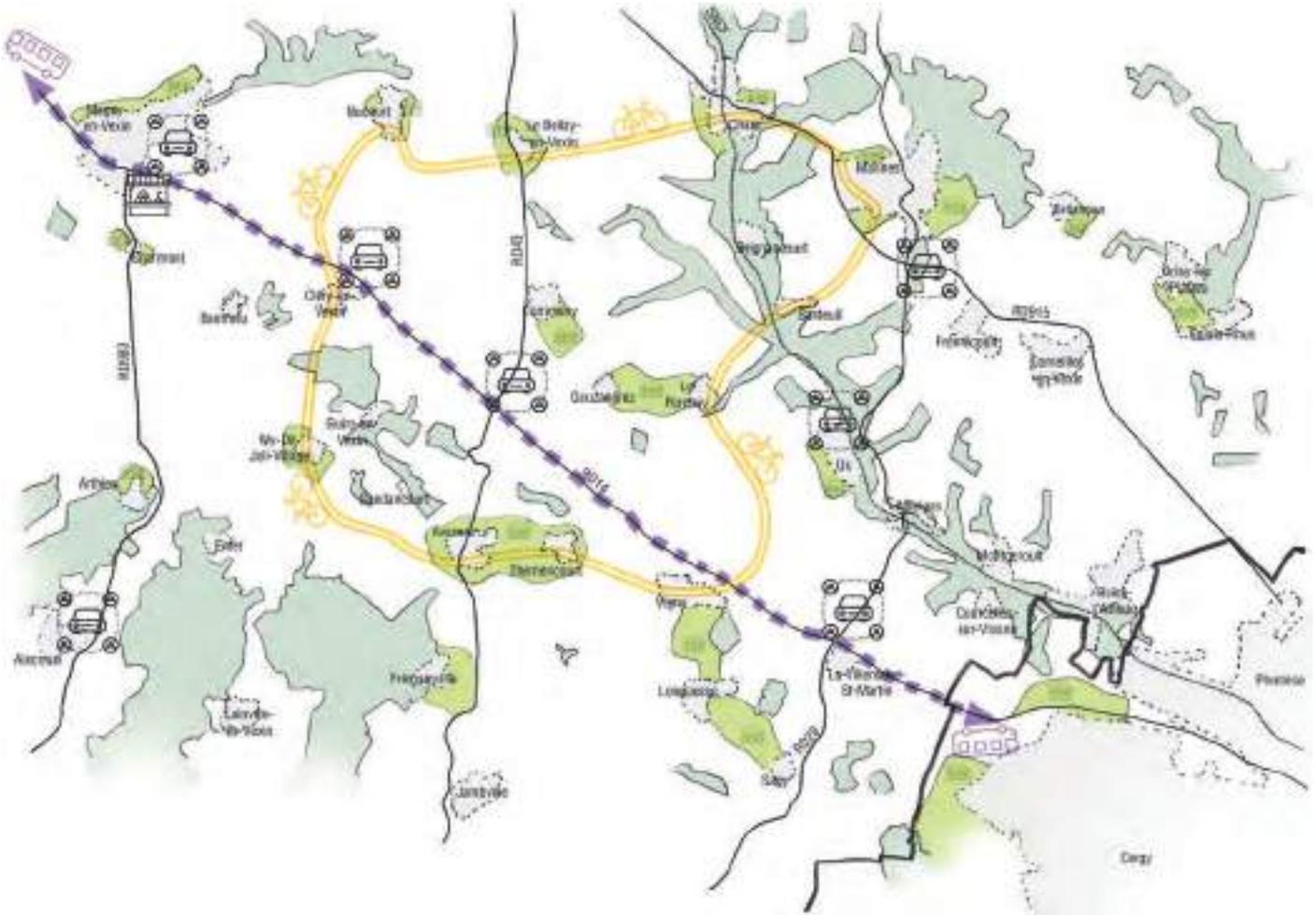
Tendre vers une forme de frugalité permettrait au territoire de reconsidérer les ressources locales dans un nouveau mode de développement. Issue des territoires ruraux, la notion de frugalité a été conceptualisée dans l'ouvrage « Territoire frugal – la France des campagnes à l'heure des métropoles ». Ses auteurs ont lancé un « manifeste pour une frugalité heureuse et créative », qui permet d'intégrer cette dimension aux projets urbain et architectural : matériaux, place de l'habitant, énergie, etc.

Pour le Vexin français, il s'agirait d'inventer un nouveau mode de vie qui s'appuie sur un développement endogène propre, notamment par la diversification des modes de production et sur la place prépondérante des habitants.

Du point de vue de l'énergie, il s'agira de réduire la dépendance du territoire vis-à-vis des énergies fossiles en visant une production équivalente à la consommation. Pour at-

teindre cet objectif, le Parc devra notamment favoriser l'installation de moyens de production d'énergie renouvelables (panneaux solaires sur les toitures, méthaniseurs) intégrés au paysage. Outre la production d'une énergie renouvelable locale fondée sur le cycle du carbone, les méthaniseurs offrent des débouchés aux agriculteurs qui peuvent valoriser des sous-produits organiques par ailleurs utiles à la préservation des sols et à la lutte contre les bouleversements climatiques.

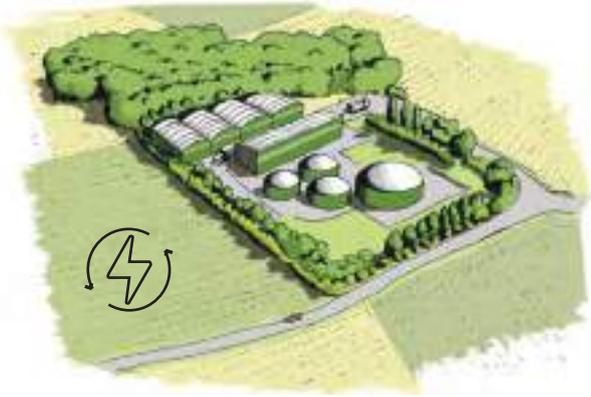
Du point de vue alimentaire, la diversification de l'agriculture se ferait dans les ceintures vertes productives qui pourraient mailler le territoire en s'appuyant sur la trame des villes et villages. Ces espaces productifs alimenteraient des filières de circuits courts, approvisionnant des « drives fermiers », un marché de produits locaux ou encore les villes portes.



Le recours à des mobilités plus respectueuses de l'environnement serait également encouragé, les multimodalités favorisées par la mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Services (reliant par exemple l'agglomération de Cergy-Pontoise avec Magny-en-Vexin). Des parkings de covoiturage seront aménagés pour faciliter le rabattement des habitants sur les grands axes, qui avec le développement de voies réservées

aux vélos, offrent une alternative au tout voiture. Le développement du télétravail permet également un moindre recours aux mobilités individuelles. Enfin, d'autres modes de vie se développent au sein du Vexin français. Des écovillages permettent de renforcer les liens sociaux entre les habitants, en partageant des locaux commerciaux ou des espaces d'habitat. L'écoconstruction y est encouragée.

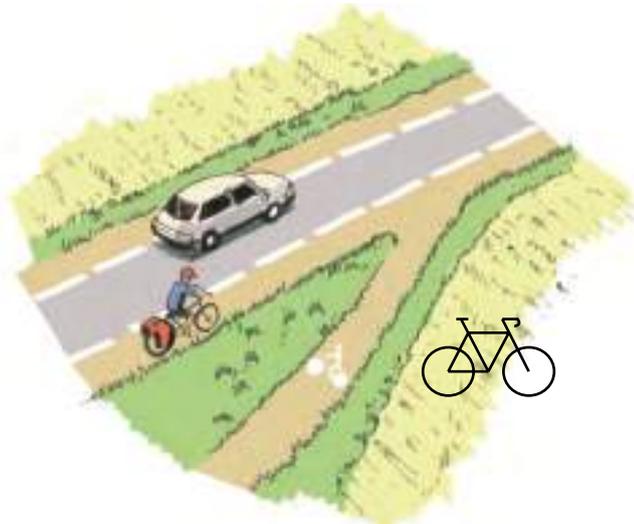
Le Parc soutient le développement et la diversification de la production d'énergie locale : mise en place de méthaniseur qui offre un débouché aux agriculteurs, panneaux solaires sur toitures, etc.



Des écovillages se développent où s'y inventent des nouveaux modes de vie : création de locaux et commerces partagés, encouragement de l'écoconstruction, valorisation de l'habitat intergénérationnel. Les liens entre habitants sont ainsi renforcés. Ces écovillages visent l'autonomie énergétique.



Le développement de voies réservées ou partagées aux vélos entre les villages du territoire et en lien avec les parkings de covoiturage, les pôles gare et les arrêts de bus offrent une alternative intéressante au tout voiture.



La diversification de l'agriculture, au sein des nouvelles ceintures vertes productives en périphérie de bourgs, villages et Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, permet de développer les circuits courts : élevage, maraîchage, arboriculture, etc.



Constatant le développement des drives fermiers, un marché itinérant du Vexin français est créé à l'initiative du Parc. Il valorise les produits locaux et crée des lieux de rencontre entre habitants dans les villages.

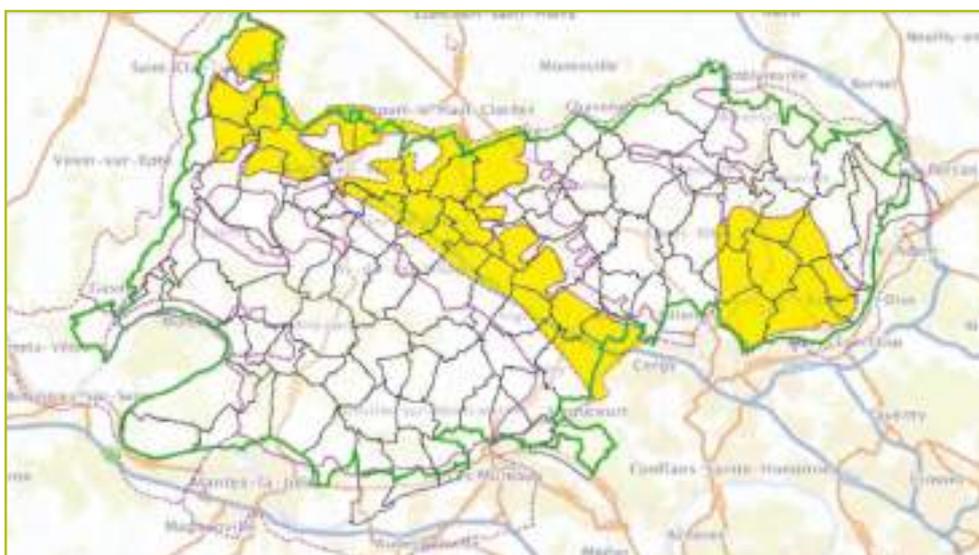


B

Caractéristiques de chaque famille de paysages et de leurs orientations

FAMILLE DES UNITÉS DE PLATEAUX

- Plateau central du Vexin français, plateau d'Hérouville, plateau de La Chapelle-en-Vexin



Les grands plateaux agricoles sont souvent la première image véhiculée du territoire : ils en occupent une part importante en superficie, et sont particulièrement mis en scène par les grands axes routiers qui forment autant de belvédères dont la vue porte à plusieurs dizaines de kilomètres. La portée des vues, le jeu des couleurs du ciel et des cultures en évolution constante les rendent particulièrement pittoresques, avec une dimension graphique très appréciée des photographes. Associés aux épis de blés et à la croix pattée, ils symbolisent le paysage dans le logo du Parc naturel régional.

Fait moins connu du grand public, ces espaces ouverts de grandes cultures sont le témoin d'une histoire millénaire, celle des communautés villageoises qui, depuis le haut moyen-âge, ont façonné ces paysages, édifié les villages, tracé les chemins qui pour la plupart sont parvenus jusqu'à nous. Même si les paysages de grandes cultures sont souvent associés à la mécanisation et à l'agro-chimie du XXème siècle, leur caractère ouvert ne doit rien à cette époque récente mais est au contraire le fruit d'une mise en valeur multiséculaire, planifiée et collective de l'espace agricole, organisé autour du village, avec des usages mutualisés (assolement commun, vaine pâture notamment). Ces usages collectifs interdisaient toute forme de clôture pérenne, à l'inverse des territoires de bocage où les clôtures sont l'élément dominant du paysage, sous la forme

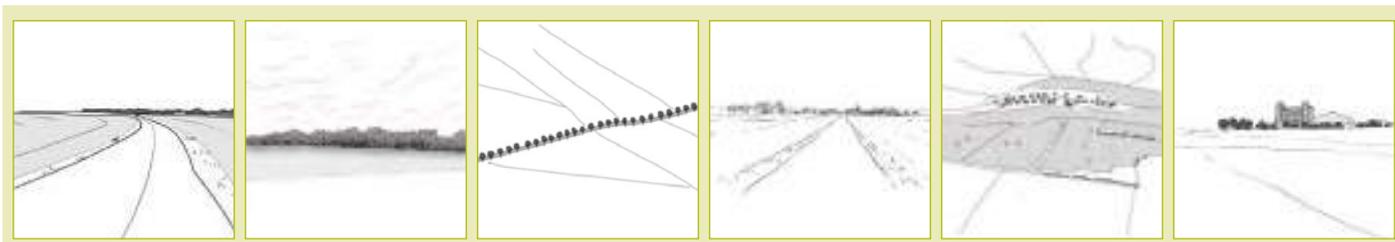
de haies. Dans cette organisation, seul l'espace périphérique des villages, aujourd'hui qualifié de « ceinture verte » pouvait comporter des structures végétales constituant des clôtures permanentes. L'agriculture dite intensive s'est ensuite installée, au 20^{ème} siècle, dans ces paysages ouverts mais ne les a pas créés. Ils constituent un patrimoine à part entière, un héritage qu'il convient de préserver et de transmettre en tant que tel.

- Une structure paysagère aux lignes pures et simples, façonnée par l'agriculture
- Une structure exemplaire de villages rayonnant par les voiries dans leur couronne de cultures
- Des villages peu nombreux et très compacts à maintenir
- Des exemples remarquables d'articulations paysagères aux franges des villages
- De superbes perspectives cadrées par les boisements
- Une cohérence paysagère très lisible, à préserver face aux pressions d'étalement urbain des vallées voisines
- Une articulation majeure à traiter en contact de l'agglomération de Cergy-Pontoise

• Structures paysagères, motifs paysagers

La structure principale est celle du plateau, relief tabulaire issu de l'érosion quaternaire et du dépôt de limons éoliens, entamé à ses marges par l'érosion des vallées. Celles-ci, nettement encaissées, se soustraient à la vue depuis le plateau, ne se signalant que par un léger abaissement de la topographie et les franges des bois de pentes qui

constituent autant de plans verticaux qui viennent parfois cadrer les vues. Plat en apparence et particulièrement depuis les grands axes linéaires, le plateau révèle quantité de petites ondulations lorsqu'on le parcourt par de petites routes ou les chemins ruraux et sentiers de randonnée, dévoilant autant de plans et jeux visuels subtils.



Les vues

Depuis les points les plus élevés (RD 14, RD 927), la vue porte au loin, bien au-delà des limites de l'unité, donnant à voir les majestueuses silhouettes boisées de buttes, et

lorsque le temps est suffisamment clair, les contreforts du pays de Bray au nord, et le quartier de La Défense au sud-est.



Vue depuis la bordure sud-est du plateau (Ennery) vers le quartier de la Défense



Vue depuis la RD 14 vers le Vexin français de l'Oise

Si le maillage des grandes cultures domine au premier abord, un examen plus attentif révèle de nombreux motifs paysagers très caractéristiques.

Le motif du **village** est le plus évident, et même si les villages totalement implantés sur les plateaux sont relativement rares, ils sont particulièrement marquants par leur silhouette mêlant à la fois les éléments bâtis (clocher, cou-

vertures des maisons serrées les unes contre les autres, grandes fermes en périphérie et donc souvent en premier plan) et végétaux (de la « ceinture verte » périphérique, constituée de jardins ou pré-vergers clos de murs ou de haies). Les villages d'Hérouville en Vexin et Cléry en Vexin se distinguent par leur situation dominante, étant implantés sur des buttes résiduelles ayant perdu leur couverture de roche (meulière) et de forêts.



La silhouette emblématique du village de plateau, ici Commeny



Silhouettes de villages de plateau (Le Bellay en Vexin) et de grandes fermes (Commeny)

Plus discrets car sans verticalité, et donc perceptibles seulement par petites portions, les **chemins** sont un autre motif essentiel du paysage des plateaux, bien que beaucoup moins nombreux qu'autrefois du fait des remembrements

agricoles. Leur tracé n'étant perturbé par aucun relief peut aisément relier les villages, mais rarement en ligne droite à l'exception de la Chaussée Jules César.



Routes et chemins « rayant » la surface du plateau, ondulant vers une lisière boisée

Le **maillage des cultures** est lui aussi purement horizontal, mais les ondulations mêmes discrètes du relief lui donnent une visibilité sans pareil. Nettement simplifié et agrandi par le regroupement parcellaire continu depuis la moitié du XIX^{ème} siècle, il a complètement perdu le caractère laniéré typique de l'openfield* qui était encore dominant jusqu'au XIX^{ème} siècle.



Maillage des cultures derrière le village de Commeny et la RD 43 bordée d'arbres. Au loin la butte de Serans (Oise)



Charles François Daubigny - Auvers, Paysage à la charrue - 1877

Le parcellaire laniéré typique de l'openfield¹ était encore très présent à la fin du XIX^{ème} siècle. Les regroupements parcellaires et remembrements successifs en ont presque partout effacé les traces.

¹ Openfield : terme de géographie qui désigne un paysage agricole à champs ouverts (par opposition aux champs enclos, fermés, des paysages de bocage) créés par l'exploitation collective des champs par les communautés villageoises, depuis le haut moyen âge jusqu'à la Révolution française. La prédominance des usages collectifs (assolement commun, vaine pâture) sur la détention individuelle de terres (tenures divisées en parcelles « en lanières », longues et étroites) excluait toute forme de clôture permanente entre les champs, ce qui a généré ce paysage ouvert totalement dépourvu de haies à l'exception des périphéries de villages (ceintures vertes).

Outre les silhouettes des villages et les lisières boisées des vallées voisines, trois motifs paysagers apportent une verticalité caractéristique aux paysages du plateau : les **bosquets**, les **alignements** routiers, et les **arbres isolés**.



Alignements routiers, particulièrement marquants dans les paysages ouverts des plateaux



Arbre isolé, au rôle de repère évident



Bosquet de plateau, et alignement de platanes (jeunes) de la RD 14

Les paysages bâtis

L'implantation des villages sur le plateau lui-même est rare. Ceux que l'on rencontre sont le plus souvent construits sur les coteaux, en limite de l'unité avec les vallées. En effet la plus grande partie de l'urbanisation au cours des siècles s'est faite dans les vallées alentours. Les villages sont donc imperceptibles depuis le plateau, masqués par les boisements des coteaux. Seuls Cléry et Hérouville, bâtis sur des éminences (reliques de buttes) font exception. En dehors des villages, quelques grands silos agricoles soulignent la vocation céréalière de ces étendues.

Les villages des unités de plateaux ont une morphologie typiquement vexinoise, avec leur bâti serré et leurs rues strictement encadrées de murs, façades et porches de fermes. Dans certaines rues, périphériques à l'ancien noyau villageois, les fermes dominent avec leurs hautes façades aveugles ou peu percées et leurs hauts porches. Plus près du centre et de l'église, quelques fermettes depuis longtemps converties en habitat, et quelques maisons de ville ou village donnent un caractère plus urbain.



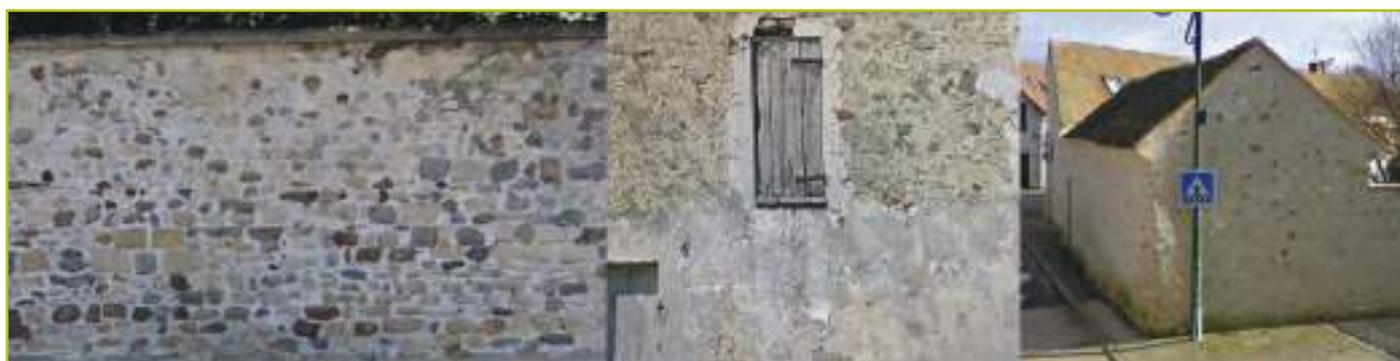
Rues enserrées de grands corps de ferme aveugles en périphérie de village, maisons et fermettes en pignon sur rue au centre



Diversité des éléments composant le paysage bâti des villages du plateau : pignons, façades, porches, appentis, murs de clôture

Les bâtiments sont construits avec différents matériaux : pierre des champs (calcaire, grès), pierre de taille. Les moellons et le mortier chaux-sable ayant une teinte proche donne cette tonalité beige dominante aux villages des

plateaux. Quelques rares moellons de grès peuvent donner quelques variations de teintes. Comme dans tout le Vexin, le bâti postérieur à 1850 est le plus souvent couvert de tuile mécanique losangée de teinte orangée.



Appareillage mixte de moellons calcaires et grès, et joints au plâtre. Enduits à la chaux usés par le temps.

Dynamiques et enjeux

- Stabilité globale, peu d'évolutions perceptibles à l'échelle du grand paysage
- Poursuite de la simplification et de l'agrandissement du parcellaire agricole
- Adaptation des infrastructures routières (déviations, giratoires, aménagement de carrefours)
- Nouvelles installations agricoles en périphérie des villages
- Risques de création de nouvelles infrastructures ex. nihilo
- Fortes pressions à proximité de la métropole (frange sud-est), avec activités, installations et constructions illégales
- Frange et zone de contact avec l'agglomération de Cergy-Pontoise à organiser (sur le territoire de la Communauté d'Agglomération)

● Focus : L'évolution du parcellaire et des routes plantées

1949



Axe routier majeur bordé d'alignements d'arbres implantés de façon continue

Situation actuelle

Relâchement des alignements d'arbres existants et généralisation des plantations sur les différents axes routiers principaux



Agrandissement des parcelles agricoles

Evolution possible ?

Généraliser la trame arborée à tous les axes routiers, en s'inspirant de la densité des alignements routiers du XIX^{ème} siècle



Pratiquer les cultures sans labour afin de ne pas fragiliser les sols, à défaut orienter le sens des labours perpendiculairement à la pente

Réduire la superficie des parcelles et privilégier les couverts favorables à la biodiversité dans les champs ; à défaut intégrer des bandes enherbées entre les parcelles

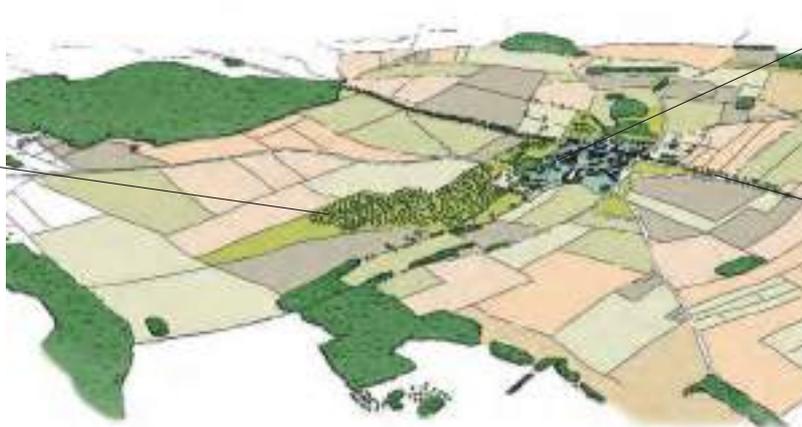
Le remembrement agricole post années 1950 a considérablement accru les dimensions des parcelles du plateau d'Hérouville. En 1949, on constate également que peu d'axes routiers étaient plantés d'arbres, mais ces alignements étaient denses et réguliers, tandis que de nos jours, ils se présentent sous des formes plus lâches et discontinues. L'inversion des tendances actuelles ou en cours (agrandissement parcellaire, perte de biodiversité, fragilisation des sols et risques de ruissellement) passera par une modification des pratiques agricoles, en favorisant des pratiques respectueuses des spéci-

ficités paysagères du plateau (paysage ouvert), favorables au retour de la biodiversité (réduction de la taille du parcellaire pour favoriser l'effet de lisière, développement de couverts permanents favorables aux insectes «régulateurs», etc.) et à la résilience des sols (capacité de résistance à l'érosion, à l'absorption de l'eau de pluie, au stockage du CO₂). Il pourrait également être envisagé de développer la trame arborée sur les axes routiers en s'inspirant des densités passées lisibles sur les cartes anciennes, et de renforcer celle déjà en place en renouvelant progressivement les arbres.

● Focus : Développement urbain des villages du plateau

1954

Nombreux vergers en bordure des villages et bourgs



Bourg compact

Axes routiers bordés d'alignements d'arbres

Situation actuelle

Quasi-disparition des alignements d'arbres en bords de routes

Agrandissement des parcelles cultivées



Zone de projet de déviation du bourg

Forte réduction des surfaces de vergers et extension du bourg sous forme de lotissements pavillonnaires

Evolution possible ?

Réduire la superficie des parcelles et intégrer des bandes enherbées



Réimplanter une trame arborée le long des axes routiers

Zone de projet de déviation du bourg

Recréer une ceinture verte en limite du bourg

Certains villages du plateau connaissent des changements importants. Ils étaient autrefois ceinturés d'espaces diversifiés tels que des pré-vergers, des prairies ou encore des jardins. Ces derniers ont souvent disparu tandis que se sont développés à leur place des lotissements pavillonnaires ou des zones d'habitat résidentiel diffus, modifiant ainsi les rapports

entre le village, les zones agricoles environnantes et ces espaces qui assuraient une transition douce entre milieux habités et espaces cultivés. Dans le même temps, les alignements d'arbres le long des axes routiers sont souvent supprimés ou largement réduits, notamment pour des raisons de sécurité.

● Focus : L'évolution des périphéries de la RD14



Détournement d'une parcelle à vocation agricole en espace de commercialisation



Hangar tagué visible depuis la RD14 au niveau de Sagy



Arrières pas entretenus d'un bâtiment d'activités visible depuis la RD14 au niveau de Vigny

A proximité de la RD14, dans les secteurs les plus proches de l'agglomération urbaine de Cergy-Pontoise, on peut relever quelques évolutions des usages des sols ou situations méritant des réflexions pour une meilleure intégration dans les paysages ouverts du plateau, au travers d'actions de valorisation, amélioration ou requalification, en accord avec les valeurs paysagères du plateau.

Nous pouvons ainsi citer l'exemple du détournement d'une parcelle et de bâtiments à usage agricole pour de la commercialisation (brocante) en bordure de RD14, dont l'activité semble incohérente avec le droit des sols et les règles d'urbanisme en place (identifiés en zonage agricole au Plan Local

d'Urbanisme). Quelques constructions peu qualitatives ou dégradées sont également visibles et particulièrement prégnantes dans les paysages ouverts du plateau, ne participant pas de la qualité paysagère d'ensemble perçue depuis l'infrastructure (RD14).

Le voisinage de la RD 915 présente elle aussi des évolutions qu'il conviendrait de pouvoir mieux encadrer compte tenu de leurs impacts sur la qualité des paysages (ex : développement publicitaire ou aérodrome pour lequel une meilleure insertion paysagère, notamment par un traitement de ses limites, pourrait être envisagé).

● Objectifs de qualité paysagère territorialisés

Valoriser la qualité des paysages agricoles

L'identité paysagère de plateau agricole repose sur l'activité des exploitations à encourager. Les ouvertures et perspectives sont indissociables des nombreuses lisières boisées qui les cadrent et orientent les perceptions et des micro-reliefs sur lesquels elles se positionnent, formant ainsi de magnifiques structures paysagères. Elles doivent faire l'objet d'un enjeu de valorisation et de préservation, car elles sont porteuses de la qualité des paysages du plateau.

Ces ouvertures sont notamment très précieuses dans la perception des limites avec les unités de paysage voisines (vues sur les vallées de l'Aubette de Magny et de Meulan,

panorama vers les différents horizons de buttes au nord et au sud, perspectives vers la vallée de l'Epte à l'ouest). Leur maintien peut être envisagé par la mise en place d'une gestion spécifique de la végétation (pâturages dans les petits reliefs, entretien des haies et des franges boisées des vallées émergeant vers le plateau).

D'autres qualités du plateau, comme celles des nombreux micro-paysages des mares, en raison de leurs fortes valeurs écologiques et de l'importante pour la régulation et la décantation des eaux pluviales sont à préserver.

Maintenir les caractères ruraux

Le plateau ne doit pas perdre son caractère rural si lisible. L'agriculture, même si elle évolue, doit être encouragée et maintenue jusqu'à la limite de l'ex. ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Le cadre donné par le Parc naturel régional du Vexin français doit permettre de maintenir les ouvertures et assurer que les motifs « servants » (réseaux d'énergie, zones de dépôt...) ne viennent pas fragiliser l'ambiance d'openfield dépouillé, dont il faut souligner la fragilité paysagère.

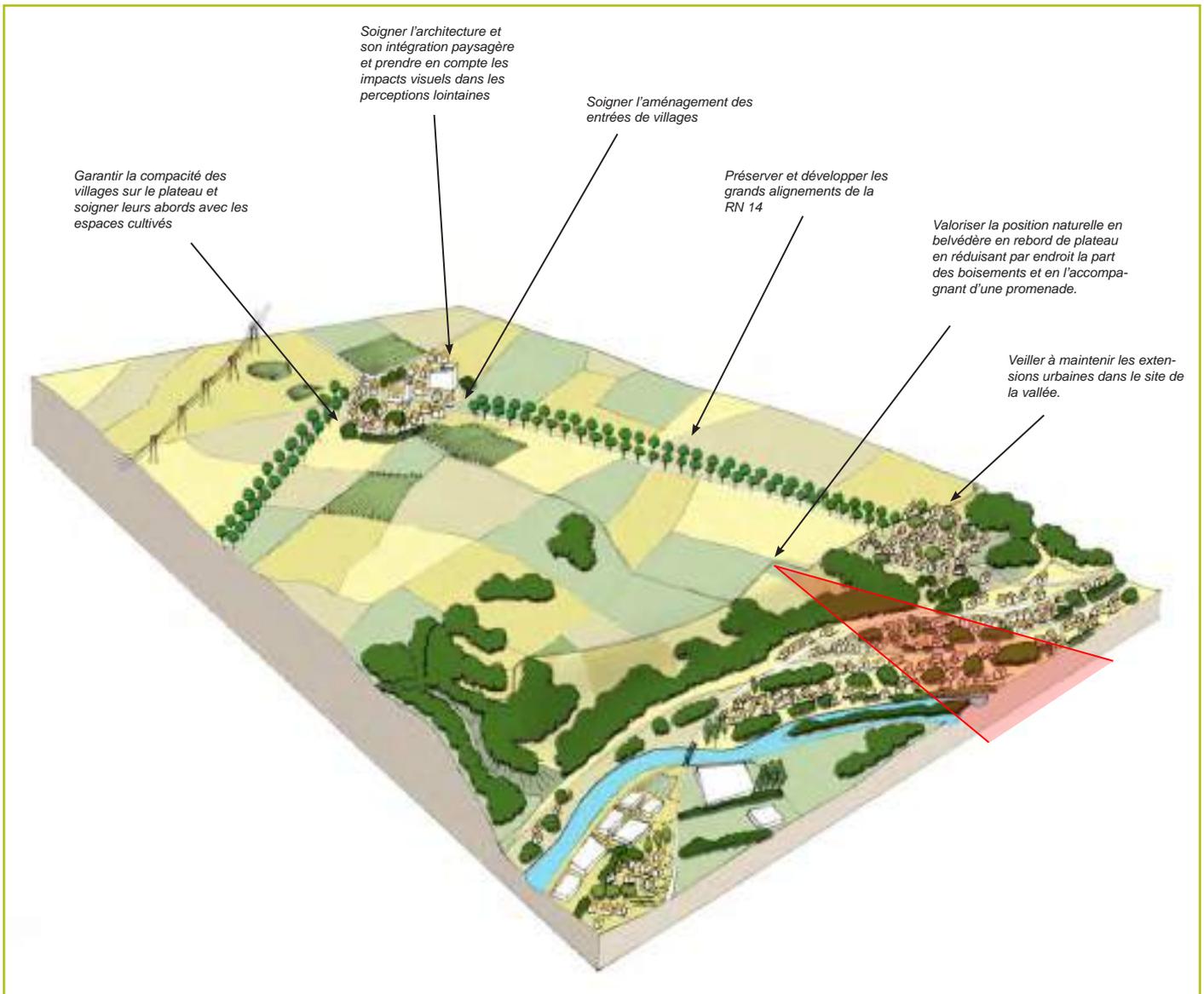
La lutte contre l'érosion fait partie des enjeux prioritaires sur l'unité de paysage. D'un point de vue paysager, il n'est pas souhaitable d'inciter à la plantation systématique de haies sans tenir compte de l'identité du plateau cultivé et de la grande valeur de ses ouvertures. En revanche, des solutions sont à trouver dans les méthodes culturales (perpendiculaires et non dans le sens de la pente).

Prendre soin des limites du plateau

La qualité majeure des paysages de plateau réside dans la lisibilité de leur structure qui dépend essentiellement de la maîtrise de l'urbanisation des bords du plateau et, notamment, du côté de la vallée de l'Oise, où la pression urbaine est plus forte. Il est préférable d'optimiser les secteurs déjà urbanisés de la vallée plutôt que de franchir la limite du plateau qui perdrait ainsi son intégrité de plateau cultivé.

L'agglomération de Cergy-Pontoise s'arrête brusquement sur le plateau. Ce sont les routes et les lotissements auxquels s'ajoute la prégnance des infrastructures des lignes haute tension qui terminent le développement urbain de

Cergy-Pontoise sur les paysages de grandes cultures du Vexin, sans regard sur le paysage rural. Dans cet arrière-plan d'agglomération, pourtant installée dans un paysage d'une grande richesse, aucun accès à la promenade n'est possible pour ses habitants. Un enjeu essentiel consiste à donner à cette ligne de contact une existence paysagère à la mesure de l'originalité de la situation qui mérite d'être mise en scène et offerte aux habitants de Cergy-Pontoise, tout en constituant une limite valorisante au plateau. On trouvera les propositions de traitement de cette interface dans la présentation de l'unité de paysage de Cergy-Pontoise.



Améliorer les conditions de perception et le paysage perçu depuis la RD 14

La RD 14 constitue un itinéraire de découverte du paysage du plateau très fréquenté par les automobilistes. L'enjeu pour cet axe est double. Il s'agit d'améliorer les conditions de perception depuis la route et de porter un soin particulier au paysage offert à l'automobiliste. Pour cela, les éléments d'articulation de l'infrastructure au paysage du plateau doivent être renforcés, notamment par le maintien et la gestion des grands alignements, accompagnés d'une gestion spécifique des talus des abords de la voie qui ne doivent pas occulter le paysage perçu.

L'itinéraire étant rythmé par plusieurs traversées de villages, celles-ci doivent être l'opportunité de découvrir les qualités architecturales des bourgs et de leurs espaces publics. Ainsi, leurs entrées sont à soigner et à qualifier, à l'aide

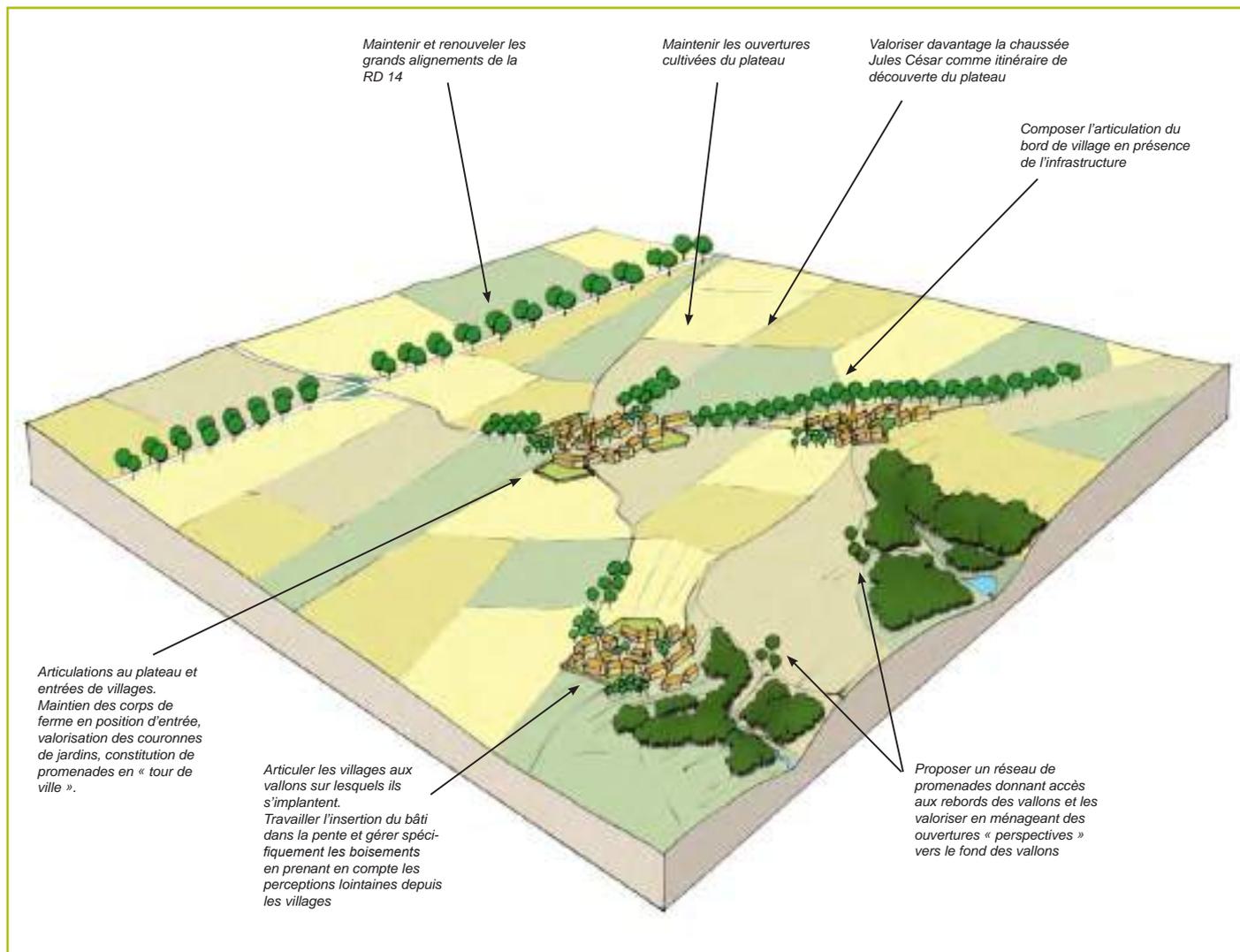
notamment d'un vocabulaire végétal par exemple et en soignant particulièrement les bords de villages perçus, constitués des jardins, des murets et des façades des corps de fermes « tenant » le village.

La chaussée Jules César peut, quant à elle, sur une partie de son tracé, constituer un itinéraire de « circulation douce ». Son articulation au paysage du plateau pourrait être envisagée à travers des plantations de fruitiers en alignement le long de la voie. Son articulation à d'autres parcours motivants en direction des structures paysagères les plus marquantes, notamment les « perspectives naturelles » font de cette unité de paysage un superbe « parc de campagne » spontané.

Soigner les articulations des villages au plateau

Les éventuelles extensions de villages sur le plateau ne doivent pas ignorer non plus l'enjeu de la compacité urbaine. Elles doivent trouver des réponses à la difficulté de s'inscrire en articulation entre le village et les cultures sans mettre en cause la vocation agricole encore lisible des bâtiments du village. Les « dents creuses » au cœur des villages

sont à envisager de manière prioritaire lors d'opérations d'extension urbaine afin d'assurer une continuité bâtie. Le vocabulaire spécifique (murets, couronne de jardins...) de la périphérie (« ceinture verte ») de ces villages doit rester la référence première en terme de traitement des limites urbaines.



La compacité des villages

L'évolution des villages de plateau doit respecter le caractère très compact, resserré de l'urbanisme rural, très éloigné des tissus pavillonnaires ordinairement proposés. Les éventuelles extensions sont à prévoir en priorité dans les enveloppes urbaines, au contact direct de l'existant, en conservant les alignements de façades sur la rue et en encourageant l'utilisation de matériaux traditionnels. Les articulations avec le plateau sont à travailler en fonction de

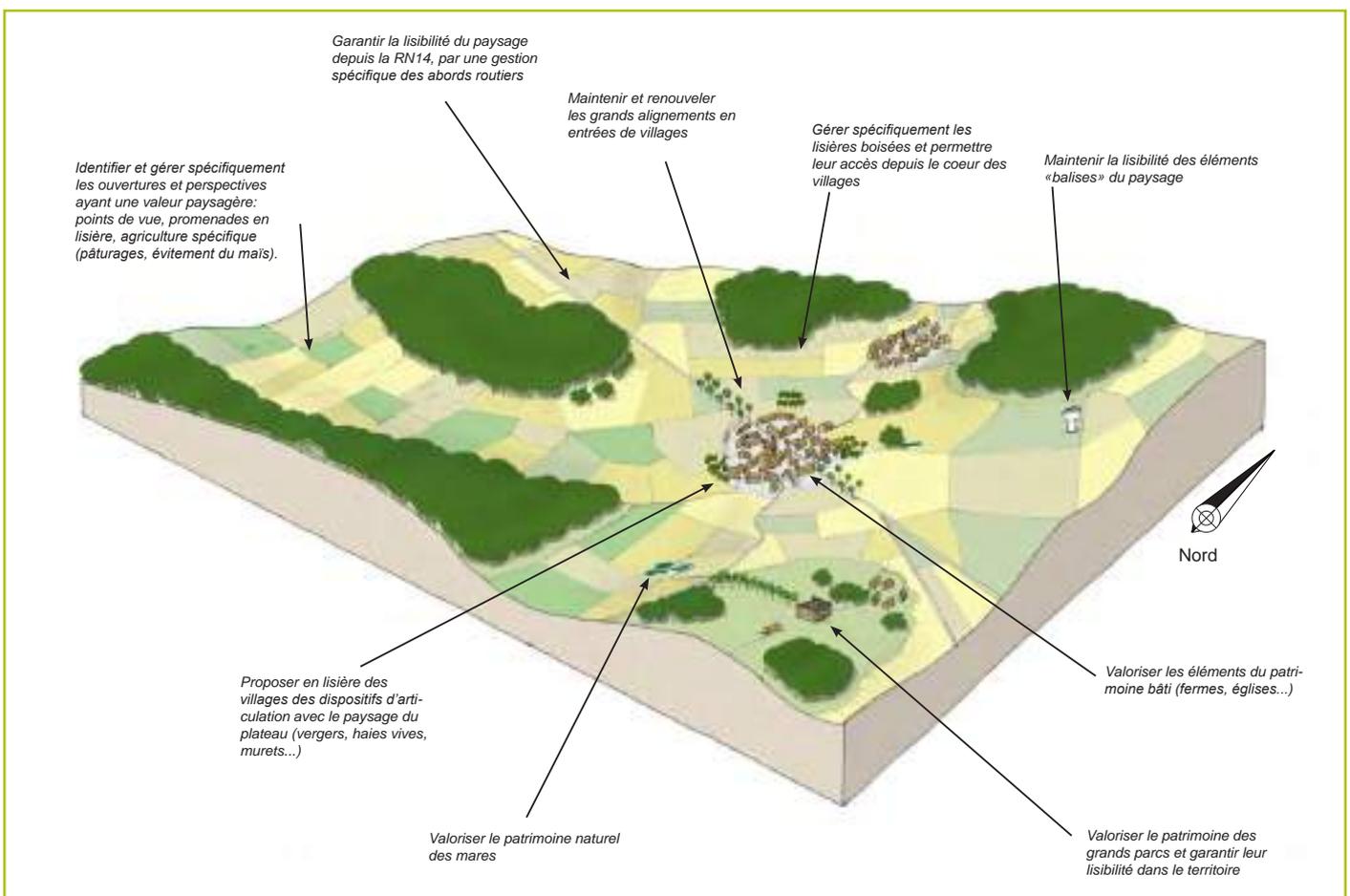
la présence des infrastructures d'une part et, d'autre part, de la possibilité d'offrir des lieux d'usage et de jouissance des horizons cultivés dans les ambiances « jardinées » du maraîchage et des vergers. Le patrimoine architectural très riche des villages du plateau (fermes, murs...) est à valoriser et les opérations d'aménagement doivent respecter les typologies locales dans la composition des espaces et le choix des matériaux.

Un réseau de promenades au quotidien

Les nombreuses routes et chemins qui irriguent le plateau sont autant de parcours offerts au promeneur, tout particulièrement à l'échelle de promenades à vélo si, néanmoins, les itinéraires proposés permettent de rompre avec la monotonie et l'immensité de ce paysage d'une autre échelle. Les villages, ainsi que le patrimoine architectural et vernaculaire du Vexin, peuvent ainsi constituer une occasion de découverte. Il en est de même des multiples vues et échappées occasionnées par la présence des rebords de vallées

(rebords de l'Aubette, de la Viosne, éventuellement quelques belvédères à réaliser) jusqu'à la mise en scène du rebord de l'Oise à Cergy, cadrée par l'axe majeur de Dany Karavan, qui est de fait la véritable limite sud-est du plateau.

Plusieurs sentiers de grande randonnée existent déjà. Ils pourraient être complétés par des sentiers de découvertes « intérieurs » (circuit des villages).



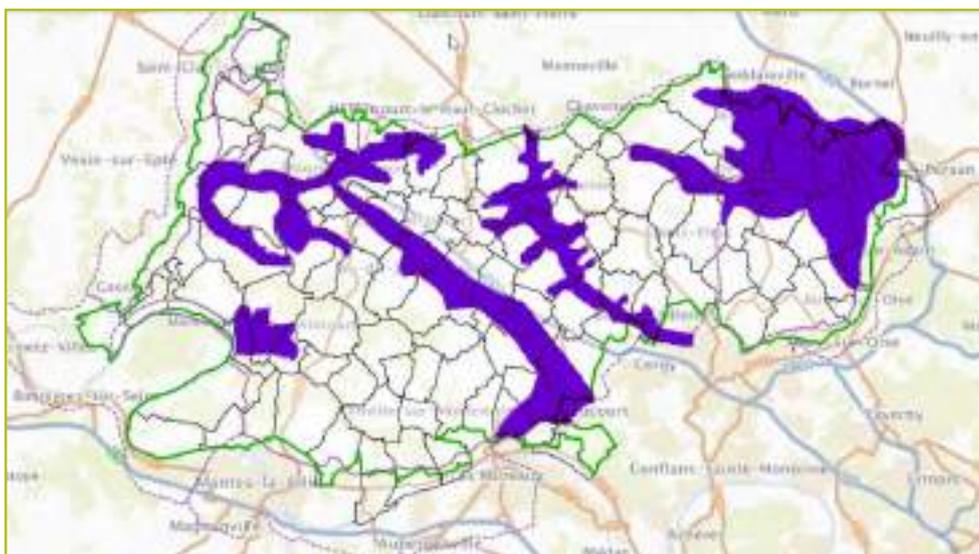
Conforter et affirmer l'identité des villages

Les villages du Vexin possèdent un important patrimoine bâti à entretenir et à valoriser (corps de fermes fortifiées, chapelles, châteaux, maisons à pignons sur rues, centres anciens et seuils jardinés, villas fin XIX^{ème} siècle, sucreries ou distilleries mémoire d'activité agro-industrielle, églises, granges...). La qualité des espaces publics des villages est à consolider, en même temps que l'accessibilité aux paysages depuis ces espaces (requalification des placettes, pavages, murs en pierre, plantations d'essences adaptées...).

Pour articuler les villages aux paysages du plateau, un vocabulaire spécifique de murets, clôtures, vergers, mails simples ou doubles, haies bocagères, boisements, remises... permet de mettre en valeur la couronne autour des centres, lieu d'usages spécifiques et d'accès aux paysages cultivés et naturels. Certains éléments particuliers ont été identifiés comme devant être préservés et mis en valeur : cônes de vue, vergers, boisement de parcs de châteaux, mails, résurgence d'eau et d'étang, etc. Le motif du verger de plein-vent a presque disparu mais peut contribuer à la qualité de l'ambiance, à la mémoire des modes de vie et des goûts, et s'inscrire par exemple dans les espaces de tour de village.

FAMILLE DES UNITÉS DE VALLÉES DES PLATEAUX

- Vallées de l'Aubette de Magny et de l'Aubette de Meulan Vallées de la Viosne et du Sausseron, vallon des rus du Roy



Comme par opposition aux grands paysages ouverts emblématiques de plateaux cultivés et aux grands horizons barrés par les alignements successifs de buttes tertiaires, les vallées dessinent des paysages à part, plus intimes, plus discrets, parfois même très secrets. Pourtant, au sein de cette famille les individualités sont fortes, et les variantes de configuration et d'ambiances sont assez étonnantes : on trouve d'une part les vallées du Sausseron et de la Viosne au Nord-Est du territoire qui forment des saignées profondément encaissées dans la surface du plateau, et donc des paysages très fermés, intimes. Les Rus du Roy, affluent de la Seine au niveau des boucles relève d'une typologie semblable. Et d'autre part les deux Aubettes, de Magny et de Meulan, qui coupent le Vexin français en deux parts égales, et présentent un étonnant profil dissymétrique (abrupt au Nord-Ouest, très doux au Sud-Ouest) expliqué par un mouvement tectonique lui-même lié à la grande orientation Nord-Ouest / Sud-Est qui commande la morphologie de tout le bassin parisien (orientation des lignes de buttes tertiaires et de plusieurs vallées dont la Seine). A l'extrémité Nord-Est, le massif de la Tour du Lay bien que relevant des buttes sur le plan strictement géomorphologique, est rattaché à la vallée du Sausseron en termes d'ambiances paysagères. Cette unité intègre également la marche septentrionale du Vexin français par la Cuesta d'Ile-de-France qui surplombe le pays de Thelle et des sablons (Oise).

Malgré cette dualité des formes et des ambiances, les vallées qui entaillent le plateau du Vexin contribuent toutes à animer ce grand territoire, et à offrir au visiteur une variété infinie de situations.

- Des espaces d'intimité et de fraîcheur contrastant avec l'immensité des paysages des plateaux
- Des structures très affirmées, associant une grande diversité de composantes
- Des ouvertures visuelles parfois trop rares, et menacées par les boisements
- Des vallées habitées de villages et petites villes intimement imbriquées dans la végétation
- Une grande vigilance à porter aux formes de développement des villages
- Des articulations paysagères à maîtriser autour des agglomérations et des infrastructures

• Structures paysagères, motifs paysagers

Les unités paysagères des vallées cumulent tous les motifs caractéristiques de ces formes : versants abrupts et boisés, versants plus doux et cultivés, parfois cultivés à la faveur de terrasses tenues par des rideaux, ou ponctués de bosquets,

fonds tantôt boisés et fermés, tantôt ouverts et cultivés ou pâturés, villages et bourgs implantés en fond de vallée ou en coteau.



Les vues

Dans ces unités de vallées, les versants cadrent généralement les vues et empêchent le regard de porter au loin. La végétation, souvent très présente restreint également les horizons. Mais un examen plus poussé montre que cette perception des vallées est loin d'être partout la règle...

La vallée du Sausseron et ses affluents forment, dans ses méandres labyrinthiques, un paysage en suspend aux ambiances incertaines. La vallée qui semble enfermée dans un épais écran de végétation, donne le sentiment d'une nature

reprenant ses droits sur une terre laissée à l'abandon. Un fort contraste s'établit entre cette « nature sauvage » et les développements urbains continus et linéaires le long des versants de l'Oise et du Sausseron aval. Le paysage habité ne montre que peu de relation avec sa charpente naturelle, dans une impression générale d'indifférence vis-à-vis du site qui dévoile pourtant de riches qualités paysagères, notamment lorsque les vues s'ouvrent sur le fond de vallée cultivé.



Sausseron « ouvert », entre Nesles-la-Vallée et Frouville, Sausseron fermé, de loin la situation la plus fréquente

La vallée de la Viosne fait partie de ces vallées entièrement enfouies. A l'échelle de sa structure, elle est cachée par un épais rebord boisé et, vue de l'intérieur, elle est difficilement perceptible en raison d'une forte végétation disparate et non maîtrisée. C'est une vallée étroite dans laquelle les

éléments de nature (réseau hydrographique et végétation) sont très présents et renforcent l'identité rurale de l'unité et qui contraste avec sa limite en aval, constituée par le front urbain d'Osny, bord de l'agglomération de Cergy-Pontoise.



Une des rares vues d'ensemble de la vallée de la Viosne, entre Ableiges et Us

La côte de Vigny qui constitue le coteau septentrional de la vallée de l'Aubette de Meulan est une originalité géomorphologique assez unique pour une région de reliefs sédimentaires puisqu'elle correspond à un plan de faille. Autre originalité, cette faille abrite le seul complexe récifal fossile connu dans le tertiaire du bassin parisien. Cette charpente naturelle particulière influence les modes de

perception. Se mélangent à la fois le sentiment d'infini d'un paysage de plateau (en fait un versant de vallée), celui de l'horizon d'une butte (rebord d'un autre plateau) et enfin celui d'un fond de vallée difficilement identifiable aux proportions très variables dans lequel s'écoule un ruisseau presque invisible.



Opposition entre versant Nord, boisé et abrupt, et versant Sud, à la pente progressive occupée par des cultures et bosquets

La vallée de l'Aubette de Magny est un site touristique important, que viennent fréquenter les visiteurs des domaines de Villarceaux, d'Ambleville et de Magny. La vallée se présente à une « échelle humaine » d'appréhension du paysage, incitant à la découverte à pied ou à vélo. C'est

une unité dominée par des pratiques agricoles : pâtures en fond de vallée, cultures en coteau, et ponctuées par des villages ruraux traditionnels implantés le plus souvent sur le rebord du plateau.



Vallée de l'Aubette de Magny, ouvertures visuelles vers l'aval, le cours d'eau est marqué par un alignement de peupliers



*Rus du Roy, affluents de la Seine
Depuis les hauteurs de Vienne,
et dans le vallon de Chaudry*



Les motifs

Le cadre des vallées vient concentrer les motifs de ruralité qui composent une succession de paysages cultivés et habités qui s'enchaînent au fil du parcours en révélant parfois des micro-ambiances plus intimes. Les vallées sinueuses dévoilent lentement leurs secrets dans la douceur des vallonnements, souplement inscrits dans les plateaux qui les environnent.

Dans les vallées des Aubettes, l'ouverture du paysage permet de lire distinctement les motifs : les cultures et les bosquets isolés sur les versants les plus doux, la ripisylve ou les alignements de peupliers marquant les modestes cours d'eau, les coteaux calcaires mêlant prairies maigres et boisements.



Côte de Vigny et ripisylve de l'Aubette de Meulan (Avernes)



Rideaux de culture, partiellement boisés qui tiennent le coteau Nord de l'Aubette de Magny (Charmont)



Longuesse : Prés arborés sur le versant abrupt de l'Aubette de Meulan, cultures et bosquets sur le versant doux

Dans les vallées du Sausseron et de la Viosne, les motifs boisés dominant, les motifs ouverts (prairies, pelouses calcicoles, roselières, champs) occupant des emprises minoritaires.



Les coteaux boisés forment un cadre fortement étanche visuellement, au sein duquel les ouvertures du fond de vallée sont mises particulièrement en valeur, notamment lorsque ce sont des prairies. Les coteaux calcicoles en voie de fermeture participent encore ponctuellement à la diversité des ambiances, dont la chaleur contraste avec la fraîcheur des fonds humides.

La végétation des marais ouverts (roselières, mégaphorbiaies) est rarement perceptible dans le paysage des vallées de la Viosne et du Sausseron.



Bois de versants, talus boisés et friches calcicoles dans les pentes du ru de Vienne

Le motif du **village** est logiquement sculpté par les cours d'eau et les zones humides. Dans les vallées du Sausseron et de la Viosne, la majorité du bâti s'étire le long des voies tracées en pied de versant, évitant de quelques mètres

les zones humides et inondables. La plupart des villages comportent néanmoins des rues qui s'aventurent dans ces zones périlleuses, et pas toujours à l'occasion d'extensions récentes.



La silhouette d'Hédouville, niché dans son vallon

L'hiver révèle davantage les villages, toujours discrets, et presque jamais perceptibles par une vue d'ensemble (Arronville).



Deux visions contrastées de Santeuil : le coeur ancien du village et son église implantée dans le coteau, et un lotissement récent difficilement intégré à l'entrée



Souvent soulignés par des talus enherbés ou boisés, les **routes et chemins** marquent localement le paysage, formant soit des soutènements lorsqu'ils sont parallèles aux

coteaux, soit des saignées (« cavées ») lorsqu'ils traversent perpendiculairement les vallées.

Le chemin de Nesles à Pontoise à la bascule entre coteau et plateau



De fait moins présent que dans les unités strictement de plateau, le **maillage des cultures** demeure un motif

important de ces unités, mis en exergue par les ondulations du relief et les vues croisées de versant à versant de vallée.



Des rebords de vallée fuyants vers le plateau, un paysage plein de surprises souligné par des jeux de lumière et une végétation ponctuelle qui accentuent le dynamisme et accompagnent la succession des plans visuels. La subtilité des enchaînements repose sur la vitalité de l'agriculture au rebord du coteau.

Les paysages bâtis

Exception au sein des vallées où les villages sont généralement peu perceptibles, le site de Magny-en-Vexin (auquel il convient d'associer Saint-Gervais en termes de percep-

tion paysagère) est marqué par une ampleur notable, à la confluence de plusieurs ruisseaux affluents de l'Aubette.



Site de Magny en Vexin depuis Saint-Gervais

Les matériaux rencontrés dans les villages de ces unités entaillées dans le plateau lutétien sont logiquement le calcaire et la chaux. De fortes nuances sont néanmoins observées selon les typologies des affleurements de pierres, le calcaire mis en œuvre à l'Ouest (Aubette de Magny) étant

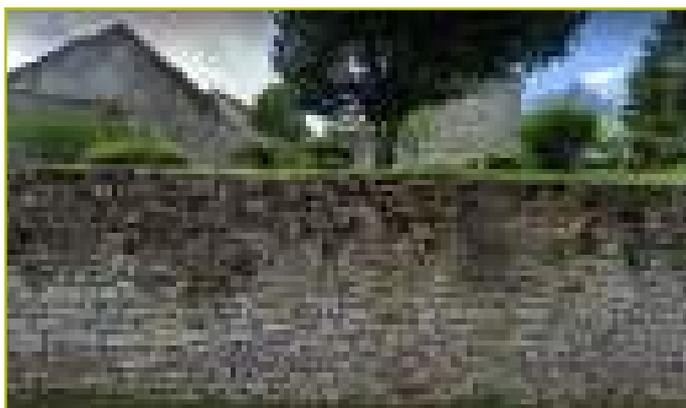
d'une forme nettement plus structurée (pierres parallélépipédiques aux arêtes vives, jusqu'à des plaquettes très fines) que les moellons tendres, parfois grossiers utilisés à l'Est du Vexin.



Moellons calcaires irréguliers, parfois mélangés de grès, harpags en pierre de taille, enduits au plâtre, joints à la chaux, couvertures en tuiles plates ou mécaniques (Gadancourt)



*Moellons calcaires aux joints largement beurrés, à gauche au mortier chaux-sable foncé, à droite au plâtre paysan.
Maison à enduits décoratifs au plâtre (Théméricourt)*



Appareillage de pierres plates ou à profil rectangulaire très régulier dans la vallée de l'Aubette de Magny, enduits ocre-jaune chargés de sablon local (Ambleville, Genainville)



A l'Est du Vexin, usage de moellons de calcaire coquiller (reflets blonds) aux formes plus grossières, sans arêtes marquées, à droite mélange de calcaire et grès et joints au plâtre (Us).



Nesles-la-Vallée : pierre de taille et gros moellons équarris,



Rhus : gros moellons et pierre de taille, joints largement beurrés chaux teinte beige-terre

L'essor du chemin de fer à la fin du XIX^{ème} siècle a permis l'essor de la construction de villégiatures dans un style déconnecté de la ruralité vexinoise, employant toutefois des matériaux locaux comme la pierre meulière tirée des buttes voisines.



Ableiges

Naturellement, la ville de Magny use sans retenue de la pierre de taille disponible dans les nombreuses carrières environnantes donnant accès au « banc royal » de calcaire fin.



Magny-en-Vexin se distingue par son caractère urbain et bourgeois très marqué, disposant d'un patrimoine d'une grande richesse depuis les modestes maisons de bourg jusqu'aux grands hôtels particuliers en passant par les immeubles bordant les grandes artères et places.



Domaine de Villarceaux, un ensemble en accord avec le paysage de vallée: le manoir de Ninon occupe la berge, magnifiée par les parterres de broderies.

Dynamiques et enjeux

- Stabilité globale, peu d'évolutions perceptibles à l'échelle du grand paysage
- Fortes pressions à proximité de la métropole (frange sud-est, notamment pour le Sausseron et la Viosne), avec le risque d'installations et de constructions illégales
- Poursuite de la fermeture des espaces ouverts considérés comme peu productifs (pelouses calcicoles, pré-vergers en fonds de vallées), boisements naturels ou anthropiques
- Poursuite de l'urbanisation –même modérée– au détriment des espaces de transition entre zones bâties et zones naturelles (zones humides ou boisements de pentes)

● Focus : Développement urbain dans la vallée et sur le plateau

-> *le cas de Magny-en-Vexin*

LEGENDE

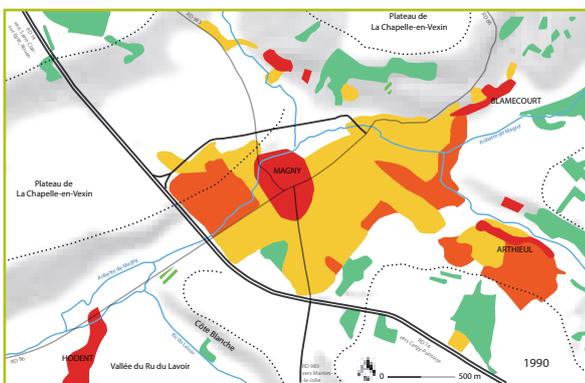
	Centre bourg historique		Boisements
	Extensions urbaines nouvelles		Vergers
	Extensions urbaines anciennes		Ligne de crête des plateaux
			Axes routiers principaux



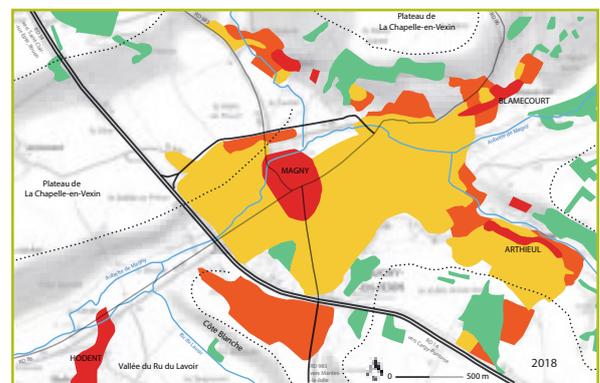
1956 : Le centre bourg historique de Magny s'est développé en fond de vallée de manière stratégique, à la croisée de plusieurs routes importantes et à proximité de l'Aubette, datant probablement du 19e siècle, à partir du noyau existant du bourg de Magny, en longeant les axes routiers (tissu urbain de faubourgs). On comptait à l'époque de nombreux vergers autour des bourgs.



1976 : Entre les années 50 et 70, Magny-en-Vexin a connu un fort développement urbain résidentiel en périphérie du bourg, mais aussi des hameaux proches (Arthieul, Blamecourt...). Dans le même temps, le nombre de vergers alentour a commencé à largement se réduire.



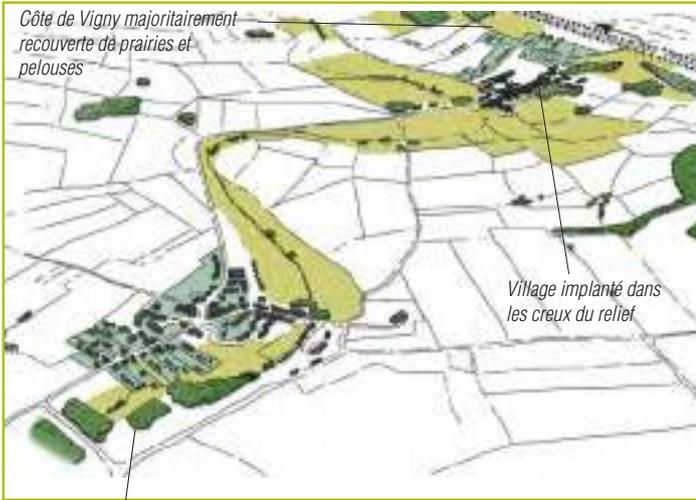
1990 : Les développements urbains de Magny-en-Vexin se sont prolongés tout autour du bourg et gagnent les côteaux et les plateaux. Ce phénomène s'est renforcé depuis le passage de la RD14 en 4 voies en 2007. Les vergers ont alors presque complètement disparu.



2018 : Bien que l'on remarque une quasi continuité bâtie qui a progressivement amené à relier la zone urbaine de Magny au hameau d'Arthieul, le développement résidentiel a ralenti au cours de ces dernières décennies. Toutefois, une zone d'activité nouvelle s'est implantée sur le plateau agricole au sud du bourg au cours des années 1990 et 2000 et marque un processus d'extension du bourg sur le plateau.

● Focus : Urbanisation et développement des boisements en fond de vallée et sur la côte

1949



Prairies et quelques boisements vers l'aval de la vallée

Situation actuelle



Boisement du fond de vallée en partie aval de la vallée

Développement de l'urbanisation en fond de vallée

Développement urbain faisant «déborder» les villages sur le plateau

Situés à proximité de la RD14, les villages de la côte de Vigny, initialement implantés dans les creux formés par le relief, ont eu tendance à s'agrandir ces dernières décennies, en s'étirant soit dans les fonds de vallées soit en direction du plateau.

Dans le même temps, la côte s'est boisée de manière presque continue, accentuant l'effet de rupture qu'elle crée dans le paysage et entraînant la disparition des milieux ouverts (pelouses calcaires). En aval, les prairies du fond de vallée sont désormais majoritairement remplacées par des boisements et des infrastructures et zones d'habitat.

● Focus : Fermeture des paysages et des milieux humides ouverts de la vallée

1956

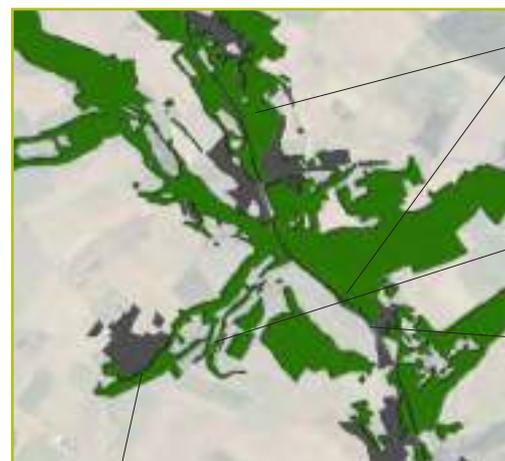


Boisements morcelés en fond de vallée

Prairies humides ponctuées d'arbres isolés

Arbres isolés marquant les limites parcellaires et les bords de cours d'eau en fond de vallée

Situation actuelle



Développement des boisements dans le fond de vallée, entraînant la disparition des milieux humides ouverts (prairies, marais)

Développement de la ripisylve des cours d'eau

Développement urbain des bourgs en accroche de la voie ferrée et de la route de fond de vallée

Développement des boisements sur les versants en pente des vallons

Entre les années et aujourd'hui, les paysages de la vallée de la Viosne se sont radicalement transformés, passant de paysages de vallée plutôt ouverte bien que plutôt encaissée par endroit, à des paysages largement refermés sous l'effet de plusieurs processus connexes : enrichissement et reboisements des versants et des fonds de vallées (avec disparition des milieux humides ouverts) et développement urbain des bourgs, en lien avec la voie ferrée existante. La vallée offre aujourd'hui des vues très courtes et une alternance de paysages soit boisés, soit bâtis.

● Focus : Développement simultané des zones urbaines et des boisements

1956

Village de Rhus, implanté à l'écart du fond de vallée, en rebord de plateau



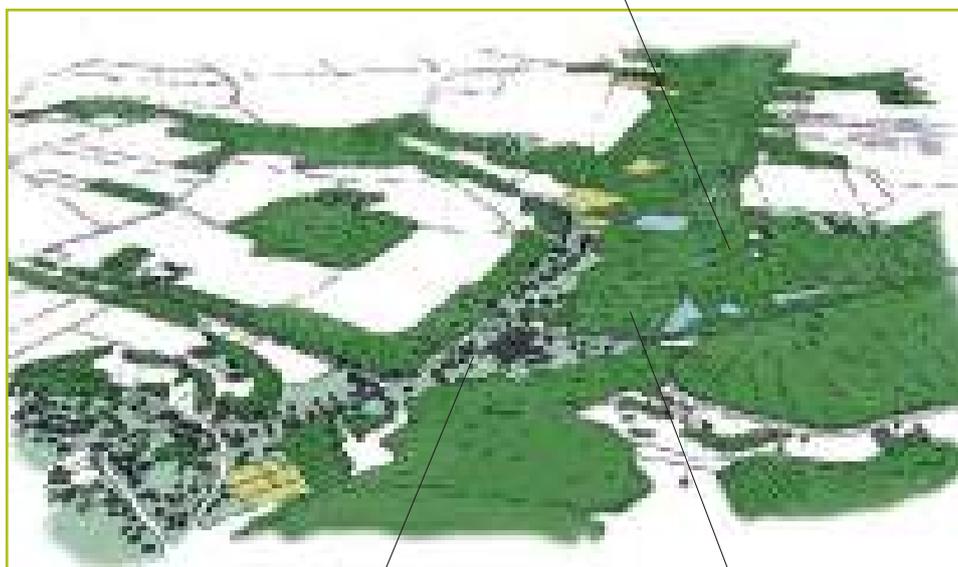
Vallangoujard construit en fond de vallée

Nombreuses prairies dans les fonds de vallées humides

Forte présence du cours d'eau dans le paysage de la vallée

Situation actuelle

L'enfrichement des pentes réduit l'effet visuel de démarcation entre plateau et vallée



Développement de l'urbanisation en fond de vallée

Fermeture du fond de vallée par les boisements, rompant le rapport paysager avec le cours d'eau

La vallée du Sausseron est marquée par une double dynamique. Tout d'abord, on y observe un fort développement des boisements qui tendent à refermer le fond de vallée et «effacent» la présence des cours d'eau dans le paysage. Associés à l'enfrichement des pentes, ces boisements lissent les reliefs et réduisent la lisibilité des structures paysagères.

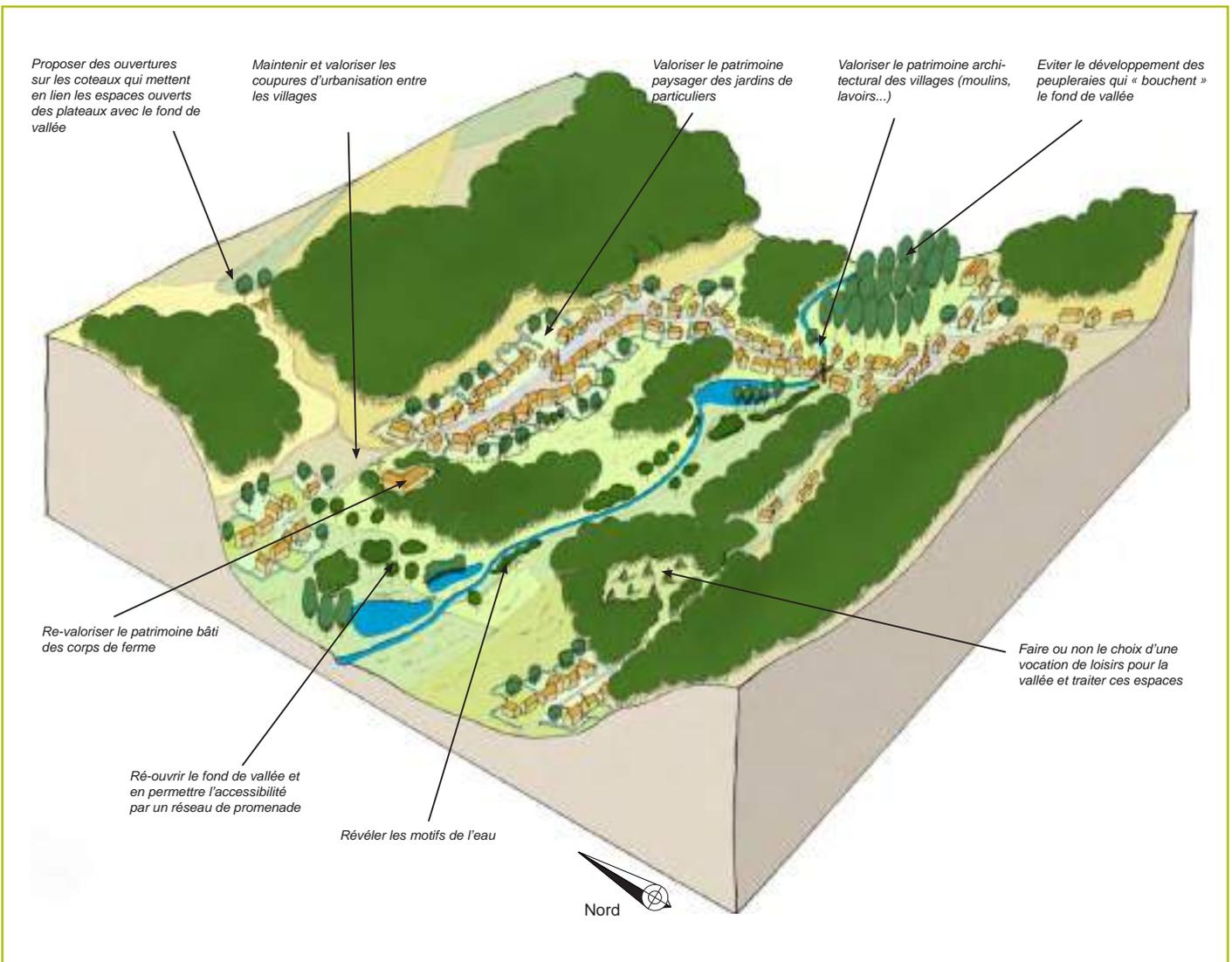
A ces évolutions s'ajoute la question de l'étalement urbain. Restreinte en amont où les villages sont traditionnellement implantés hors du fond de vallée (dans le coteau ou en limite de plateau), cette dynamique participe à la perte de lisibilité de la vallée, surtout dans sa partie aval.

• Objectifs de qualité paysagère territorialisés

Favoriser les ouvertures, conditions de paysage

Le phénomène de fermeture des paysages suite au développement d'une végétation dense représente un enjeu majeur pour les unités de vallées encaissées dans les plateaux, particulièrement le Sausseron et la Viosne. Il est indispensable d'éviter que les boisements, fortement présents sur les coteaux, ne viennent combler entièrement le fond de la vallée. Leur part doit être réduite si l'on souhaite que le paysage soit révélé. Il faut veiller à l'utilisation et à la position des plantations de conifères, des peupleraies, des friches qui sont de véritables barrières visuelles opaques tout au long de l'année. Les boisements n'ont pas à être systématiquement considérés comme des valeurs paysagères dans les documents d'urbanisme et une politique spécifique d'encouragement de l'agriculture doit permettre de restaurer des ouvertures.

Les ouvertures sont essentielles à la lisibilité à grande échelle et à la lecture des structures paysagères notamment lorsqu'elles sont associées à un réseau de cheminements, en particulier s'il est en lien avec les motifs de l'eau. Un réseau d'ouvertures pourrait être proposé tout au long de ces vallées, mettant ainsi en lumière et en lien, des prairies et zones humides, révélant de surcroît le fort potentiel de biodiversité. De la même façon, autour des villages, il semble nécessaire de préserver une continuité d'ouvertures capable d'articuler les franges construites à leurs espaces naturels.

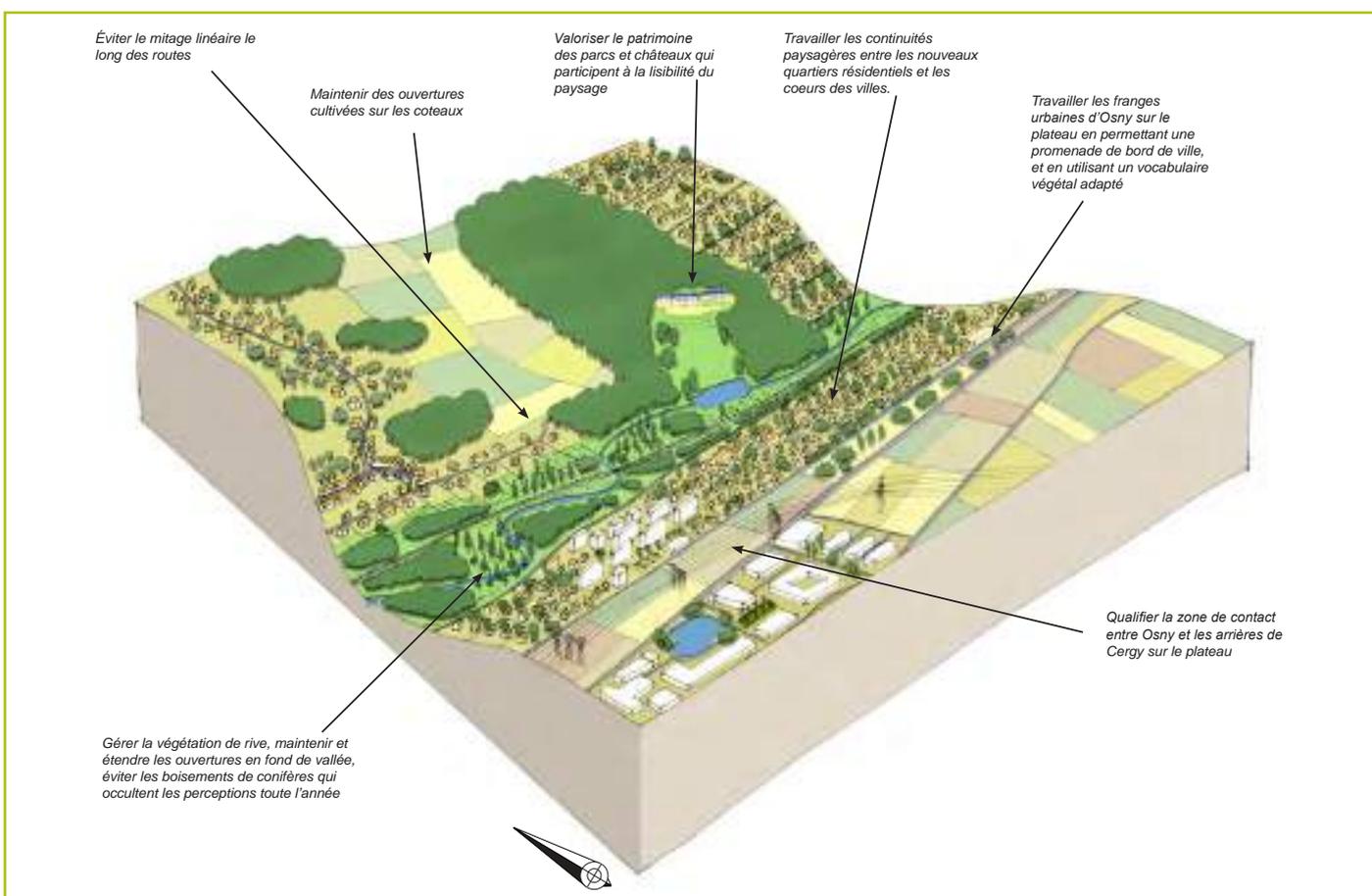


Favoriser une agriculture durable en cohérence avec son paysage

Dans les vallées plus ouvertes comme les Aubette de Magny et Meulan, une agriculture diversifiée peut répondre aux nécessités d'articulations paysagères des villages avec les plateaux de grandes cultures céréalières. Le maraîchage, l'horticulture, les vergers, sont des alternatives intéressantes au bord des villages, dans un contexte de demande croissante de circuits courts qui traduit l'intérêt général pour des productions de qualité et de rencontre avec les producteurs.

Outre ses valeurs commerciales, la couronne de culture est essentielle dans la structure du paysage puisqu'elle articule les jardins aux grandes cultures qui les voient.

Dans les vallées des Aubettes et autour de leurs affluents, l'agriculture doit permettre les ouvertures donnant accès au motif de l'eau. Il en est de même du pâturage très utile sur les prairies humides, ainsi que de l'entretien régulier des berges. Il convient donc de préserver les pâtures existantes en maintenant les élevages ovins et bovins ou la pension d'équidés.



Travailler la compacité des villages, inscrire les formes bâties dans le paysage, garantir leur lisibilité

Le traitement des bords de villages le long de l'itinéraire routier de fond de vallée doit permettre une lecture correcte des structures urbaines vis-à-vis de leur charpente naturelle.

Ainsi, un soin particulier doit être apporté aux franges urbaines sur les espaces naturels (relations des villages aux coteaux et aux fonds de vallée) en utilisant un vocabulaire adapté : haies vives, murets, façades d'habitation. Le choix des essences végétales et des matériaux sur ces espaces doit se faire avec le souci de préserver et conforter les ambiances rurales. Les plantations de haies de persistants sont à éviter ; leur hauteur en bord de village est à limiter afin de rétablir la perception depuis les voies de circulation.

Des efforts doivent aussi permettre de maintenir et favoriser les vergers, les prés, les potagers et les parcs en bord de villages afin de proposer une articulation avec le paysage environnant. Enfin, les entrées et les coeurs de villages peuvent faire l'objet d'un traitement spécifique permettant de comprendre les limites urbaines (stopper l'urbanisation linéaire en entrée de village) et le caractère identitaire des villages (requalifier certaines places urbaines, valoriser le petit patrimoine rural (calvaire, fontaine, etc.)

Dans les villages, la place des éléments de nature mérite d'être confortée : l'eau, au travers la revalorisation du patrimoine rural et le végétal (arbres, boisements, bosquets, haies) dans un double objectif de qualité paysagère et écologique.

L'identité des villages du Vexin peut s'affirmer dans la qualification des entrées de villages par des structures végétales ou architecturales remarquables (alignements, murets, haies vives) et par un traitement qualitatif des limites du village avec le plateau. D'autre part, les espaces publics des centres bourgs constituent des lieux de rencontre et de vie qu'il convient de qualifier et de connecter au réseau de promenades vers les espaces naturels (fond de vallée, cuesta) voisinant les villages.

Les formes urbaines et leurs implantations sont déterminantes dans la lisibilité des paysages urbains. La compacité des villages et leur qualité architecturale est à rechercher dans une implantation du bâti en alignement de la rue et en s'inspirant des typologies existantes. L'opportunité d'une offre touristique est à envisager, les anciennes fermes pouvant combiner leur activité d'exploitant avec les nouveaux besoins d'accueil et de tourisme.

Les abords des éléments patrimoniaux doivent quant à eux faire l'objet d'un soin particulier, car ils méritent d'être « lus » dans leur environnement.

Dans le même mouvement, les extensions des villages doivent être abordées avec des attentions paysagères :

- Position vis-à-vis des continuités paysagères de plateau à maintenir avec une préférence pour l'optimisation des périmètres déjà construits ;
- Economie de sol consommé, en adoptant des densités de centres villageois ;
- Conception spécifique des formes urbaines dans chaque situation et en cohérence avec l'environnement bâti et naturel ;
- Qualité de l'espace public dans son articulation aux réseaux d'espaces voisins avec la valorisation des éléments de nature ;
- Traitement très soigné des nouveaux bords de villages quand les sites de développement sont situés en frange ;
- Qualité de l'architecture, afin surtout d'éviter la banalisation des paysages instaurée par les modèles standard de logements individuels peu à même de s'inscrire dans les formes urbaines et les modes d'implantation des villages.

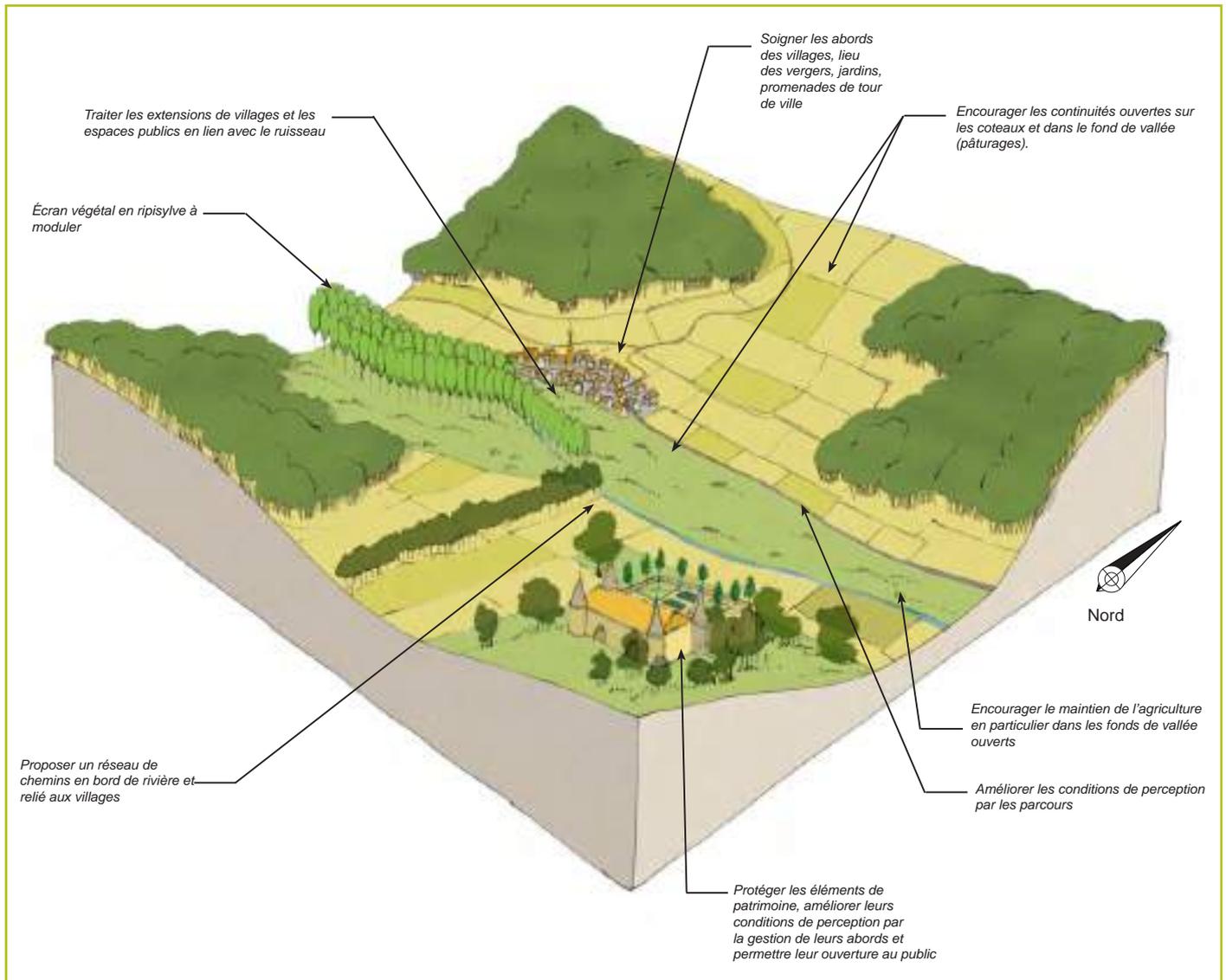
Valoriser l'ambiance «de campagne»

● Des caractères à affirmer

Les vallées et leurs affluents présentent de magnifiques caractères de campagne qui font la valeur de leurs paysages, si tant est qu'ils soient convenablement révélés. En particulier, le patrimoine architectural des villages est à conserver et à entretenir. Leur accessibilité publique doit être garantie. Si certaines valeurs paysagères participent pleinement de cette ambiance rurale (patrimoine de platanes et de tilleuls dans plusieurs villes et villages) d'autres, en revanche, restent à mettre en valeur comme le patrimoine potentiel des jardins particuliers ou celui du réseau d'ouvertures de prairies.

● Des sites et patrimoines à valoriser

- le respect des typologies architecturales traditionnelles et de leurs implantations dans les vallées et vallons ;
- de nombreux éléments de patrimoine culturel : emplacements particuliers des cimetières en entrées de villages, mémoire d'activité agro-industrielle, châteaux et leurs dépendances, moulins, fontaines, lavoirs, pigeonniers, etc.



Valoriser les motifs de l'eau

Dans les vallées, la présence de l'eau est insuffisamment sensible et ces unités de paysage gagneraient à en révéler les motifs par :

- la révélation du paysage associant les rivières et les rus ainsi que les marais de manière simple (ouvertures de fenêtres dans la végétation ; notamment au croisement des routes et chemins) ;

- le développement d'un langage lié à l'eau à différentes échelles : dispositifs de récupération et d'infiltration (rigoles, fossés, noues, mares, etc.).

Conserver la structure paysagère d'écrin de Magny-en-Vexin

- Développer la ville dans son site initial et maintenir et valoriser l'écrin de coteaux naturels qui l'inscrivent dans son environnement rural ;
- Développer un réseau d'espaces publics de promenade valorisant site, cours d'eau et coteau ;

- Rechercher l'équilibre du paysage urbain, en adoptant notamment de nouvelles formes urbaines plus denses et plus composées que les lotissements, en recherchant la place d'une verticale fédératrice (actuellement le silo) comme repère de la ville.

FAMILLE DES UNITÉS DE BUTTES, PLATEAUX ET VALLÉES IMBRIQUÉS

● Buttes et plateaux d'Arthies et du sud du Vexin, buttes et plateaux de Marines



Contrastant avec la grande lisibilité –la pureté même– des unités de plateau du coeur du Vexin, les secteurs de buttes, plateaux et vallées imbriqués sont d'une perception plus difficile. Les buttes boisées haut-perchées, les flancs agricoles (qui sont en fait des lambeaux de plateau, plus ou moins étendus) et les petites vallées en creux dessinent un paysage plus mouvementé et plus varié qu'ailleurs, successivement intime et généreusement ouvert.

Au Nord-Est, l'unité du plateau et buttes de Marines constitue un épisode riche, dont on retient une magnifique structure territoriale organisée par l'élan des buttes qui nervurent le plateau. Nombreuses sont ici les vues lointaines et dégagées sur les paysages du Vexin central, ouvertes depuis les villages en position de belvédères naturels. Un épisode plus secret se développe au-delà de la butte de Marines vers la butte de Rosne où les vallonnements plus nombreux et accompagnés d'une végétation plus forte, créent des paysages plus discrets dissimulés.

De la même manière, les plateaux et buttes d'Arthies et du Sud du Vexin (buttes Marisis) constituent une vaste respiration à proximité des paysages urbains de l'agglomération parisienne. En venant de Mantes-la-Jolie, les buttes boisées forment comme un seuil entre la vallée de la Seine et le plateau du Vexin. Ces buttes scindent l'espace en deux « mondes » distincts : côté nord, une sensation de plateau

infini qui s'étend au-delà de la côte de Vigny ; au sud, un rebord de plateau éclairé par la lumière du Val de Seine. Peu relié à la Seine, cet ensemble apparaît comme un contraste étonnamment préservé et calme. Son paysage agricole et rural, plutôt secret, ne trahit la proximité de Paris, de Cergy-Pontoise et du couloir séquanais que par les extensions récentes des villages, sous forme de maisons individuelles.

- Un authentique caractère de campagne au contact d'unités urbaines de paysages
- Une structure très affirmée, associant des éléments variés
- Un plateau de cultures nervuré de buttes boisées et habitées
- Des qualités paysagères remarquables à maintenir et à exploiter
- Une grande vigilance à porter aux formes de développement des villages
- Des articulations paysagères à maîtriser autour des agglomérations et des infrastructures

• Structures paysagères, motifs paysagers

Dans ces unités à la morphologie très variée, les buttes boisées forment tantôt un repère, tantôt un écran ne laissant découvrir que tardivement ce qui se cache derrière. Elles constituent la structure de loin la plus présente. Les lambeaux de plateaux sont nettement plus discrets, et ne

forment parfois qu'un léger ressaut à peine perceptible entre le flanc des buttes et celui des vallées, comme par exemple l'enchaînement entre les buttes de Rosne et le Sausseron au Nord, et encore plus marqué au Sud entre les buttes d'Arthies et Marisis, la Montcient et la Bernon.



Où que l'on se trouve dans le Vexin français, dans toutes les directions, les buttes boisées alignées NO-SE imposent leur silhouette. Disposées en horizons successifs, elles permettent d'appréhender pleinement la portée des vues par temps clair.

Ces unités sont animées par une charpente naturelle assez mouvementée qui fait apparaître, dans une direction générale Nord-Ouest/Sud-Est, un système de buttes boisées prolongées par les nervures du réseau de vallées. Le paysage qui en résulte s'exprime dans une même orientation générale par un ensemble de stries du relief. Ainsi, le plateau présente peu de surfaces planes ou seulement lors de très courts épisodes. Le terrain offre de douces ondulations, des lignes fuyantes associées à des percées visuelles entre deux buttes, qu'accentue une végétation assez présente et

disparate qui multiplie les plans et ajoute au dynamisme du paysage. Le socle général du plateau porte un openfield de grandes cultures, où l'habitat est regroupé dans les villages et sur lequel se détachent les motifs des reliefs. Les buttes aux sommets boisés présentent, sur leurs flancs, des lisières très découpées où les ombres portées révèlent le relief. Comme en négatif des villages de vallées, logés dans le creux du relief, quelques villages de crête prennent une position dominante de belvédère.



Les vues

Des vues généreuses s'ouvrent d'ailleurs depuis ces hauteurs, dès lors que les bois lâchent prise et cèdent la place aux grandes cultures, sur les flancs des buttes en contrebas des sommets tabulaires : vers le Sud elles dévoilent la Seine dans toute sa majesté, au centre et à l'Est les étendues cultivées des plateaux. Plus loin encore, ces vues viennent tutoyer la vallée de l'Oise. Depuis les plus hautes éminences, des ouvertures magistrales se découvrent vers Cergy-Pontoise et, à l'horizon, portent jusqu'aux grands signaux parisiens que sont Montmartre, la Défense, la Tour Eiffel et le Mont Valérien.



Etendues aplanies et généreusement ouvertes du plateau agricole au-dessus de Gaillon-sur-Montcient



Vue depuis les hauteurs de Lainville-en-Vexin vers Paris (La Défense, Mont Valérien)

Mais de près, passé le « manchon protecteur » que constitue chaque seul boisé de butte, ces unités dévoilent une intimité secrète et inattendue, sous forme de vallons

intimes insoupçonnés où s'épanouissent, à la faveur des sources, des villages paisibles et préservés, au fil des cours d'eau (Sausseron, Montcient, Bernon, ru de Fontenay, etc.).

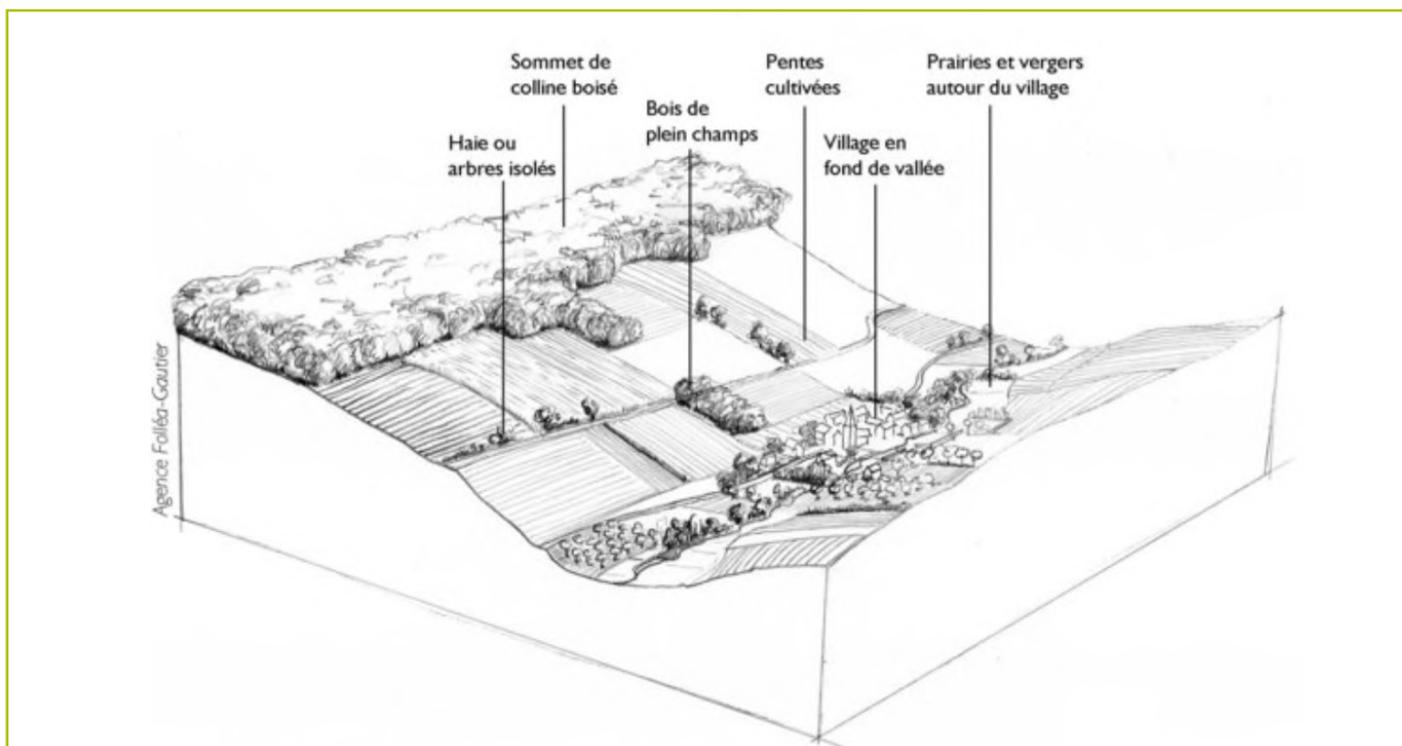


Les pentes intermédiaires cultivées de Montalet-le-Bois

Les motifs

Presque tous les motifs paysagers présents dans le Vexin se retrouvent de fait dans ces unités composites : les buttes boisées, leurs ambiances fraîches, leurs clairières relictuelles (prairies, vergers), leurs ceintures de prés ou pré-vergers encore enclos de haies, les plateaux avec leurs champs ouverts, les rideaux, talus et cavées, sou-

vent boisés qui strient les pentes, les bois et bosquets de pentes, les haies et arbres qui accompagnent les prairies qui semblent s'échapper des fonds de vallées, et les cours d'eau qui serpentent au fond, souvent discrets, signalés par quelques peupliers et bois alluviaux.



Les motifs des paysages des pentes intermédiaires, entre sommets boisés et vallons habités



Bouquet d'arbres à la faveur d'un talus, au sein des étendues cultivées de Brueil-en-Vexin



Vergeur en fond de vallon vers Guitrancourt

Les vues

Le motif du village adopte des implantations très variables : villages perchés sur les buttes (série des villages-promontoires des buttes de Cormeilles-Frémécourt, Bréançon-Grisy-Epais-Rhus dans les buttes de Marines, Drocourt isolé sur sa butte, à l'écart des lignes de buttes boisées

du sud du Vexin), villages nichés à leur pied (Aincourt, Arthies, Lainville, Maudétour, Neuilly, Jambville, Le Heaulme, Frémainville, Villers), villages nichés au fond des vallées (villages de la Montcient et la Bernon) ou de vallons relativement secs (Chérence, Fontenay, Guitrancourt).



La silhouette emblématique du village de coteau, ici Villers-en-Arthies dominé par son château



Série des buttes habitées (Bréançon, Grisy-les-Plâtres, Epais-Rhus)



Sailly, un exemple de village inscrit dans son vallon



Lainville, village en lisière de butte, sur un lambeau de plateau

La petite ville de Marines adopte elle-aussi une position de pied de butte, signalée au lointain par le hameau des Hautiers qui la surplombe de 50 mètres. Haravilliers, composé de hameaux espacés et entourés de reliquats de

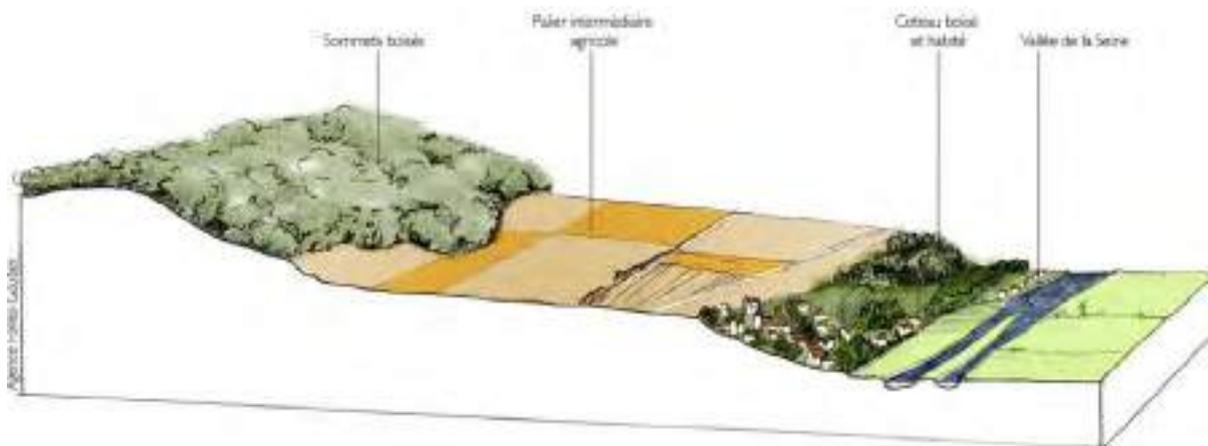
bocage fait figure d'exception, avec ses ambiances à la fois normandes et picardes. A l'écart sur la cuesta du Vexin, Berville semble quelque peu isolé, regardant vers le pays de Thelle, prolongement méridional du plateau picard.

Souvent soulignés par des talus enherbés ou boisés, les chemins sont un autre motif essentiel du paysage de ces unités.

De fait moins présent que dans les unités strictement de plateau, le maillage des cultures demeure un motif important de ces unités, mis en exergue par les vastes ondulations du relief et les nombreuses vues croisées de versant à versant de vallée, de buttes à buttes. C'est également le cas sur le rebord méridional qui domine la vallée de la Seine de Gargenville à Mézy-sur-Seine.



Chemins traversant la butte entre Montcient et Bernon, dont le tracé est marqué par un talus planté



Le lambeau de plateau entre buttes et vallée de Seine

Les motifs boisés sont également très présents, non seulement sur les buttes mais également sur les pentes et versants de vallée. Des haies, prés, pré-vergers accompagnent les villages et fonds de vallées.



Bosquets, talus boisés, haies entourant des herbages parfois encore très présents.



Arbres isolés, en alignement et petits bois humides, prairies permanentes accompagnant le ru de l'eau Brillante

Les paysages bâtis

Du fait de la variété des situations rencontrées, la morphologie des villages varie beaucoup, mais reste majoritairement groupée et compacte. Seuls les villages implantés au

fond des vallées et vallons doivent davantage composer avec la présence de l'eau et de zones humides que le bâti ancien évitait généralement avec soin.



Coulée verte à Oinville-sur-Montcient, un axe de ruissellement qui traverse et alimente le village en eau (lavoir)

Les matériaux rencontrés dans les villages de ces unités sont là aussi des plus variés puisqu'on y rencontre la quasi-totalité des affleurements du Vexin français (à part la craie). Pour les pierres de construction, on trouve le calcaire lutétien sur les bordures de plateau et dans les vallées, souvent associé à des grès tirés des champs, et la meulière

dans les villages implantés sur ou autour des buttes. Pour les mortiers et enduits, la chaux (issue du calcaire) et le plâtre (issu du gypse) cohabitent souvent, le second étant extrait des buttes est logiquement plus présent dans les villages associés (l'emblème étant naturellement Grisy-les-Plâtres).



Dominante de calcaire lutétien (de taille ou en moellons), quelques grès, joints ou enduits à la chaux, et dans une moindre proportion, en plâtre (Frémainville)

La pierre meulière présente le plus souvent un aspect granuleux, caverneux et de nombreuses variations de couleur du jaune doré au brun foncé en passant par des nuances

orangées et rouge sombre. Elle domine la composition des murs et façades dans les villages situés au plus près des buttes, au centre de chaque unité.



Granges à dominante de meulières à Villers et Enfer

Mur de moellons calcaires et meulières, monté à la terre, à Villers-en-Arthies



Mur de calcaire et meulière jointoyé au plâtre (traces de doigts)



Façade de moellons calcaires enduits au plâtre et chaînages en pierre de taille

Plus anecdotique : quelques maisons ou commerces avec enduits décoratifs au plâtre donnent un caractère plus urbain à certains centres de villages. Seule Marines

se distingue des villages par son centre au caractère plus urbain fait de rues commerçantes et de petits immeubles.



Façade au plâtre décoré à Aincourt



Marines, maisons de bourg et commerces

Dynamiques et enjeux

- Stabilité globale, peu d'évolutions perceptibles à l'échelle du grand paysage
- Poursuite de la simplification du parcellaire agricole et de la fermeture des espaces ouverts considérés comme peu productifs (pelouses calcicoles, pré-vergers en fonds de vallées)
- Poursuite de l'urbanisation –même modérée– au détriment des pré-vergers autour des villages
- Adaptation des infrastructures routières (déviations, giratoires, aménagement de carrefours)
- Fortes pressions à proximité de la métropole (frange sud et sud-est), avec risque d'installations et constructions illégales
- Frange et zone de contact avec l'agglomération de Cergy-Pontoise à organiser (Génicourt)

● Focus : Une certaine permanence des prairies et des boisements de buttes

1954

Prairies en pourtour de villages et en pied de buttes



Alignements d'arbres densément plantés, en bordure de route

Nombreux vergers et arbres isolés aux alentours des villages

Situation actuelle

Préservation des prairies



Réduction de la trame boisée (alignements, vergers...)

Développement important des villages

Le paysage des buttes d'Arthies est marqué par l'agrandissement des parcelles agricoles, ainsi que la disparition progressive de la trame arborée composée autrefois d'alignements d'arbres en bordure des axes routiers principaux et de nombreux vergers et arbres isolés aux alentours des villages. Cependant, les boisements des buttes, ainsi que les prairies en pied de buttes et aux abords des villages ont très peu évolué et continuent d'être stables aujourd'hui malgré un étalement pavillonnaire important en pourtour des villages.

● Focus : L'évolution des ceintures vertes

1954



Situation actuelle



Evolution possible ?



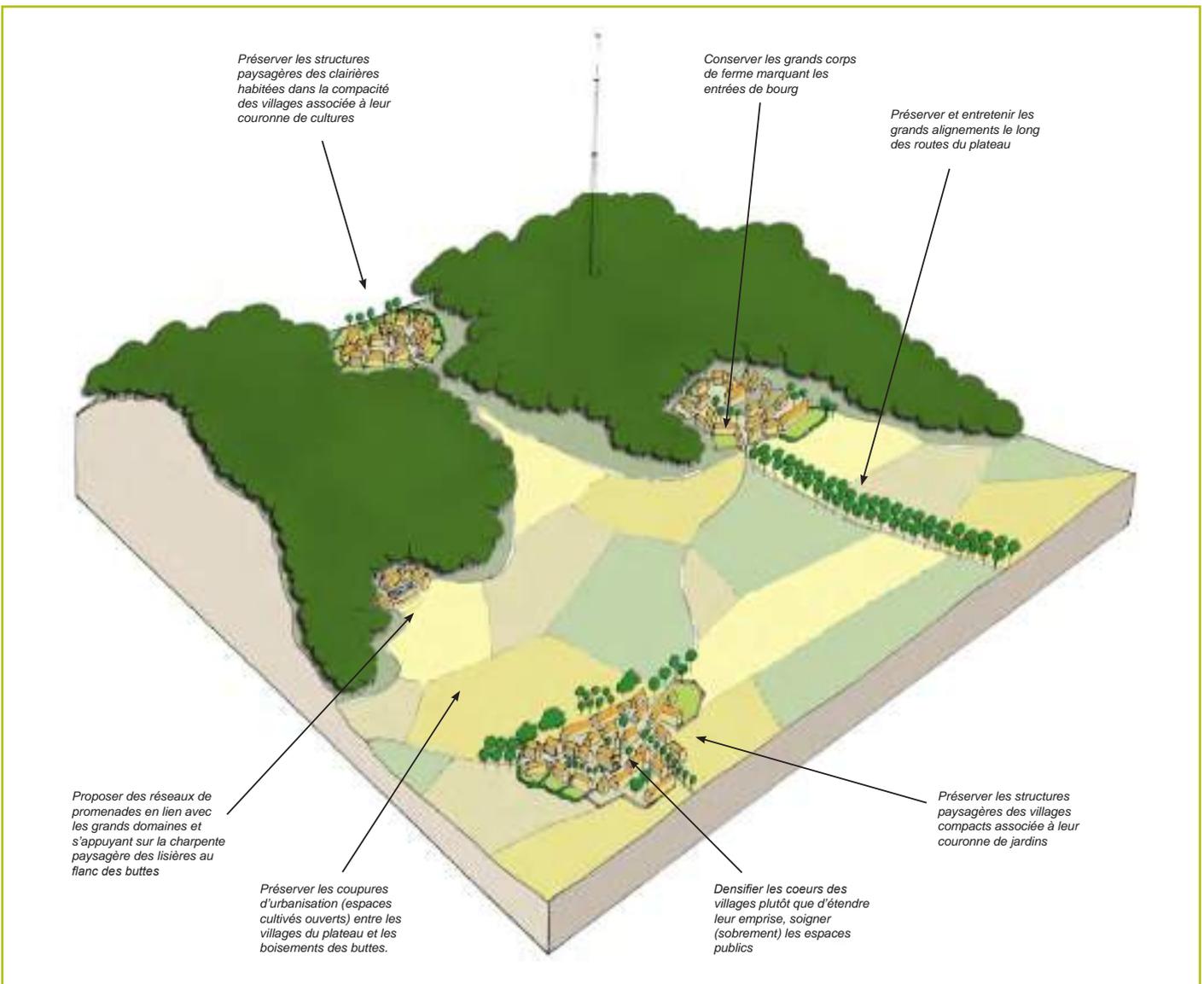
Une ceinture composée de jardins, pré-vergers et prairies cernait autrefois les villages de cette unité paysagère et créait un espace « tampon » entre zones bâties et espaces agricoles. Cet espace a peu à peu disparu pour être annexé aux terres cultivées ou laissé à la friche qui a évolué en boisements. Le paysage pourrait gagner en lisibilité par l'ouverture partielle de ces boisements pour recréer une couronne jardinée et une trame de pré-vergers qui joueraient le rôle d'espace intermédiaire afin de reconnecter les villages avec leurs alentours, tout en constituant des espaces récréatifs et nourriciers (jardins, vergers, maraîchage, petit élevage, etc.).

• Objectifs de qualité paysagère territorialisés

Un paysage de campagne à préserver

Les caractères ruraux s'affirment par de magnifiques motifs de paysage (les buttes coiffées de bois) associés à de grandes ouvertures cultivées, où les structures urbaines traditionnelles compactes sont restées épargnées par l'étalement urbain pavillonnaire. A proximité de secteurs

urbains denses, ce caractère de campagne est à préserver des effets banalisants d'extensions des bourgs hors de leurs limites, aujourd'hui assez subtilement écrites par des couronnes jardinées ou le positionnement franc des grands corps de fermes en bord de villages.



Des structures paysagères remarquables à valoriser

• L'enchaînement du plateau à la butte

C'est une superbe structure paysagère à valoriser, composée de l'enchaînement des espaces cultivés du plateau avec les buttes boisées, les villages compacts se positionnant en lisière. L'enjeu de préservation de cet enchaînement réside dans le maintien des cultures sur le plateau et les flancs, des bois sur la butte et dans la préservation des

coupures d'urbanisation entre les villages du plateau et les villages en pied de butte. Au sein des étendues de plateau dont l'agriculture garantit l'ambiance, les quelques grands alignements le long de routes (D 915) sont remarquables et participent à la valeur paysagère des dégagements cultivés. Ils sont à maintenir et à renouveler.

● L'enchaînement des clairières habitées :

les villages forment avec leur environnement cultivé des « clairières habitées » délimitées par les lisières des forêts. Ces structures paysagères sont à préserver individuellement comme participant d'un enchaînement de

paysages remarquables. Les enjeux se concentrent sur la conservation et le renforcement de la couronne jardinée de prairies, jardins, vergers et des cheminements doux qui l'accompagnent, le maintien de l'environnement cultivé la voisinant, et dont l'ouverture constitue la transition « traditionnelle » avec les boisements.

La compacité des villages à maintenir

La compacité et le traitement de l'enveloppe des villages sont essentiels dans les structures paysagères identifiées. Les opérations d'extension devront prioritairement se concentrer sur les dents creuses à l'intérieur de l'enveloppe des villages et non participer d'un phénomène qui consommerait les espaces agricoles et déstructurerait

l'organisation urbaine traditionnelle. Autre enjeu, le maintien des grandes fermes et de leurs imposants murs de pierre « en porte » des villages. Leur architecture doit continuer d'écrire les limites urbaines et manifester la vocation agricole du paysage.



Entretien et valoriser le caractère spécifique du territoire

C'est le principal enjeu. Les unités de buttes, plateaux et vallées imbriqués affirment une ambiance rurale agréablement préservée, en contraste fort et intéressant avec les secteurs voisins.

urbains, en particulier sous ses formes banalisantes (lotissements, mitage linéaire et diffus) et sur les franges des secteurs urbains faisant pression (vallées de la Seine et de la Viosne).

Le maintien de ce contraste paysager suppose d'adopter une attitude assez rigoureuse vis-à-vis des développements

Maîtriser la structure paysagère des développements urbains

Tout se voit dans ce paysage : le dégagement du plateau offre une vision parfaite des reliefs qui présentent, comme sur un lutrin, l'organisation des composantes naturelles, agricoles et bâties. Ainsi, les éventuels développements urbains doivent être soigneusement analysés en fonction de leur position dans la structure paysagère, vis-à-vis des lignes de crête des buttes, des lignes des lisières découpées sur les flancs.

Des « enveloppes paysagères » sont définies par ces structures et leur perception. Elles commandent l'emplacement éventuel des développements et des formes urbaines et permettent de les inscrire dans une organisation identifiée. Il en est de même des infrastructures qui interviennent fortement dans les enchaînements d'espaces et risquent de créer des coupures et des occultations. On rappellera ici combien il est nécessaire, dans un paysage encore à ce point authentique, d'éviter la banalisation qu'apportent les lotissements et, plus généralement, les

pavillons individuels implantés au centre de leurs parcelles. La qualité préservée du secteur appelle un urbanisme et une architecture adaptés, spécifiques, du sur mesure et non du tout-venant.

Les infrastructures routières nécessitent d'être abordées non sous l'angle unique de la circulation, mais comme éléments de territoire et de développement, associées aux espaces paysagers et urbains dont elles peuvent anticiper les futures articulations et les qualités d'espace.

Sur le bord de la vallée de la Viosne et de la Seine, la pression urbaine a tendance à pousser sur le plateau des extensions qui débordent de l'enveloppe initiale de la vallée. A Boissy-l'Aillie, Gargenville, Hardricourt, Juziers et Mézy-sur-Seine, le plateau est confronté à des « arrières de ville » qui nécessiteront un traitement spécifique de bords de ville et des articulations qui puissent les inscrire dans le paysage.

Constituer des parcours paysagers en réseau, valoriser les éléments de nature

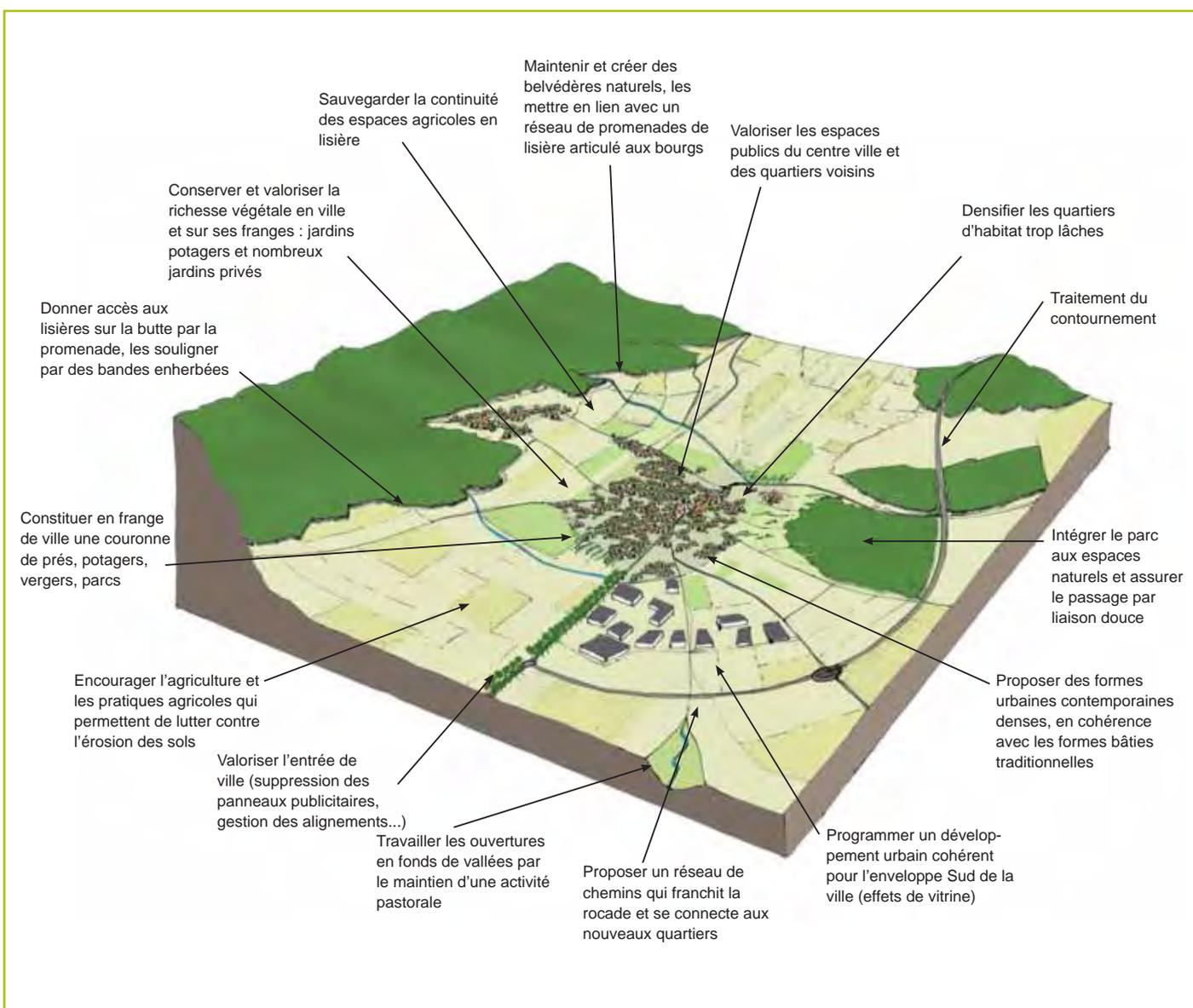
Associés au développement urbain, les espaces publics représentent un enjeu paysager majeur pour le cadre de vie. Une action très positive consiste à valoriser un réseau reliant les espaces publics urbains - requalifiés si nécessaire - aux espaces naturels et ruraux, sous forme de promenades, de lieux aménagés.

- Les espaces publics urbains sont une pièce maîtresse des paysages bâtis. La qualité de leur composition peut valoriser autant le bâti que les éléments de nature (reliefs, vues, eaux, végétation). La voiture et ses équipements extérieurs (voies et stationnements, chaussées en enrobé) ont pris une importance souvent trop grande et doivent laisser plus de place aux usages des piétons, des vélos, à la vie sociale, aux marchés, etc. ainsi qu'à la valorisation visuelle des espaces et à leur sécurité.
- Dans la continuité des espaces publics, il est utile d'associer les chemins ruraux conduisant aux éléments majeurs de la charpente naturelle, ici, aux buttes et leurs sommets boisés.
- Les lisières des boisements des buttes constituent des lieux d'un grand intérêt. En position de belvédères sur le plateau agricole et renvoyant aussi sur l'épaisseur des bois, elles nécessitent souvent que leur accessibilité soit organisée. Les bandes enherbées associées aux mesures agro-environnementales offrent des occasions de traitements particuliers de ces emplacements.
- Les ruisseaux forment également un potentiel de lieux intéressants à associer à ce réseau d'espaces publics. Leurs aménagements, si besoin à l'occasion d'un travail sur la gestion des eaux de ruissellement, sont à envisager. Les bandes enherbées sont ici également une occasion de traiter le paysage.
- Les autres éléments naturels, bois et forêts (sur les buttes), marais, pelouses calcaires, etc. sont à l'occasion à intégrer à ces réseaux, à protéger et valoriser : Les conditions d'accessibilité sont particulièrement à considérer pour permettre au public de bénéficier des éléments de paysage qui l'environnent.
- Le patrimoine des parcs et jardins, souvent en lien avec les composantes paysagères, s'inscrit volontiers dans un projet de réseau d'espaces paysagers, certains éléments peuvent être visés par une politique d'acquisition publique ou d'ouverture au public.
- Sur les franges des agglomérations voisines (CACP, GPS&O), un espace d'articulation est toujours intéressant à offrir aux habitants : une frange de ville constituée de jardins, vergers, prairies, voire d'équipements sportifs peut constituer une agréable promenade proche de chez soi et d'où l'on regarde le paysage environnant. Le dispositif permet également de fixer dans l'espace une limite à l'urbanisation et de contenir l'étalement urbain.
- La gestion des eaux de ruissellement qui vient aujourd'hui s'ajouter aux programmes des espaces publics, peut contribuer à son animation (noues, bassins, zones humides, imperméabilisation réduite) et faire en sorte que le réseau d'espaces paysagers participe à limiter les effets du ruissellement constatés dans le secteur.

Des modalités de développement pour la qualité paysagère du site de Marines

Le territoire où se niche la petite ville de Marines présente des opportunités à saisir pour confirmer les relations de la ville avec son paysage :

- Valorisation des « limites naturelles », notamment les deux ruisseaux
- Valorisation de la lisière de la butte boisée : maintien d'une continuité ouverte, instauration d'un chemin
- Organisation d'une « couronne » de jardins, vergers, etc, sur la limite côté lisière
- Développement préférentiel dans l'enveloppe du contournement et en densification des tissus aujourd'hui très lâches
- Mise en place d'un réseau de chemins empruntant les lignes de structure naturelle et associant le trace du GR.
- Traitement de valorisation paysagère de l'axe historique, du contournement, des espaces publics patrimoniaux

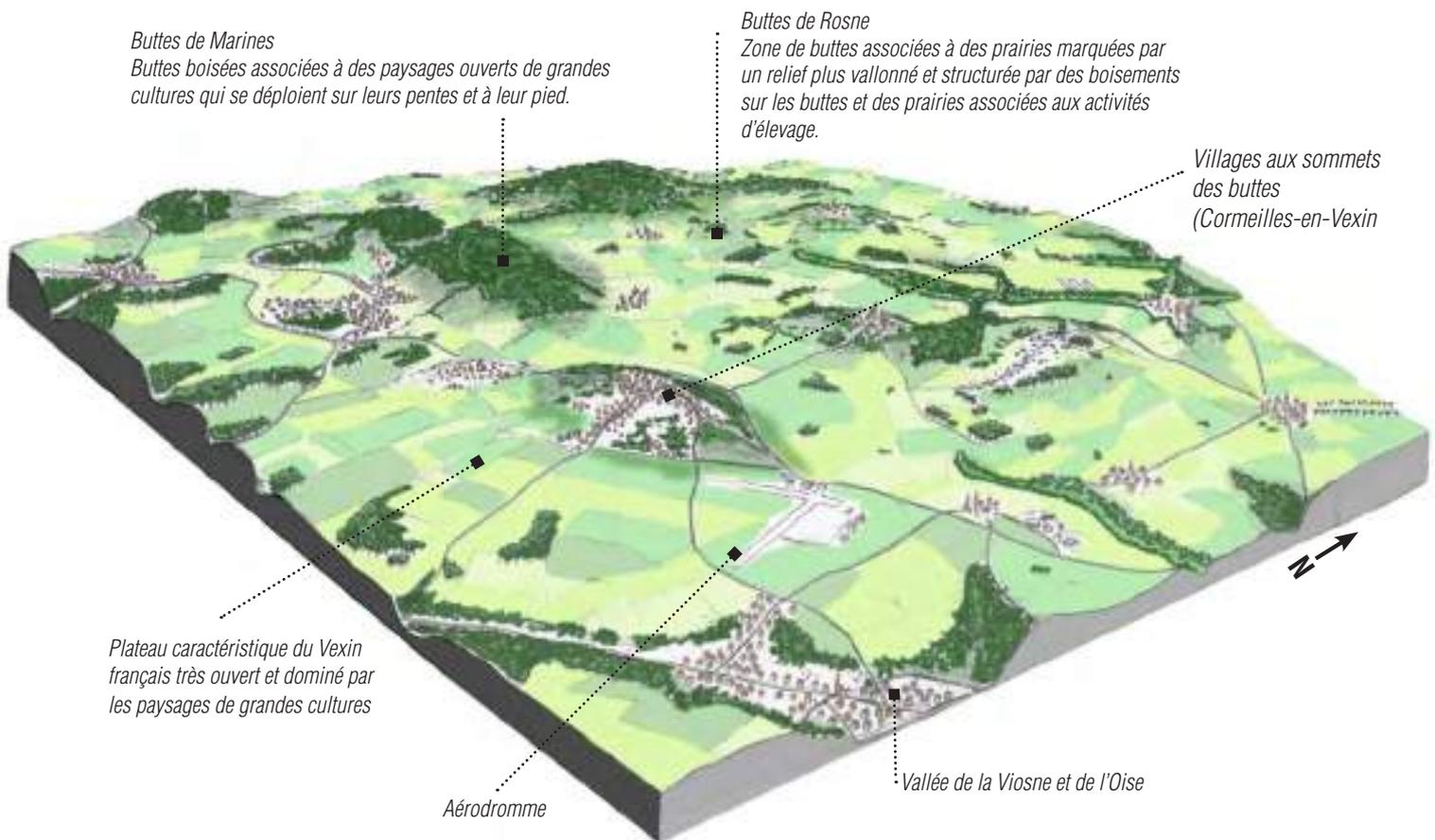


Encourager et accompagner l'agriculture et les paysages ruraux

L'unité présente un caractère rural à maintenir. L'agriculture et sa vitalité sont essentielles à encourager. C'est elle en effet qui permet l'ambiance du paysage et les dégagements visuels. On veillera par exemple à ne pas gêner le passage des engins, à maintenir le contact entre les cultures et les fermes situées en agglomération, à ne pas scinder trop gravement les exploitations, ce qui pourrait générer des secteurs de déprise agricole et des fermetures du paysage. Certains secteurs comme dans les fonds de vallée pourraient ainsi utilement être défrichés et revenir à l'exploitation.

Le secteur est marqué par la « grande culture » céréalière, mais le paysage serait enrichi par des valorisations plus variées, en particulier les prairies.

L'herbe apporte en effet au paysage la fraîcheur de sa couleur, même en hiver, et l'animation des animaux au pré. Les vergers, les cultures maraichères ou horticoles sont autant de variations envisageables, en particulier à l'approche des agglomérations où elles retrouveraient la position des anciennes couronnes d'hortus, s'inscrivent dans une articulation très riche entre bâti et cultures et permettent d'envisager des circuits courts de commercialisation.



Maîtriser la qualité paysagère des parcours

Le paysage est perçu depuis les routes et les chemins. Chaque parcours est l'occasion de fixer les modalités de perception et d'éventuels traitements spécifiques.

Une position des routes proche du terrain naturel favorise l'intégration au paysage et permet d'envisager des alignements jouant leur rôle de premier plan.

Les chemins de grande randonnée par exemple, mais aussi les chemins « familiers » aux abords des villages, justifient également une approche paysagère de parcours, suscitant des dispositions de planification, d'aménagement et de gestion. En effet, la taille de la végétation, l'entretien des masses végétales déterminent les transparences et les vues sur le paysage, les effets de découverte, etc.

FAMILLE DES UNITÉS DE VALLÉES URBANISÉES

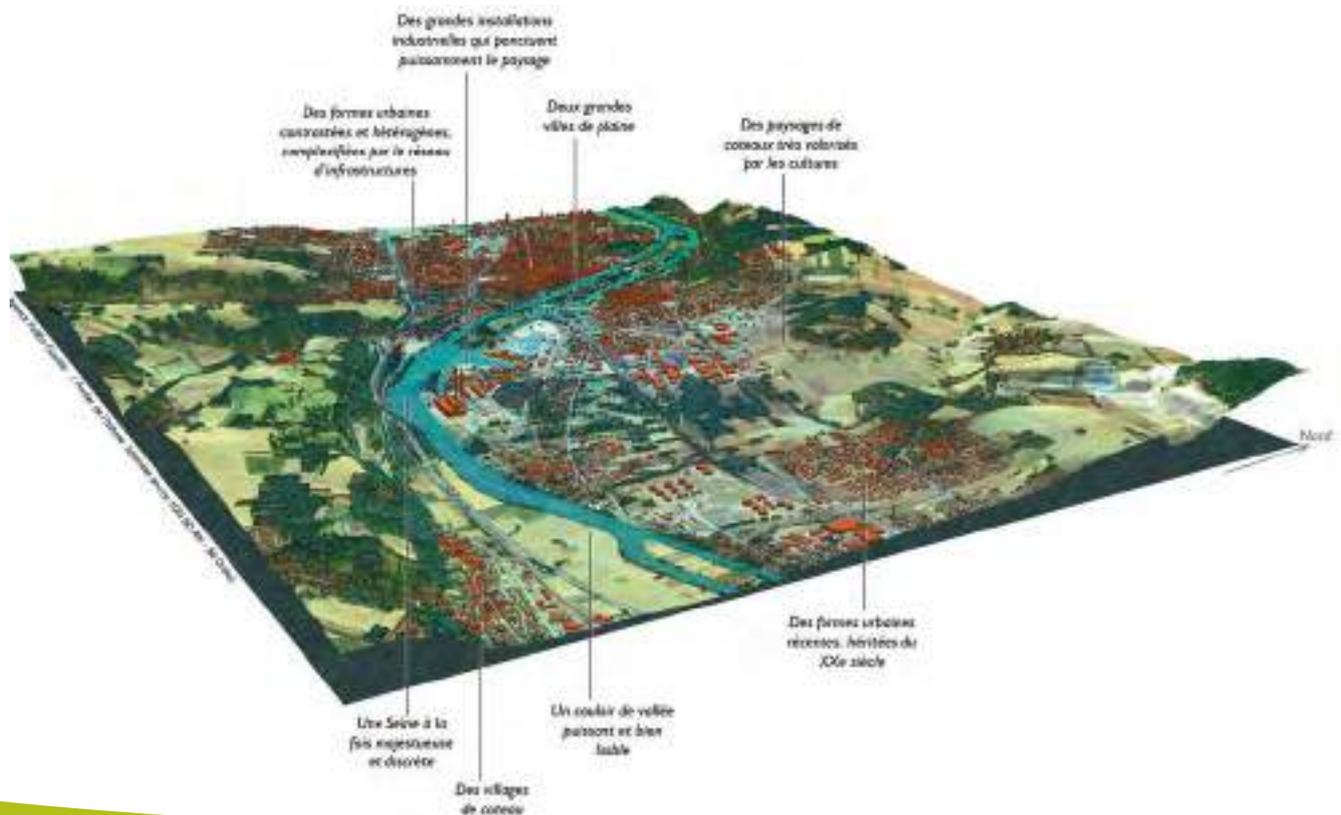
- Vallée de l'Oise de Champagne à Auvers-sur-Oise
- Vallée de la Seine en amont de Mantes-la-Jolie



Frontières naturelles du plateau, les vallées adjacentes n'en forment pas moins des espaces de forte identité, contribuant pleinement à l'histoire, à la richesse et à l'identité du Vexin français. Les vallées de l'Oise et de la Seine, outre leur histoire très ancienne et intimement liée à celle du Vexin, sont aujourd'hui des espaces fortement urbanisés directement connectés avec la métropole parisienne. Fondé sur la qualité et la cohérence paysagère et patrimoniale, le périmètre du Parc a dû procéder à des compromis pour intégrer des secteurs d'intérêt tout en évitant les grands ensembles de

continuités urbaines ne répondant pas aux critères fixés par le code de l'environnement.

L'atlas des paysages des Yvelines nomme l'unité de la Seine située en amont de Mantes « Le grand couloir de Seine de Meulan/Les Mureaux à Mantes-la-Jolie ». L'unité y est décrite comme formant un couloir puissant et bien lisible grâce à sa régularité et à ses coteaux. Délaissé par les activités et les transports, le fleuve y apparaît à la fois majestueux et discret, progressivement reconquis comme une centralité naturelle.



Les coteaux, essentiels pour le paysage, composent l'horizon permanent de la vallée et ouvrent des vues d'une remarquable ampleur. Malgré leur hauteur, ils s'avèrent fragiles. Lorsqu'ils sont de nature agricole, ils valorisent de façon remarquable le grand paysage comme le paysage de proximité. Le couloir de Seine est encore occupé par quelques grands espaces agricoles alluviaux, pérennisés grâce aux captages d'eau potable qu'ils protègent. De plus en plus urbains, leur rôle dans le grand paysage, en termes de fonctionnalités écologiques et de composition urbaine large est appelé à s'affirmer. Le grand paysage de la vallée est marqué par les installations industrielles, de grandes dimensions, souvent perceptibles de très loin, notamment les cheminées de la centrale de Porcheville, signal majeur du nord-Yvelines. Quelques formes urbaines puissantes émergent également, comme celles des Mureaux et de Mantes la Jolie. L'ensemble de cette séquence de vallée est gagné par des formes urbaines contrastées et hétérogènes, complexifié par le réseau d'infrastructures : grandes villes de plaines, villages de coteaux, grands ensembles, lotissements, zones industrielles, artisanales et commerciales, souvent juxtaposés.

La partie de la vallée de l'Oise située entre Champagne et Auvers-sur-Oise est associée à une multitude de représentations picturales et mentales valorisantes. A Auvers-sur-Oise, les touristes sont guidés vers les sites et les motifs qui ont inspiré les peintures de paysages des plus grands maîtres de l'impressionnisme. Aujourd'hui pourtant, malgré le cadre offert par les beaux coteaux boisés de la rive droite et les fenêtres ouvertes sur les couleurs et la lumière du Vexin et malgré le voisinage agréable de la forêt de L'Isle-Adam, la vallée est surtout perçue comme un corridor urbanisé dans lequel se succèdent des fragments de paysages et où la rivière reste trop souvent cachée derrière un rideau de végétation.

Ces deux grandes unités se rejoignent ainsi sur plusieurs points :

- Une urbanisation quasiment continue le long des vallées ;
- Des clochers d'anciens villages ruraux devenus petites villes qui émergent parfois de la nappe urbaine grâce à leur implantation à mi-pente, offrant ainsi des repères salutaires ;
- De nombreuses situations en balcon, souvent occupées par les belles demeures de villégiature du 19^{ème} siècle profitant de l'attrait des vues dominantes ;
- Un intérêt pour les terrains en surplomb qui reste toujours aussi important, entraînant une urbanisation progressive des coteaux ;
- Une grande vigilance à porter aux formes de développement des franges bâties avec les espaces agricoles et naturels, notamment dans les rares « coupures d'urbanisation » encore préservées ;
- Des articulations paysagères à maîtriser autour des agglomérations et des infrastructures.

● Structures paysagères, motifs paysagers

Le coteau est naturellement la structure la plus marquante de ces vallées, le plateau du Vexin apparaissant comme une véritable « forteresse » depuis les rives qu'il domine parfois de plus de 100 mètres. Les bois et cultures y alternent au

sommet, avec quelques hameaux habités, alors que les villages et bourgs anciens s'accrochent dans la pente, à l'abri des humeurs parfois débordantes des cours d'eau.



Les vues

Dans ces unités de vallées urbanisées, les vues depuis les fonds alluviaux sont rares. Mais lorsqu'une fenêtre s'ouvre depuis une rive, un champ ou un jardin, les coteaux se dévoilent.



Depuis les hauteurs de Juziers, vue sur la Seine, les usines Renault de Flins, les cheminées de Porcheville, la rive gauche et le plateau du Mantois

Ouverture visuelle sur le coteau du Vexin et une île de la Seine depuis la rive gauche à Aubergenville



Les reliefs de la rive gauche de l'Oise, depuis le Vexin, se succèdent en lignes boisées et ondulées

Mais ce sont surtout les situations de balcon, de belvédère qui offrent les sensations les plus saisissantes, et permettent d'appréhender les échelles du territoire, des objets les plus proches aux lignes les plus lointaines, brouillées par l'atmosphère.



Un aperçu étonnant sur la Défense, la tour Eiffel et la tour Montparnasse, depuis le coteau de Mézy-sur-Seine à 35 kilomètres à vol d'oiseau.

Les motifs

Les **boisements des coteaux** sont le motif le plus récurrent et le plus structurant, limitant l'horizon des vallées par leur masse sombre, à peine entrecoupée de quelques clairières cultivées apportant ici et là une ligne de couleur changeant au gré des saisons.



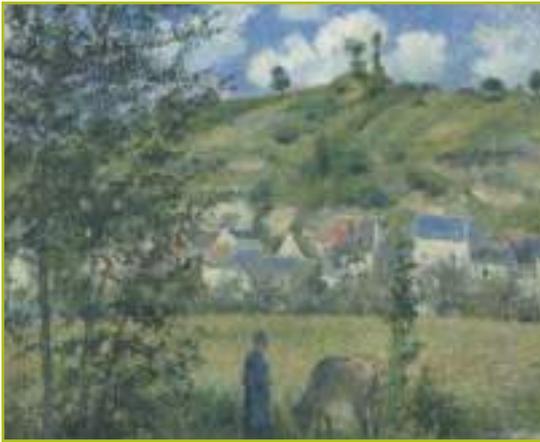
Le coteau de la rive droite de l'Oise, abrupt, net et arboré

Le motif du **village** ou du **bourg ancien** est très présent même s'il est parfois difficile d'accès, caché par les vastes étendues d'urbanisation de la seconde moitié du 20^{ème} siècle.



Vue sur le coteau d'Evéquemont, qui ne laisse entrevoir que quelques maisons de maître et la clinique, silhouette blanche qui émerge juste au-dessus des bâtiments de l'Aérospatiale aux Mureaux

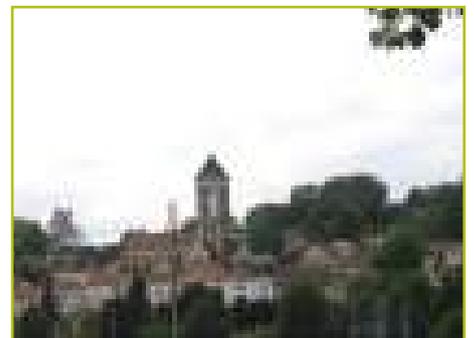
Parfois à pic, le coteau de la rive droite de l'Oise, apparaît alors comme un front de taille. L'ourlet boisé est alors réduit à son minimum et filtre la lumière.



Le paysage au Valhermeil de Pissarro rend compte de l'implantation du hameau en pied de coteau. Les motifs champêtres de culture sur les pentes ont aujourd'hui totalement disparu

Les bourgs et villages se signalent aussi parfois par leur **cimetière**, repoussé en limite de bâti le long des routes de vallées, ou en bordure du plateau.

Le cimetière d'Auvers-sur-Oise, où repose Vincent Van Gogh, signale la ville à la rupture du plateau.



L'église de Jouy-le-Comte, à la croisée des axes anciens, est un élément important dans la structure urbaine. Les églises d'Auvers-sur-Oise et de Champagne dominent la silhouette de leurs bourgs respectifs.

Entre le cours d'eau, la voie de chemin de fer et les routes départementales suivant la vallée, l'urbanisation plus récente est plus banale. De par leur proximité avec l'agglomération parisienne et les facilités d'accès aux transports, ces vallées sont un espace très recherché qui se densifie selon

deux modèles : soit une division parcellaire, contribuant à renforcer le corridor bâti, soit par la destruction d'habitat individuel remplacé par de petits logements collectifs. Cette pression se remarque aussi sur les coteaux et le rebord du plateau voisin, avec des enjeux forts en termes de maintien du caractère dénudé et lisible du plateau.

Souvent soulignés par des talus enherbés ou boisés, les routes et chemins marquent localement le paysage, formant soit des soutènements lorsqu'ils sont parallèles aux coteaux, soit des saignées (« cavées ») lorsqu'ils traversent perpendiculairement les vallées.



Un chemin remarquable, en balcon sur la vallée de la Seine, à Juziers

Chemin de la Chevalerie traversant en cavée la masse boisée entre bourg et plateau, à Auvers-sur-Oise

De fait moins présent que dans les unités strictement de plateau, le **maillage des cultures** demeure un motif important de ces unités, mis en exergue par les ondulations du relief et les vues croisées de versant à versant de vallée.



Depuis la rive gauche de la Seine, une parcelle cultivée de colza interrompt la masse boisée du coteau dont le feuillage peine à sortir de l'hiver. L'éminence blanche à droite est la villa Paul Poiret de Mézy-sur-Seine, qui s'étend en contrebas.



Clairière cultivée sur les coteaux de l'Oise à Parmain

Les paysages bâtis

Les matériaux rencontrés dans les villes et villages de ces unités entaillées dans le plateau lutétien sont logiquement le calcaire et la chaux. Néanmoins à partir de Juziers et vers l'aval, la craie blanche sous-jacente apparaît et se fait de plus en plus présente dans le paysage de la vallée. Elle

apparaît aussi de temps à autre sous forme de moellons blancs mêlés au calcaire blond et aux grès bruns issus des pentes et du plateau. L'essentiel des constructions rurales (rues hautes sur les coteaux) sont en moellons de calcaire des champs, affleurant dans le versant.

Un des quatre anciens hameaux de coteau ayant formé Juziers (Ablemont) : moellons calcaires irréguliers, parfois mélangés de grès, harpages en pierre de taille, enduits au plâtre



Bâti rural XVIII^{ème} et XIX^{ème}, sur la rue haute d'Auvers-sur-Oise



Bâti rural XIX^{ème} sur la rue basse



Affleurement calcaire (bancs grossiers et tendres) près du château d'Auvers-sur-Oise





Juziers, Apremont

L'arrivée du chemin de fer à la fin du 19^{ème} siècle a permis l'essor de la construction de villégiatures dans un style déconnecté de la ruralité vexinoise, employant tantôt des matériaux locaux (calcaire et meulière), tantôt les matériaux émergents (premiers bétons naturels).



Grandes villas à Auvers-sur-Oise et Juziers

Dynamiques et enjeux

- Fortes pressions urbaines à proximité de la métropole, en contact avec de nombreux espaces banalisés (grandes étendues pavillonnaires entre les cours d'eau et les coteaux) et parfois très dégradants (notamment le contact entre les vallées du Vexin –Aubette et Montcient– et la vallée de la Seine à Meulan et Hardricourt)
- Franges bâties en haut de coteau peu qualitatives, en contact direct avec les cultures
- Stabilité globale, peu d'évolutions perceptibles à l'échelle du grand paysage des coteaux
- Poursuite de la fermeture des espaces ouverts considérés comme peu productifs (pelouses calcicoles, pré-vergers en fonds de vallées), boisements naturels ou anthropiques
- Poursuite de l'urbanisation au détriment des espaces de transition entre zones bâties et zones naturelles (zones humides ou boisements de pentes), au détriment des coupures d'urbanisation et au détriment d'ilôts verts en secteurs bâtis

• Objectifs de qualité paysagère territorialisés

Concilier développement urbain à un environnement rural et naturel de proximité et maîtriser la structure paysagère des développements urbains

Les coteaux en rive droite forment une frontière paysagère naturelle et un fil conducteur fédérant ces unités paysagères de vallées urbanisées. Cette structure de paysages suppose d'adopter une attitude assez rigoureuse vis-à-vis des développements urbains qui viendraient altérer sa lisibilité.

Les constructions en haut de coteau sont des éléments qui entachent la lisibilité des enchaînements naturels. Un des motifs les plus attachants dans ces unités concerne les esplanades cultivées, perchées sur le rebord du coteau qui organisent l'articulation avec l'environnement rural. La protection de ces motifs représente un enjeu de respiration pour les paysages plutôt fermés de cette vallée resserrée. Ils fondent aussi des repères à conforter. Les enjeux concernent ainsi la préservation du continuum boisé remarquable des coteaux et la préservation de ces ponctuations fines que l'on pourrait penser constructibles, car moins protégées, qui tissent la couture entre le Vexin et les vallées adjacentes.

Sur ces rives de l'Oise et de la Seine, les potentialités d'extension urbaine sur l'espace agricole sont très limitées et ne peuvent concerner des quartiers de ville pour des raisons tout autant paysagères que de fonctionnement urbain. Les conditions d'urbanisation, certes facilitées par la planéité du plateau, engendrent des formes urbaines excentrées du centre-ville et des tissus résidentiels souvent caractérisés par l'étalement.

La densification des tissus urbains avec une approche « chirurgicale » d'intervention sur les tissus existants, dans une trame urbaine contraignante mais si joliment étagée et proposant des conditions de résidences très qualitatives, est plus en adéquation avec l'image d'un coteau habité

qui fédère l'attractivité et l'identité de l'unité. Ceci signifie des interventions à la parcelle selon des modalités de construction de la ville sur la ville qui permettent en outre de ne pas fragiliser la belle présence arborée existante.

Il y a également un enjeu important de réinvestir certaines zones pavillonnaires diffuses issues de formes de développement urbain à partir des années 1970 et au delà et de s'interroger sur leurs évolutions et mutations futures compatibles avec les enjeux du projet de charte à l'horizon 2040 et d'initier les réflexions et actions dans le sens d'un renouvellement urbain soucieux des enjeux des transitions écologiques et énergétiques.

Entre rives et coteaux, la forme urbaine beaucoup moins constituée, avec des tissus plus desserrés et des quartiers quelque peu relégués par rapport aux espaces de centralité mérite une attention particulière. L'invention architecturale sur des terrains pour partie inondables et le retissage de la trame urbaine sont les principaux enjeux de ces parties des vallées. Cette recomposition passe notamment par la réduction de la césure de la voie ferrée, l'amélioration de ses franchissements et la reconquête du chemin de halage comme un espace public partagé. La requalification de territoires en relation étroite avec l'Oise et la Seine peut parer à l'effet de couloir urbanisé qui appartient pour beaucoup à la dissémination des formes construites sur cette frange de territoire incertain. La requalification de portions de grands axes départementaux (RD 190 entre Hardricourt et Gargenville, D4 à Parmain) en boulevards urbains pourrait permettre de répondre à de nombreux enjeux de développement local tout en requalifiant ces secteurs particulièrement banalisés par un développement pavillonnaire et commercial anarchique.

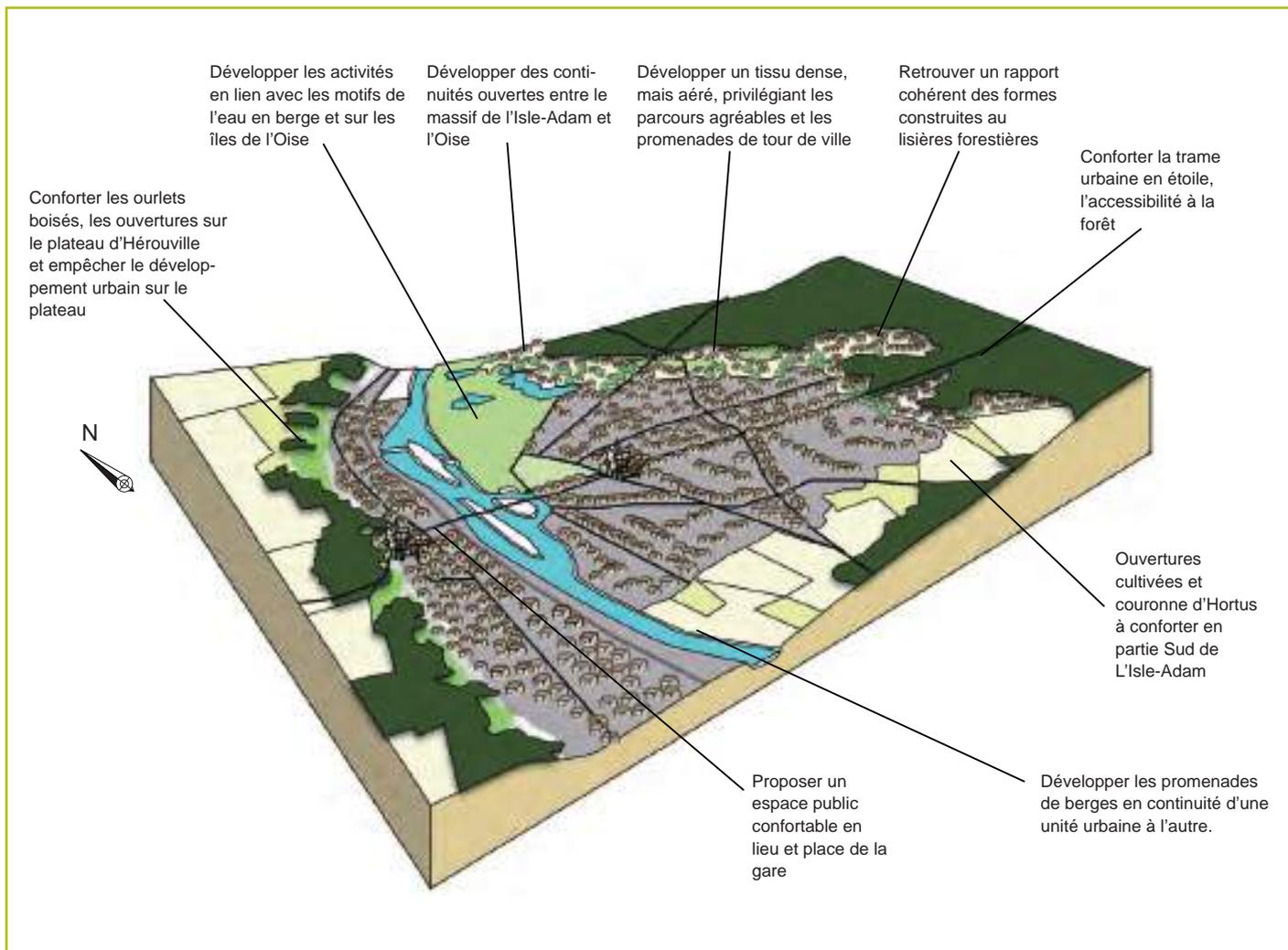
Constituer des parcours paysagers en réseau, valoriser les éléments de nature

Associés au développement urbain, les espaces publics représentent un enjeu paysager majeur pour le cadre de vie. Une action très positive consiste à valoriser un réseau reliant les espaces publics urbains - requalifiés si nécessaire - aux espaces naturels et ruraux, sous forme de promenades, et de lieux aménagés.

Les espaces publics urbains sont une pièce maîtresse des paysages bâtis. La qualité de leur composition peut valoriser autant le bâti que les éléments de nature (reliefs, vues, eaux, végétation...).

La voiture et ses équipements extérieurs (voies et stationnements, chaussées en enrobé) ont pris une importance souvent trop grande et doivent laisser plus de place aux piétons, aux vélos, à la vie sociale, aux marchés, etc. Ainsi qu'à la valorisation visuelle des espaces et à leur sécurité.

La gestion des eaux de ruissellement qui vient aujourd'hui s'ajouter aux programmes des espaces publics, peut contribuer à leur animation (noues, bassins, zones humides, imperméabilisation réduite...) et faire en sorte que le réseau d'espaces paysagers participe à limiter les effets du ruissellement.



Les potentialités offertes par le maillage des chemins

Dans la continuité des espaces publics, il est utile d'associer les chemins ruraux conduisant aux éléments majeurs de la charpente naturelle. Ces chemins, très présents sur le coteau urbanisé constituent des éléments essentiels de mise relation des univers ouverts du plateau avec l'espace urbain. Ils peuvent être l'occasion de petits espaces publics qui, en belvédère sur le rebord du coteau, seraient des motifs permettant d'apprécier la structure transversale de la vallée.

L'ensemble du maillage de chemins à conforter concerne au premier plan le chemin de halage qui, en plus d'être un itinéraire de promenades à l'échelle de la vallée, gagnerait à être considéré comme un espace public partagé, dynamique et accessible.

Les autres éléments naturels, bois et forêts sur les massifs, petits rus, hameaux, événements de relief tel des cavées,

etc... sont à intégrer à ces réseaux de promenade, à protéger et valoriser. Les conditions d'accessibilité sont à considérer pour permettre au public de bénéficier des éléments de paysage qui l'entourent.

Le patrimoine des parcs et jardins, souvent en lien avec les composantes paysagères, s'inscrit volontiers dans un projet de réseau d'espaces paysagers, certains éléments pourraient être visés par une politique d'acquisition publique ou d'ouverture au public. Ce maillage qui propose au promeneur une grande variété d'ambiances paysagères sur l'unité justifie une approche paysagère globale et mutualisée, suscitant des dispositions de planification, d'aménagement, des conditions d'accueil du public et de gestion (taille de la végétation, l'entretien des masses déterminent les transparences et les vues sur le paysage, les effets de découverte, etc.).

FAMILLE DES UNITÉS DES BOUCLES DE SEINE

● Rives et falaises de la Roche Guyon, Haute-Isle et Vétheuil Boucles de Guernes, Moisson et Bennecourt



A l'aval de Mantes-la-Jolie, la Seine s'incurve en boucles successives jusqu'à la limite régionale que forme l'Epte. Ce faisant, elle met un grand pan de paysage fluvial à l'écart des grands axes de circulation. Les longs coteaux incurvés des boucles de Guernes et Moisson, creusés par le fleuve, sont éclaircis par la craie mise à nue en pinacles. Ils ouvrent des vues remarquables sur le grand paysage. La Seine et ses îles dessinent à l'inverse des paysages intimes, rendus célèbres par les toiles de Monet. Des milieux écologiques diversifiés abritent plusieurs espèces rares. Dans la plaine alluviale, ils sont issus des « remises en état » du paysage, après son bouleversement par l'exploitation des granulats durant plusieurs décennies : bois de feuillus, de résineux, landes, pelouses, ... Sur les coteaux, ils sont liés à une gestion écologique des pelouses calcaires, après l'enfrichement lié à l'abandon des parcelles de vigne, de vergers et du pastoralisme. L'urbanisation, bien que modeste, occupe des sites délicats, qui se fragilisent en s'allongeant à l'excès ou qui débordent sur les hauteurs en lotissements standardisés.

En face, les falaises de la Roche Guyon, Haute-Isle et Vétheuil constituent un véritable site, d'une ampleur exceptionnelle, et offrant à l'observateur des qualités théâtrales, en particulier dans les vues lointaines. L'impression de monumentalité « naturelle » due à la forme du relief et aux motifs de pitons rocheux est renforcée par le positionnement de plusieurs monuments emblématiques de l'architecture du Vexin français : le château de la Roche-Guyon en promontoire et l'église de Vétheuil au creux de son vallon. La présence du château imprègne le site. Son nom résonne avec les pitons rocheux qui l'environnent. La forme de ses développements successifs vient souligner le site et mettre en évidence un enchaînement de motifs paysagers remarquables, composant une véritable œuvre de l'art du paysage.

- Des ouvertures visuelles grandioses sur des structures géomorphologiques uniques et aisément repérables

- Une relative stabilité malgré les sites d'extraction de matériaux encore en activité

- Des ouvertures visuelles parfois trop rares, et menacées par les boisements

- Un patrimoine bâti particulièrement riche, lié à l'histoire de la frontière franco-normande

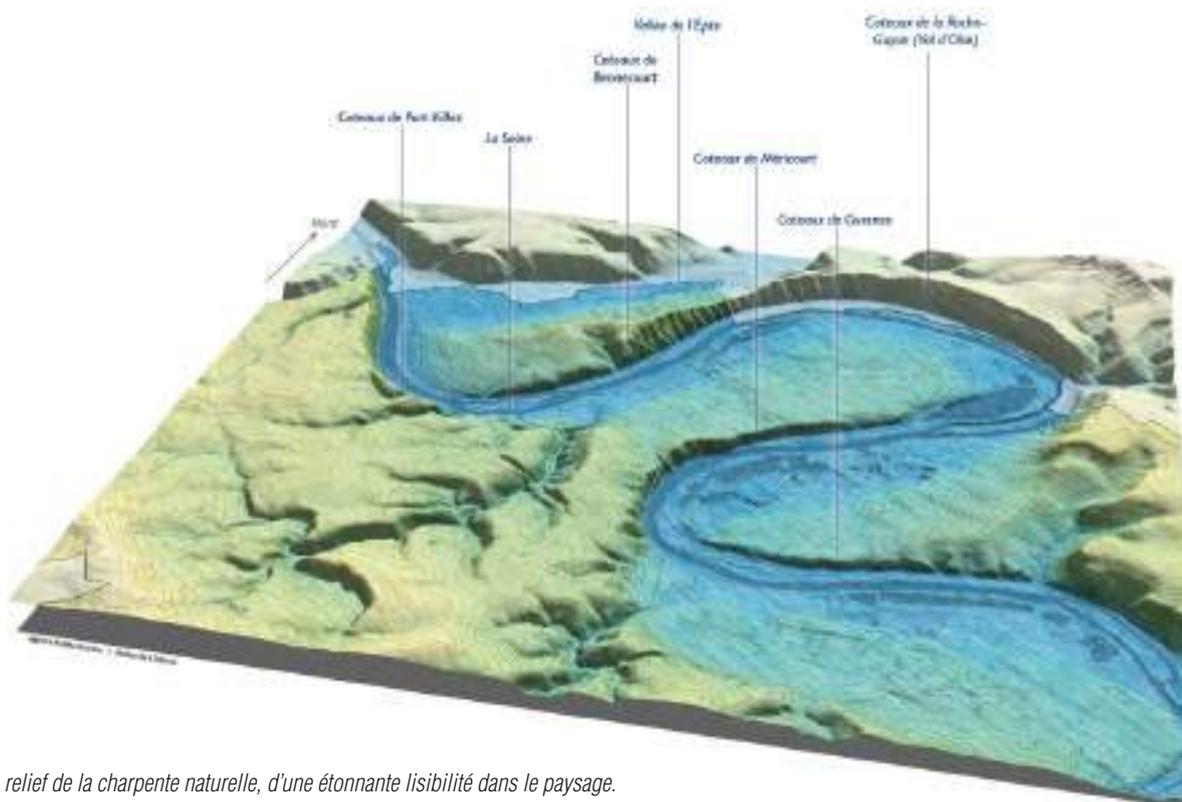
- Des coteaux habités de villages contraints entre inondations et éboulement

- Une grande vigilance à porter aux formes de développement des villages

• Structures paysagères, motifs paysagers

Dans cet ensemble extraordinaire, la géomorphologie est à la fois charpente, structure et motifs. La charpente, sculptée par la paléo-Seine lors des derniers épisodes géologiques et climatiques, expose « à ciel ouvert » son motif de méandres alternant très distinctement zones d'érosion (coteaux et

pinacles) et zones de sédimentation (bocles). Les motifs naturels (végétation) et humains (bâti, cultures) ne font que souligner ce spectacle géologique qui pourrait se suffire à lui-même.



Le relief de la charpente naturelle, d'une étonnante lisibilité dans le paysage.



Les vues

Les vues sont l'élément immédiatement identifiable pour tout visiteur. Les points d'arrêt, aménagés ou sauvages (parfois au détriment du patrimoine naturel ou bâti) facilitent cette découverte visuelle. Les panoramas sont stupéfiants,

hypnotiques, on ne se lasse pas de les scruter, cherchant à identifier chaque détail, chaque plan dès que l'atmosphère le permet.



Depuis le coteau de Follainville-Dennemont, face à Mantes-la-Jolie, la vallée de la Seine ouvre une séquence préservée à l'aval grâce à son éloignement de Paris et à ses deux boucles successives, qui l'écartent des grands axes routiers et ferroviaires



Le grand paysage de la boucle de Moisson, vue depuis les hauteurs de Clachalôze



Table de lecture du paysage entre Clachaloze et la Roche-Guyon. Une géographie remarquable se déroule à la faveur de la courbure du méandre fluvial.

Les belvédères permettent également de découvrir « d'en haut » l'intimité du fleuve et de ses berges, les villages, les pinacles, etc.



La ruine du château médiéval de La Roche-Guyon domine la Boucle de Moisson. Le profil du monument semble accompagner en parallèle celui du coteau.



Arrivée sur Vétheuil depuis Saint-Martin-la-Garenne, par la RD147



Arrivée dans la vallée du Roi, à la sortie de Saint-Martin-la-Garenne. Un magnifique cadrage sur l'église de Vétheuil accrochée au flanc du coteau, peu avant l'entrée dans le département du Val-d'Oise



Vue de Rolleboise vers la boucle de Guernes

Les motifs

Le motif le plus étonnant, à la fois élément émergeant de la charpente naturelle et symbole de cet ensemble paysager est sans doute le pinacle, ou piton crayeux. Ayant échappé (momentanément) à l'érosion, ils dressent leur silhouette d'un blanc étincelant hors de la masse des pelouses et bois qui occupent les coteaux.

Un piton calcaire, motif majeur des coteaux de Seine



Les falaises de la Roche-Guyon et une reproduction d'une toile de Monet. Les paysages des boucles de Guernes et de Moisson sont d'autant plus attractifs qu'ils ont fait l'objet de représentations célèbres, par la peinture (Monet) et la littérature (Zola à Bennecourt).



Face à la puissance des motifs paysagers issus du socle, les motifs végétaux semblent plus discrets. Ils n'en sont pas moins essentiels : paysages ouverts agro-pastoraux (pelouses des coteaux, mais également landes reconstituées après extractions de granulats dans la boucle de Moisson), paysages agricoles des boucles de Guernes et de Bennecourt-Limetz-Villez, marquées par un parcellaire très morcelé, en « lames de parquet », alternant cultures et anciens vergers abandonnés, cultures sur coteaux sur les contreforts des boucles et du plateau.



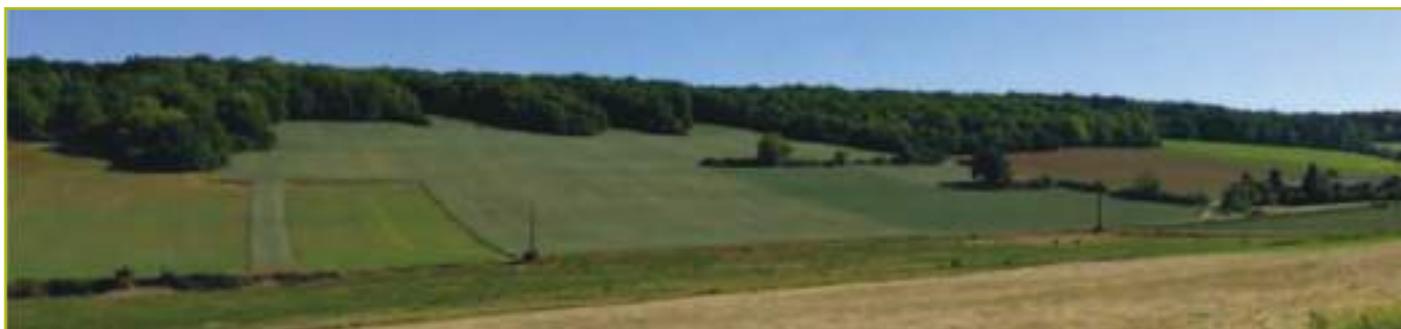
*Pelouses calcaires de la Réserve Naturelle Nationale des Coteaux de Seine, en gestion par éco-pâturage
Landes et pelouses sableuses recomposées à la place d'anciennes sablières. Domaine régional de la boucle de Moisson*



Ripisylve des bords de Seine à Freneuse



Parcellaire laniéré alternant cultures et anciens vergers au coeur de la boucle de Guernes



Contrefort cultivé du Vexin à Follainville, transition avec la boucle de Guernes

Motif ni naturel ni patrimonial mais néanmoins encore assez présent, celui des carrières de granulats entre Guernes et Saint-Martin-la-Garenne.



Mis à part Vétheuil et La Roche-Guyon qui peuvent être découverts depuis les sommets environnants, les **villages** restent très discrets dans le paysage.



Vétheuil, une situation à la fois représentative (village en bord de Seine) et atypique (car au débouché d'un vallon entaillant le plateau) – Au centre : Claude Monet (1840-1926), Champ de coquelicot près de Vétheuil. A droite, vue de Lavacourt.

L'alignement de platanes de la RD 133 (ancienne N13) à Rolleboise, élément marqueur du paysage de cette commune.



Maisons de village alignées à Rolleboise le long de l'ancienne Nationale 13, face à la Seine visible entre les platanes.

Presque partout le bâti est en relation visuelle directe avec le coteau et les affleurements de craie.



A côté du château de la Roche-Guyon et du potager se développent la place et le village. En arrière-plan : le coteau.



Sur la route de Gasny, les caves creusées dans la roche sont une curiosité bien connue à la Roche-Guyon.

Les matériaux utilisés dans le bâti dépendent des affleurements. Le calcaire est encore dominant à Vétheuil, La-Roche-Guyon et les hauteurs de Rolleboise, la craie est massivement utilisée dans les autres sites bâtis près de la Seine : Dennemont, bas de Rolleboise, villages des boucles.

Plus rarement les deux matériaux sont mêlés dans une même construction. La craie confère une couleur blanche particulière aux villages de la boucle, avec parfois la présence de silex noirs.

Les matériaux de la falaise ont été utilisés localement (moellons de craie blanche à La-Roche-Guyon, à gauche, silex grossièrement équarris à Haute-Isle, à droite)





Pignon de grange en moellons réguliers de craie indurée (Guernes)



Craie incrustée de silex

Le territoire accueille aussi quelques maisons d'inspiration normande, et des villégiatures de la fin du XIX^{ème} et début XX^{ème} siècle.



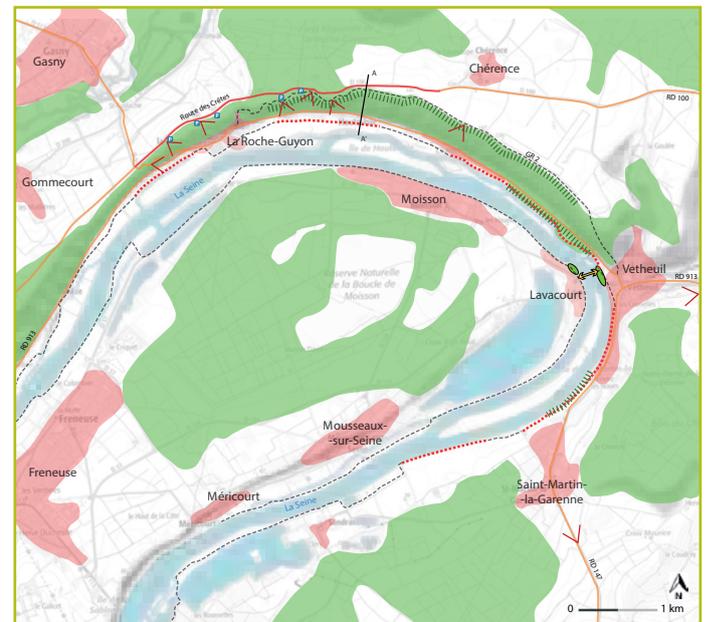
Résidences à faux pans de bois (Rolleboise), rocaillage décoratif et modénatures en plâtre (Vétheuil)

● Focus : L'équilibre entre protection des sites et accueil raisonné du public

Présentant un paysage de grande ampleur, cette boucle de la Seine offre des vues profondes sur la vallée et les falaises qui la bordent. La perception de ce paysage est toutefois remise en question par l'enfrichement de zones stratégiques, notamment les abords de la route des crêtes, laissant peu d'ouvertures vers la vallée de la Seine.

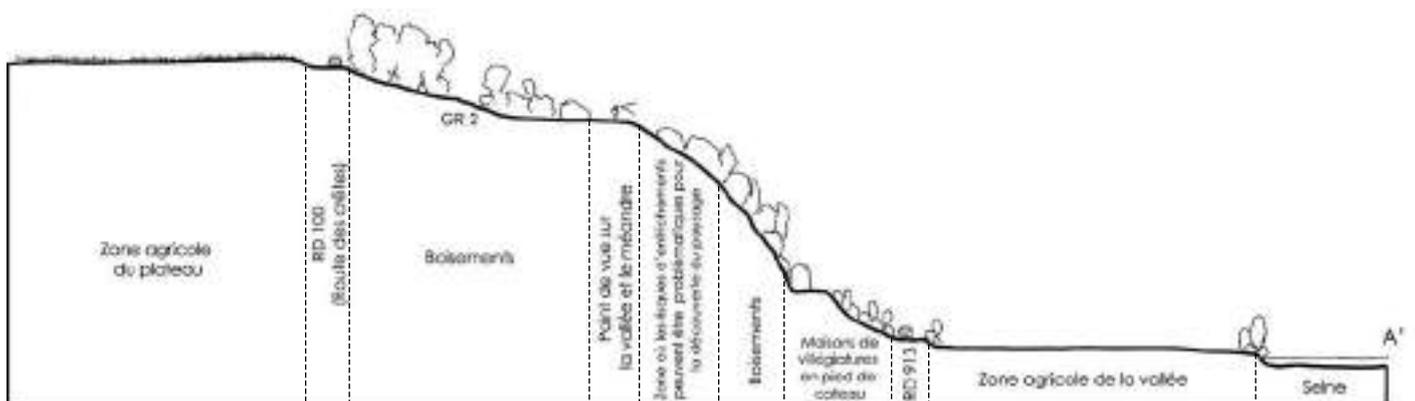
De plus, le stationnement sauvage pour accéder aux points de vue témoigne de la nécessité de réfléchir aux modes de gestion de la fréquentation touristique, d'autant qu'on se situe sur des espaces naturels à enjeux.

La découverte du paysage par le fond de la vallée est possible par la route et il existe un chemin de promenade en rive gauche, mais ce parcours est aujourd'hui discontinu du côté du PNR et permet peu souvent de s'approcher de la berge.



LEGENDE

- Boisements
- Bourgs et villages
- Principales routes permettant la découverte du paysage du méandre
- Route des crêtes le long de laquelle il serait intéressant de ménager des ouvertures dans la végétation masquant souvent la vallée
- Principaux chemins piétons permettant la découverte du paysage du méandre
- Portions de chemin à compléter afin de réaliser un chemin de découverte de la vallée aux abords de la Seine
- Points de vue sur la vallée
- Parkings existants permettant l'accès aux points de vue mais dont le nombre est actuellement insuffisant (en témoignent les espaces de stationnement sauvages)
- Espaces sensibles dont l'enfrichement peut limiter l'observation du paysage. Un entretien régulier y est donc nécessaire pour préserver des ouvertures
- Traversée de la Seine par bac
- Espaces aménagés en bord de Seine afin d'accueillir le public
- Trait de coupe



- Un monument naturel à protéger et valoriser
- Des monuments architecturaux qui contribuent à composer le paysage
- Une forte pression touristique, des conditions de visibilité et d'accessibilité à améliorer
- Stabilité globale, peu d'évolutions perceptibles à l'échelle du grand paysage
- Une tendance à l'abandon et à la fermeture par la végétation malgré les efforts de gestion
- Fortes pressions à proximité des grands axes de développement (Bonnières-Freuseuse)
- Poursuite de l'extraction de matériaux et menaces liées (tentation de dépôt de déchets)

● Objectifs de qualité paysagère territorialisés

Maintenir et valoriser un patrimoine naturel spécifique

Les composantes naturelles sont exceptionnelles : motifs des pinacles calcaires, habitat troglodytique toujours en usage dans certains villages ... Pourtant les implantations pavillonnaires en pied de coteau s'interposent et empêchent la jouissance correcte des éléments en présence, tout en banalisant l'ambiance de monument naturel.

Les pistes d'aménagements doivent s'orienter vers une recherche d'un moyen pour s'approcher des pinacles calcaires et des lieux d'intérêt en contrebas et de les observer.

Sur les coteaux, les lisières boisées constituent quant à elles des lieux de grande valeur paysagère à l'arrière des habitations. Leurs conditions de gestion et d'accessibilité doivent être clairement énoncées. En particulier le maintien d'ouvertures en lisière et la possibilité de parcours offerte depuis le cœur des villages doivent s'envisager dans le cadre de partenariat avec les agriculteurs.

Mettre en valeur le paysage de la Seine

Les rives de Seine, les zones humides et les landes constituent un riche patrimoine paysager et environnemental, sensible, qu'il convient de gérer spécifiquement pour en permettre l'accès et une visibilité correcte. En rebord de Seine, l'habitat se disperse : le mitage déstructure le paysage et les berges de Seine sont dégradées.

Deux enjeux majeurs se distinguent :

- L'amélioration de la lisibilité des enchaînements jusqu'en bord de Seine, par le maintien d'une couronne de jardins qui articule les franges urbaines aux espaces « naturels » des pâtures, des zones humides...
- La bonne articulation des espaces publics jusqu'aux berges. Cette action doit s'associer à une gestion spécifique de la végétation de berge, afin de permettre la bonne lisibilité jusqu'en rive opposée.

Offrir des vues sur les boucles de la Seine depuis les parcours « en rebord »

La boucle de Seine polarise les regards. En rebord de coteau, la position d'observation est idéale. L'organisation des conditions de jouissance depuis les hauteurs, sur les sentiers de découverte, peut s'envisager en lien avec des belvédères pour la contemplation du grand paysage.

Les lisières boisées en rebord haut du coteau, à l'image de celles situées en contrebas, doivent faire l'objet d'une gestion spécifique (par exemple le long du GR2 de la route des crêtes) qui puisse garantir le maintien de points de vue jugés intéressants.

Ces terre-pleins aménagés peuvent être surmontés d'une « fabrique » ou de sièges de jardin, bancs, table et poubelle pouvant servir au pique-nique.

Développer une agriculture diversifiée et durable

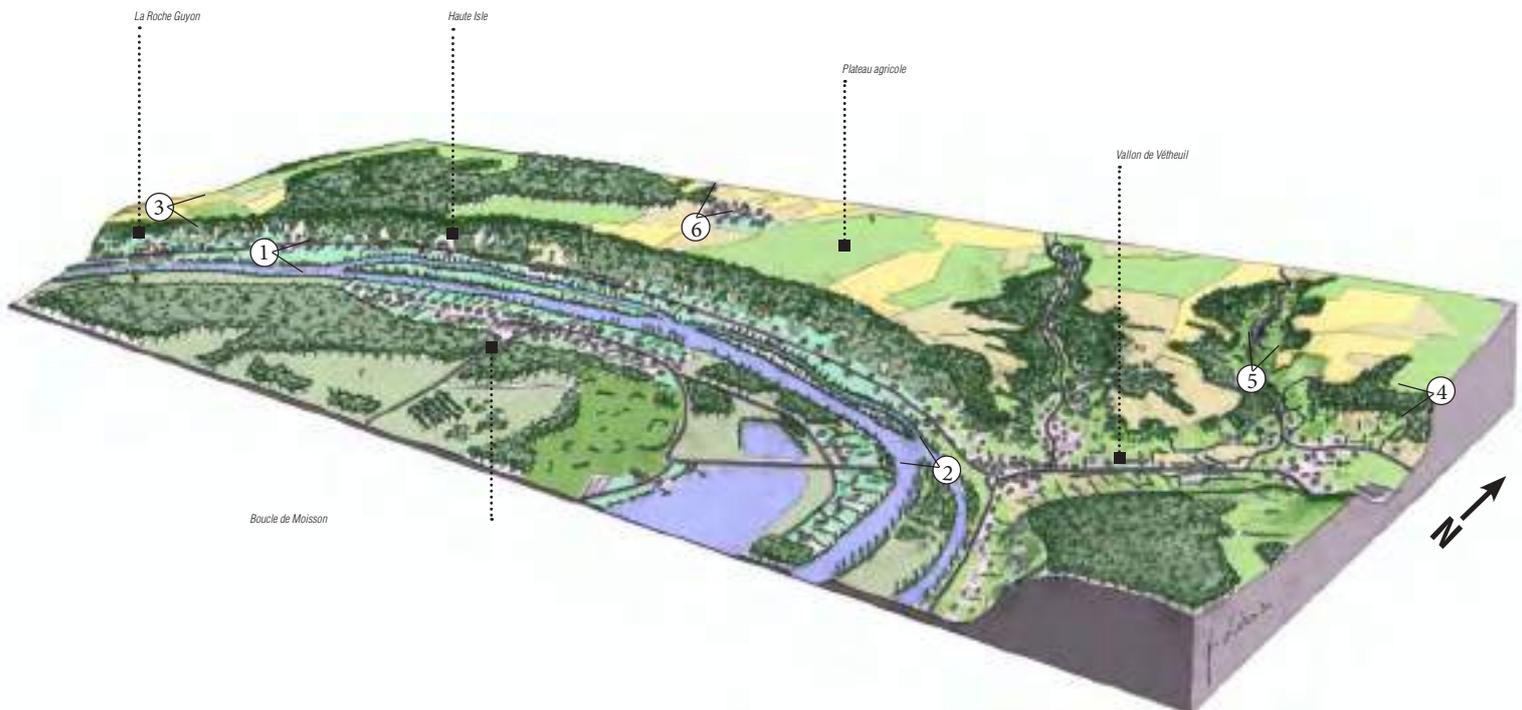
Les valeurs paysagères d'une agriculture diversifiée sont d'autant plus reconnues que l'on se situe dans une région de grandes cultures céréalières avec lesquelles les sites plus accidentés contrastent fortement.

Les vignes et les vergers présents autour des villages sont des cultures identitaires des paysages de coteaux ensoleillés de bord de Seine et participent pleinement de la reconnaissance d'un terroir et de l'image qu'on lui associe. Leur maintien est fortement conseillé et doit s'accompagner de dispositifs de valorisation adaptés : labels, appellations...

D'autre part, le développement d'activités d'élevage est bénéfique pour le maintien d'ouvertures qui valorisent les paysages et favorisent le développement de la biodiversité.

L'encouragement au pâturage est essentiel pour maintenir des ouvertures en coteau, en bord de Seine et dans les fonds des vallons.

Enfin, l'espace agricole participe pleinement à l'enchaînement des motifs dans l'idée du schéma patrimonial du village rural. Dans cette idée, les couronnes agricoles (vergers, vignes...) s'intercalent en tant que motif participant d'un enchaînement entre les lisières boisées et les jardins.



Valoriser les abords de villages en travaillant leur articulation au paysage

La structure urbaine des villages s'appuie sur les lignes de force des coteaux dans la direction des vallées. Elle s'organise le plus souvent dans une structure linéaire lisible du paysage. Ainsi, la route en pied de coteau dessert un rang d'habitation qui lui est parallèle et à l'arrière duquel on trouve des jardins, eux-mêmes en relation avec les lisières boisées sur les hauteurs des coteaux.

La valeur de ces enchaînements témoigne d'une organisation patrimoniale identifiée notamment par les peintres impressionnistes. Afin de valoriser ces enchaînements, il convient d'éviter l'obturation des vues avec par exemple des plantations de conifères, des lignes électriques ou une signalétique trop importante qui peuvent entraver les conditions de perception en entrées de villages.

Revaloriser les espaces urbains

La réappropriation des espaces publics des villages nécessite une re-densification autour de ces lieux de rencontre et de contemplation. Ce qui sous-entend la lutte contre le phénomène de mitage, la requalification de bâtiments à l'abandon et la création d'édifices publics fédérateurs.

L'ambiance de l'espace public tient en partie aux végétaux qui participent à sa composition (mails, parcs), mais il faut également rappeler que les richesses végétales des jardins privés participent par voisinage à sa qualification.

Aux espaces publics « urbains » doit correspondre un maillage de circulations douces les mettant en lien avec les espaces publics « naturels » aux bords des villages (route des crêtes...) et donne accès au patrimoine vernaculaire lié à l'eau (abreuvoir, fontaine, lavoir).

La gestion des domaines et châteaux révélateurs de structures paysagères

Le domaine de La Roche-Guyon constitue un remarquable dispositif de mise en valeur du site et de ses composantes dans un contexte historique exceptionnel.

La gestion du domaine et les conditions d'accès du public sont à poursuivre dans l'objectif d'une valorisation et d'une accessibilité optimale. Le potager en berge de Seine semble

également prendre valeur d'exemple, tant par les travaux de réhabilitation qui lui ont redonné sa valeur paysagère, que par les dispositions d'entretien qui se mettent en place dans une perspective contemporaine de respect de l'environnement et de qualité paysagère.

UNITÉS PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE L'EPTÉ

• La vallée de l'Epte



La vallée de l'Epte, ample vallée présentant de belles caractéristiques, traverse l'entité géographique du plateau du Vexin du nord au sud et marque la limite ouest du Vexin français. Par sa situation et son originalité, elle est la seule unité paysagère à ne pas pouvoir être regroupée en famille avec d'autres unités semblables.

Les larges proportions de la vallée sont à l'échelle des grandes structures géomorphologiques du bassin parisien. Elle n'en est cependant pas moins un épisode d'une grande douceur tant les transitions avec les rebords de plateaux sont subtiles et progressives. En effet, la vallée de l'Epte s'étend largement et s'insinue dans le plateau du Vexin français grâce à plusieurs affluents (Cudron, Aubette de Magny, ru de Chaussy) dans une vaste continuité qui « assouplit » les rebords des plateaux voisins.

Avec une structure très lisible, associée à des conditions de perception idéales, la vallée de l'Epte offre un véritable spectacle, une perspective paysagère naturelle rendue dynamique par le jeu des horizons et les effets de lumières des éperons qui se succèdent au fil de son parcours, au droit des vallées affluentes

- Un paysage de belle ampleur, porté par des horizons animés et des dégagements cultivés

- Un rythme de villages associé à celui des coteaux

- Une dynamique de fermeture causée par les boisements (peupleraies) et quelques sites d'étalement urbain

- Une échelle du paysage partagée, au-delà des limites du Parc naturel régional du Vexin, avec le département de l'Eure

Structures paysagères, motifs paysagers



La vallée présente de belles proportions, sans pour autant s'en trouver monotone, puisque son amplitude fluctue entre goullets plus étranglés (500 m), généralement sites d'implantation de villages, et poches plus largement ouvertes

où s'étendent les terres cultivées (1 km). Le relief est marqué par un fond plat jalonné d'étangs et marais, contrastant avec les coteaux régulièrement échancrés en éperons par les affluents de l'Epte.

Les vues

Les perceptions de la vallée de l'Epte depuis les hauteurs environnantes sont assez rares en dehors des chemins de randonnée.



La vallée et le Vexin français depuis la forteresse normande de Vexin sur Epte



Vue vers Gagny depuis la route des crêtes à La Roche-Guyon

Dans le fond de la vallée, la situation est contrastée selon les secteurs. La vallée est tantôt fermée par les bois et peupleraies, intime, presque étouffante, et soudain les champs apparaissent, ainsi que des coteaux ouverts (prairies et pelouses), offrant un panorama étendu.



Fenêtre ouverte sur la vallée au sud d'Amenecourt



Vue panoramique vers la vallée de part et d'autre de la déviation de Saint-Clair-sur-Epte

Les motifs

En dehors des motifs de versants boisés rencontrés dans les autres vallées, ce qui distingue le plus la vallée de l'Epte est l'ampleur de son fond alluvial, souvent occupé par les peupleraies mais en plusieurs endroits comme miraculeusement préservé par de vastes étendues de prairies qu'on devine humides.

L'herbe verte, la végétation (roseaux, arbustes, saules) qui accompagne les fossés, la majestueuse silhouette des peupliers qui soulignent un méandre de l'Epte, tout est parfaitement lisible dans cette composition idéale.



Les coteaux présentent une belle diversité, avec quasiment tous les motifs qu'il est possible de rencontrer dans le Vexin (à part les pinacles de coteaux de Seine bien sûr).



Le versant français de l'Epte vu du versant normand : forêts, bois, bosquets, arbres isolés, cultures séparées par des rideaux boisés, haies et prairies pâturées. Dans le fond alluvial, une séquence très riche de prés, petites peupleraies et marais ouvert.



Les **villages** et hameaux sont plus difficiles à appréhender, ne se découvrant à la vue qu'au dernier moment, lorsqu'on les traverse. La silhouette de Bray-et-Lû est probablement la plus accessible, mais aussi la plus atypique car très éloignée des villages traditionnels. Ce village donne en effet à voir comme premier plan les lotissements d'habitat ouvrier et de cadres de l'usine de zinc « La Vieille Montagne » établie depuis le milieu du 19^{ème} siècle.



La silhouette bâtie atypique de Bray-et-Lû, liée à son histoire industrielle

La typologie du bâti est assez modeste : fermettes, moulins, maisons ouvrières, quelques maisons bourgeoises, peu ou pas de très grandes fermes.



Bâti modeste à Amenucourt : fermettes, lavoir, moulin en briques



Montreuil-sur-Epte : l'église, juchée sur le pied du coteau, domine le reste du village et la vallée (à gauche)



Comme dans les unités voisines de l'ouest du Vexin, le calcaire est majoritairement présent sous forme de plaquettes ou blocs parallélépipédiques réguliers, à joints minces pour les bâtiments, ou à pierre sèche pour les murs de clôture. Les mortiers et enduits les plus anciens sont à la chaux et au sablon de couleur ocre-jaune.

*Montreuil-sur-Epte :
A gauche : moellons réguliers
sans mortier, tuile plate
A droite : moellons jointoyés
chaux-sablon ocre jaune,
tuiles mécaniques*





Influences normandes à Saint-Clair-sur-Epte : construction ou chaînage briques, quelques pans de bois apparents



Industrie et bâti ouvrier : Usine de la « Vieille Montagne » et logements ouvriers à Bray-et-Lû

Dynamiques et enjeux

- Stabilité globale, peu d'évolutions perceptibles à l'échelle du grand paysage
- Poursuite de la simplification et de l'agrandissement parcellaire agricole
- Adaptation des infrastructures routières (déviations, giratoires, aménagement de carrefours)
- Nouvelles installations agricoles en périphérie des villages

• Focus : Le développement des peupleraies et la disparition des prairies humides et zones de marais

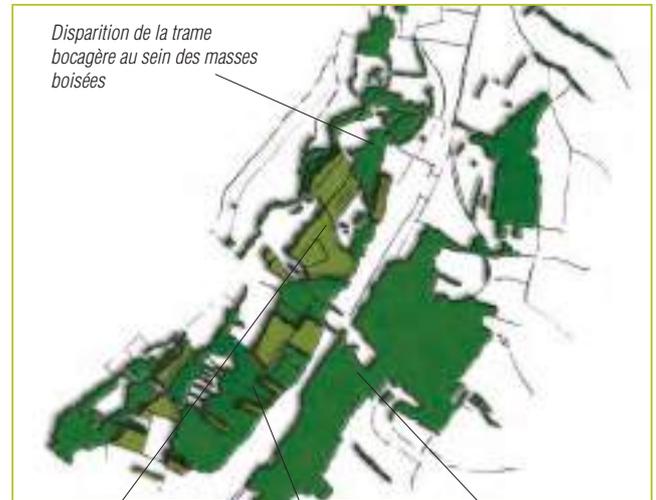
1954



Zone de prairies
humides et de
marais

Trame bocagère

Situation actuelle



Disparition de la trame
bocagère au sein des masses
boisées

Peupleraies installées à la
place des prairies humides
et zones de marais

Fermeture des espaces et
paysages de fond de vallée
par les boisements

Développement des
boisements sur les coteaux

Entre les années 50 et aujourd'hui, les paysages de la vallée de l'Epte ont largement évolué.

Ils sont passés de paysages souvent ouverts, à la fois structurés par des activités agricoles et par la présence de nombreuses zones humides (prairies, marais), à des paysages qui se referment progressivement, largement dominés par les plantations de peupliers et les boisements, apparus suite à des processus d'enrichissement des zones humides et des versants pentus de la vallée. La trame bocagère a elle aussi le plus souvent disparu et se trouve imbriquée au sein de poches boisées plus importantes.

Ces milieux humides particulièrement riches en termes de biodiversité et de paysage pour la vallée sont quasi inexistantes aujourd'hui.

• Objectifs de qualité paysagère territorialisés

Maintenir une ambiance rurale dans la vallée

La préservation d'une ambiance rurale dans la vallée peut, de manière générale, trouver certaines solutions pour lutter contre la banalisation des paysages (modes de culture, architecture, diversité des essences locales plantées). La qualité paysagère passe par le soutien à l'activité agricole pour le maintien des ouvertures cultivées (en particulier dans le fond de la vallée) et pour une agriculture raisonnée et diversifiée (terres de pâturage et de maraîchage).

Il est essentiel que les villages proposent une articulation de leurs abords avec le paysage, les composantes du relief (coteau, talweg) ou de la végétation (haies, arbres

remarquables...) qui peuvent se révéler d'un appui précieux pour formuler des limites lisibles et identitaires.

Le traitement des bords de village doit aller de pair avec la densification des coeurs de bourg et la valorisation des espaces publics qui en portent l'image.

A une échelle plus large, et afin de garantir une lisibilité territoriale du paysage de la vallée, il est essentiel que les villages soient maintenus dans leur enveloppe et de lutter contre l'étalement urbain le long des routes en préservant des « coupures d'urbanisation » entre les communes.

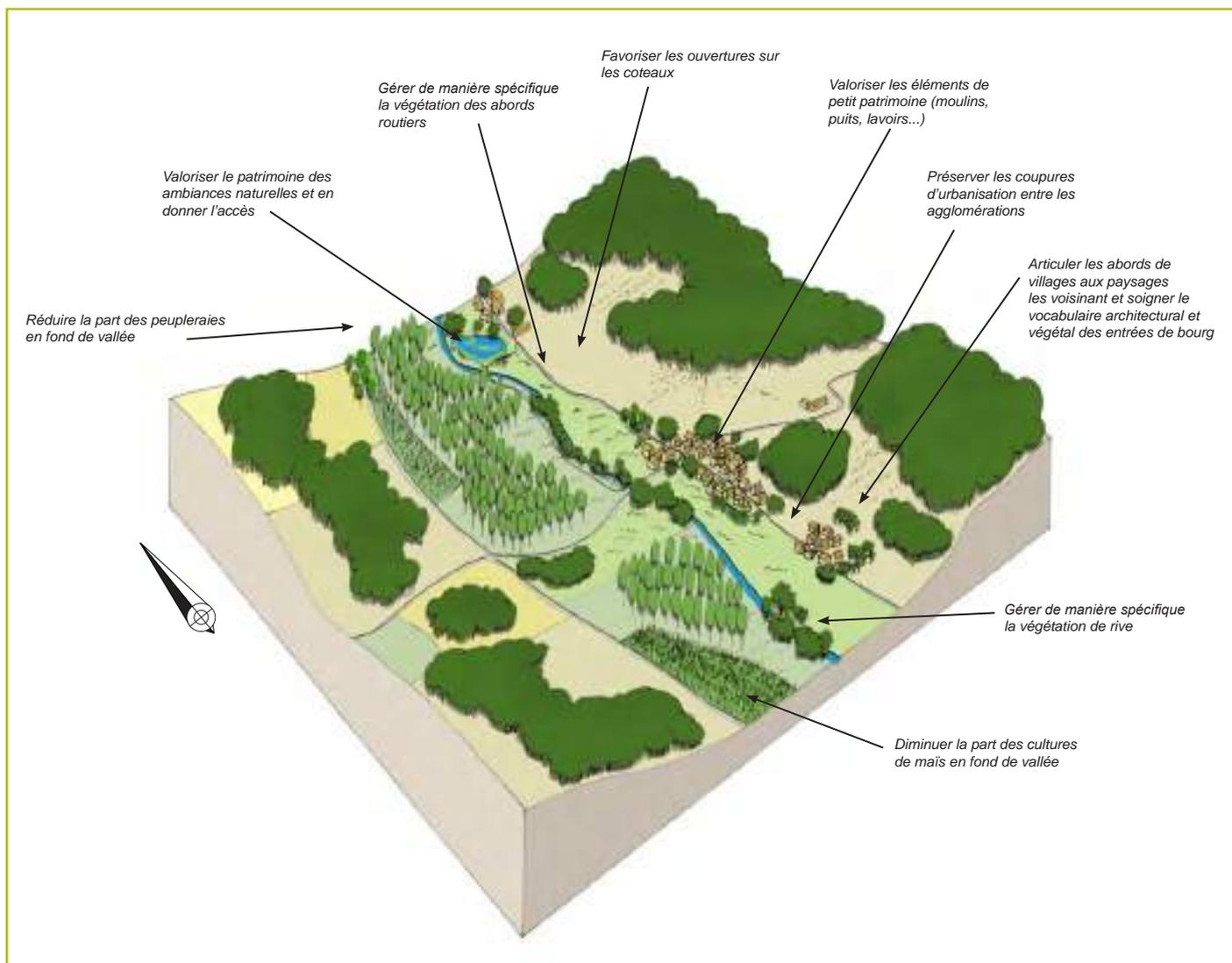
Valoriser les espaces naturels et permettre leur accessibilité

Le patrimoine des ambiances naturelles est à valoriser : cet enjeu concerne les zones humides, les marais, les sentes et plus globalement le parcours de l'eau.

Les friches sur les coteaux présentent un intérêt paysager d'espaces ouverts et, quand c'est le cas, ce sont des lieux très appréciés de la faune (insectes...) et de certaines espèces végétales peu communes (orchidées...). Les enjeux

portent sur l'identification de ces espaces, de leur valeur écologique et paysagère, puis sur leur éventuelle remise en culture ou en pâturage, voire en association pastorale en partenariat avec les agriculteurs.

La réhabilitation de l'ancienne voie ferrée et « voie verte » permet un accès privilégié aux paysages du fond de vallée, en toute sécurité et au rythme idéal du vélo.



Favoriser de bonnes conditions de perception du paysage de la vallée

Afin de garantir la compréhension du paysage de la vallée, les ouvertures doivent être améliorées et maintenues, autant que certaines échappées visuelles qui sont permises à l'affluence des vallées secondaires et qui élargissent les horizons de perception.

Dans le cadre d'un projet de restauration des horizons de la vallée, la végétation occultante de rive, ainsi que certaines peupleraies devront alors faire l'objet d'une gestion spécifique. La gestion du végétal des abords routiers de rebord de coteau doit être reconsidérée. Ces espaces qui

concentrent la biodiversité font encore trop souvent l'objet d'une gestion peu économe et dévastatrice pour la faune et la flore présentes, bien qu'utile pour l'amélioration des perceptions.

Les modalités de gestion des bas-côtés des routes doivent être proposées à l'échelle intercommunale dans le cadre d'un projet de gestion différenciée qui pourra être accompagné d'action de sensibilisation pour la valorisation des paysages de la vallée.

Valoriser le patrimoine architectural des villages de la vallée

Un important patrimoine architectural est recensé dans la vallée, il doit être revalorisé et rendu accessible. Les séchoirs à houblon, certaines maisons ouvrières en briques, les

châteaux et les moulins (celui de Fourges, lieu de rendez-vous des peintres) sont autant de richesses participant de la qualité du paysage.



Présentation générale et illustration des objectifs de qualité paysagère communs à l'ensemble du territoire

OBJECTIFS COMMUNS AU TERRITOIRE

La qualité paysagère du territoire se joue à toutes les échelles, depuis l'échelle des grands panoramas, jusqu'aux plus petits détails du paysage bâti, ou de micro-paysages.

Les objectifs visant à conserver et à accompagner les évolutions des structures paysagères sont donc déclinés ici à deux niveaux : dans un premier temps à celui des

structures lisibles à l'échelle du «grand paysage», par le parcours du territoire par les routes et chemins, les panoramas, les belvédères, etc., et dans un second temps à celui des structures lisibles à des échelles plus restreintes, notamment celle des bourgs, villages et hameaux, c'est-à-dire l'échelle de la rue.

1 - Préservation et transformation des structures paysagères du « grand paysage »

Pour mémoire, en rapport direct avec la morphologie générale du territoire (triptyque des buttes, plateaux et vallées, grandes vallées périphériques) qui constitue le socle des paysages vexinois, les grandes structures paysagères emblématiques et patrimoniales du territoire à préserver sont les suivantes :

- les grands espaces cultivés ouverts (au sens qu'ils sont dépourvus de clôtures ou de haies, etc.) laissant la seule trame des parcelles et des chemins révéler les subtiles ondulations du sol, les verticalités n'étant apportées dans ces espaces ouverts que par les lisières boisées (notamment celles émergeant des vallées et coteaux), les bosquets, les arbres en alignements routiers ou isolés, et les silhouettes groupées des villages émergeant de leur « ceinture verte » ;

- les réseaux de routes et chemins ruraux qui quadrillent le territoire. Si beaucoup ont disparu par le passé et sont encore menacés pour certains, cette trame dense constitue le témoin des temps où le territoire vécu l'était au rythme de la marche à pied, d'où un espacement relativement régulier des villages de 2 à 5 kilomètres ;

- les grands axes traversant le territoire depuis l'antiquité (Chaussée Jules César, voie Mantes-Beauvais, chaussée Brunehaut, etc.) et leurs évolutions à l'époque moderne (route royale), puis contemporaine (routes nationales 14, 15, 183, etc.) ; les hameaux qu'ils ont structuré (le Bord'Haut de Vigny, les Tavernes de Cléry, la Villeneuve-Saint-Martin)

- les silhouettes des buttes boisées, parfois habitées (la silhouette d'un village ou d'une église émergeant de la couronne boisée), qui s'imposent visuellement au-delà des limites des unités paysagères comme autant de plans successifs qui structurent les vues lointaines, depuis les grands panoramas des plateaux comme depuis les fonds et coteaux de certaines vallées ;

- les cortèges de pré-vergers enclos de haies qui les accompagnent à leur pied (zones de sources et terres argileuses), malheureusement de plus en plus rares ;

- les nombreuses structures végétales linéaires qui structurent les fonds et les versants des vallées, et la plupart des coteaux (ripisylves et bois alluviaux en fonds de vallées, talus boisés encadrant des chemins creux (cavées), rideaux boisés soutenant les parcelles cultivées de certains coteaux, silhouette des bois de pentes) ;

- les espaces ouverts qui les occupent, de plus en plus rares (pelouses calcicoles sur les coteaux, prairies humides et marais dans les fonds alluviaux), les linéaires de saules têtards, autrefois très présents n'existant plus qu'à l'état de reliques ponctuelles ;

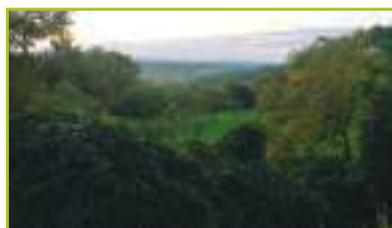
- les villages à la silhouette groupée et compacte, que l'on retrouve dans toutes les unités paysagères (en dehors des certains villages de vallées qui s'étirent en pied de versant, et avec des variantes locales comme les villages plus dispersés et avec de nombreux hameaux au Nord-Est (Haravilliers) et à l'Ouest, les « ceintures vertes » composées de jardins, prés et vergers clos de haies ou de murs.



Grands espaces cultivés ouverts



Silhouettes des buttes boisées



Pré-vergers et haies ceinturant les buttes boisées

Réseaux de sentiers, chemins et routes, maillant le territoire et le paysage



Structures végétales linéaires qui structurent les fonds et les versants des vallées



Espaces ouverts des vallées



NB : Les structures propres à une seule unité (par exemple vergers des coteaux et boucles de Seine, etc.) sont abordées par ailleurs (cf. B – exposé des caractéristiques par familles d'unités)

A cette échelle du « grand paysage », les évolutions sont contenues et peu perceptibles grâce aux effets combinés des sites inscrits et classés depuis les années 70, et de la volonté commune de préservation portée par les chartes du Parc depuis 1995. Seules quelques infrastructures (déviations, mise à 2x2 voies de la RD 14, infrastructures énergétiques) et quelques carrières (dans les boucles et coteaux de Seine) sont venues dégrader localement ces paysages qui pour l'essentiel ont conservé les caractéristiques qui ont motivé leur protection depuis plusieurs décennies.



Extraction de granulats, mise à 2x2 voies de la RD 14, les mutations paysagères de grande ampleur (sur plusieurs dizaines d'hectares ou plusieurs kilomètres) restent rares à l'échelle du territoire du Parc

Malgré cette relative préservation à l'échelle de l'ensemble du territoire, les paysages et les patrimoines subissent depuis plusieurs décennies une banalisation discrète qui s'accélère cependant sous les effets de la standardisation périurbaine et de la perte de compréhension et du sens de ce qui fait l'identité du Vexin. Ainsi de nombreux aménagements, constructions, restaurations et parfois même plantations sont réalisés en méconnaissance voire en contradiction avec les fondements identitaires du territoire. Il devient urgent d'apporter une vigilance accrue afin d'inverser cette tendance.

Arthies, Berville...



Auvers-Sur-Oise (avant-après)... Restaurations inadaptées de bâti ancien par des ravalements (produits industriels et mises en œuvre « mécanisées ») qui donnent à des maisons rurales ou bourgeoises et leurs clôtures l'aspect de pavillons neufs, avec tous les effets de modes (enduits lissés et redressés à l'extrême, menuiseries anthracite) qui effacent complètement les spécificités architecturales et paysagères locales.

D'une façon générale et dans le but d'inverser cette tendance à la banalisation, il conviendra à l'avenir de replacer chaque projet, chaque démarche dans la logique de l'héritage que constituent les patrimoines paysagers, bâtis et naturels, de leur donner du sens par rapport à l'histoire et les fondements de l'identité du territoire. Il conviendra ainsi de lutter contre certaines idées préconçues, et de certaines interprétations

erronées du paysage (méconnaissance de l'histoire des paysages vexinois, de leur ancienneté et notamment des fondements historiques des paysages cultivés et de la diversité des matériaux et couleurs qui composent les silhouettes de villages) qui peuvent générer des prises de position susceptibles d'accélérer la banalisation de ces paysages.

Espaces naturels, agricoles et forestiers

Les grands espaces cultivés ouverts, emblématiques du Vexin (la croix pattée, les épis de blé et l'ondulation légère de l'horizon du plateau composent le logo du Parc depuis 1995) sont particulièrement sensibles et fragiles parce qu'ils sont particulièrement exposés aux vues, même très lointaines. Ils sont aussi le témoin d'une histoire millénaire, celle des centaines de générations de paysans qui se sont succédées sur ces terres, qui ont construit les villages, les villes, tracé les chemins, les limites de finages, etc. La sensibilité paysagère de ces espaces ouverts doit être

regardée de façon hiérarchisée selon la fréquentation de l'espace, notamment les axes de déplacement dont l'usage formate l'image perçue du territoire. Parmi ces espaces ouverts, les plus sensibles (voir plan du Parc) doivent être strictement préservés de tout mitage¹ et de toute modification visible. Ils n'ont pas vocation à recevoir de nouvelles infrastructures de transport énergétique en superstructure, ni de constructions, ni d'obstacles à la vue ou perturbation de leur caractère ouvert et exclusivement cultivé.



Grands espaces cultivés ouverts, emblématiques du Vexin



Bosquets de plateau et de versants

Les éléments végétaux identitaires de ces grands espaces cultivés ouverts doivent être préservés : bois et bosquets, arbres isolés, alignements d'arbres, chemins et leurs bordures enherbées, talus et rideaux de culture (qu'ils soient boisés ou non), etc. Ils peuvent également être restitués

en s'appuyant sur des sources anciennes, ou être recréés dans le cadre d'une politique volontariste d'aménagement (par exemple l'accompagnement de la Chaussée Jules-César par des plantations inspirées des talus boisés).

¹ Le mitage désigne l'ensemble des installations ou constructions qui s'implantent de façon diffuse sur un territoire, généralement en dehors des logiques d'implantation traditionnelles (construction isolée dans une région de bâti groupé, construction sur des pentes ou des reliefs dans une région où le bâti est traditionnellement en vallée, etc.) et qui ce faisant font perdre à ce paysage sa cohérence et sa lisibilité. Le mitage désigne également les phénomènes illégaux (dépôts sauvages de déchets ou matériaux, installations et constructions illégales, etc.). Chaque point initial de mitage pouvant par la suite servir de catalyseur à d'autres installations en extension, ce phénomène peut rapidement prendre de l'ampleur (effet « tache d'huile ») et a donc fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics dès le milieu des années 70 (Cf. plaquette « Attention mitage » éditée en 1977 par le Ministère de l'Équipement, consacrée au mitage des espaces ruraux).



Rideaux de culture



Chemins, en vallée ou sur le plateau

C'est notamment le cas des alignements d'arbres, aujourd'hui limités à quelques routes départementales mais qui bordaient autrefois nombre de voies communales et de chemins selon les sources anciennes. Un renforcement de cette trame paysagère serait pertinent et souhaitable, tout en restant compatible avec le caractère ouvert des grands espaces cultivés du fait de la transparence de ces alignements. La gestion à moyen / long terme des alignements

existants doit être envisagée. Les alignements sont protégés par la loi, mais ils sont composés d'individus vivants, donc mortels par nature. Une bonne gestion se doit d'anticiper cette mortalité et envisager les conditions du remplacement des sujets composant l'alignement. Il s'agit notamment de poser la question d'un remplacement individu par individu, au risque de perdre la cohérence paysagère d'un alignement d'âge homogène, ou au contraire privilégier un

remplacement d'ensemble, ce qui implique de sacrifier des sujets encore en bon état dès lors qu'ils deviennent mino-ritaires. Le remplacement complet d'un alignement peut également être l'occasion de s'interroger sur son emprise nécessaire au regard des questions de sécurité (distance à la chaussée, présence ou non de glissière de sécurité, possibilité d'ajouter une piste cyclable parallèle, etc.) ainsi que sur le choix de l'essence (sur le plan esthétique, résistance

au changement climatique, intérêt pour la biodiversité, possible caractère productif ou nourricier, etc.). La question se pose particulièrement pour l'alignement de platanes de la RD 183 entre Arthies et Magny-en-Vexin, mais également pour les autres alignements qui marquent fortement les grands paysages ouverts (D14, D915, D43, D64, D79, D927, D928, etc.).



L'emblématique double alignement de platanes de la D 983 entre Magny-en-Vexin et Arthies, un patrimoine remarquable à gérer dans le temps



Evolution du parcellaire de culture entre 1935 et 2020 (secteur entre Le Bellay-en-Vexin, Commeny et Cléry-en-Vexin)

Les parcelles cultivées contribuent significativement à la composition et à l'ambiance des espaces ouverts. Les alternances de couleurs, les limites de parcelles de culture notamment révèlent les ondulations et les microreliefs de ces espaces qui ne sont plats qu'en apparence. L'agrandissement des parcelles par regroupement tend à réduire le nombre de ces limites, et donc à effacer cette perception des ondulations, et d'une certaine manière à aplanir et appauvrir ces paysages. La réduction **volontaire** de la taille

des parcelles de culture permettrait de répondre à un double objectif : d'une part de retrouver une plus grande diversité paysagère dans la mosaïque des cultures, et d'autre part de multiplier les « effets de lisière » entre cultures de nature et stade différent ce qui serait favorable à la fois à la biodiversité dans les cultures (notamment au développement des insectes prédateurs comme les carabes), ainsi qu'à la résistance à l'érosion.

Ces effets positifs en matière d'environnement seront d'autant plus puissants qu'ils seront associés à une couverture végétale permanente des sols, pratique culturelle particulièrement favorable à la résilience (résistance à l'érosion, infiltration des eaux de pluie facilitée, stockage de CO₂) et parfaitement compatible avec le paysage traditionnel d'openfield.

Les espaces de grande sensibilité paysagère n'ont pas vocation à recevoir de nouvelles infrastructures de transport énergétique en superstructure (aériens), les ouvrages existants ayant également vocation à être enfouis.

Au sein des espaces cultivés ouverts et en dehors des espaces les plus sensibles, la préservation des caractéristiques paysagères doit également rester la règle. Des évolutions et transformations paysagères sont toutefois envisageables dans ces espaces de moindre sensibilité pour répondre à des besoins du territoire, notamment dans le cadre de la transition écologique et énergétique.

Ainsi l'agroforesterie qui consiste à associer des arbres et des cultures peut être une pratique culturelle envisagée dans les espaces ouverts les moins sensibles sur le plan du paysage (soit environ la moitié des surfaces agricoles du Vexin français). Pour lui donner du sens, cette pratique est à orienter en priorité vers les terres de vallées et de coteaux les plus séchantes (rendzines, sables), terres où les cultures étaient traditionnellement associées à des arbres jusqu'au développement de la mécanisation, et où l'apport des arbres (ombrage, matière organique aérienne et souterraine, production associée de bois et/ou fruits) peut être significatif. Sur les plateaux, les aménagements agroforestiers doivent être implantés en dehors des espaces ouverts de grande sensibilité, en priorité en appui de franges boisées en perception lointaine. Ils peuvent également être envisagés à proximité des villes et villages en lien avec la constitution d'une « ceinture verte » productive (voir plus loin).



L'agroforesterie, en créant un cloisonnement et une fermeture du paysage, est difficilement compatible avec les enjeux de perception des grands paysages ouverts, horizons et panoramas, de l'openfield traditionnel. Elle est cependant envisageable en dehors des espaces de grande sensibilité paysagère, notamment lorsqu'elle s'appuie sur des « verticalités » existantes : lisières boisées, linéaires végétaux, versants de vallée, ceinture verte de village

De même, l'agrivoltaïsme qui permet de concilier une double production agricole et énergétique (la seconde apportant une plus-value avérée à la première) ne doit être envisagé que sous réserve d'impact très limité sur le grand paysage, en dehors des zones de grande sensibilité paysagère, des sites classés, des réservoirs de biodiversité notamment. Afin de limiter l'impact et la perception d'aplats de capteurs, les surfaces concernées devront être limitées (pas plus de quelques hectares d'un seul tenant), éviter les pentes exposées aux vues dominantes (pas de surplomb lointain), être adossées à des structures paysagères verticales existantes (lisières boisées par exemple) ou créées à l'occasion (haies d'arbres et arbustes en périphérie). Les éventuelles clôtures devront être transparentes tant pour le paysage (intégrées à la végétation périphérique) que la biodiversité (passage de la petite faune).

L'éventuelle plantation de haies² ne peut s'envisager que dans les endroits et dans les formes où elle fait sens avec le paysage patrimonial : accompagnement du bâti (isolé, ou ceintures vertes autour des villages), de talus naturels ou créés dans les pentes (rideaux de culture, talus de chemins, cavées, murgers, etc.), accompagnement de bords de cours d'eau (ripisylves), etc. Elles ne doivent pas brouiller la lecture des paysages ouverts sensibles ni occulter leur perception depuis les principaux itinéraires de découverte du territoire.



Champs volontairement découpés en lanières, maximisant l'effet de lisière favorable à la diversité biologique et paysagère



Les lignes électriques aériennes sont très impactantes sur le paysage. Si les lignes existantes à très haute tension peuvent difficilement être enfouies ou supprimées, le territoire du Parc n'a pas vocation à en recevoir de nouvelles, quelle que soit leur tension.



L'agrivoltaïsme en grandes cultures nécessite l'édification de « canopées photovoltaïques » qui permettent le passage des engins agricoles habituels. Ayant une échelle presque similaire à une canopée d'arbres, ces éventuelles installations doivent obéir aux mêmes précautions d'intégration paysagère que l'agroforesterie : être en dehors des espaces sensibles, appuyés sur des structures paysagères existantes et intégrées par de nouvelles plantations si nécessaire.

2 Le mot haie au sens strict désigne une clôture végétale. Par extension récente, il tend à être utilisé pour désigner sans distinction toutes les structures végétales linéaires, et ce au détriment du vocabulaire dédié (talus boisé, rideau boisé, cavée, murger, ripisylve, etc.). En région de cultures ouvertes (dit openfield), les clôtures et donc les haies étaient traditionnellement proscrites, à l'exception des périphéries de villages puis, plus tardivement, des éléments bocagers associés au système pré-verger. Dans le Vexin français, les haies au sens strict ne se rencontrent que dans les « ceintures vertes » autour des villages (fonction de protection des jardins et zones maraichères) et dans les secteurs de prairies permanentes (pieds de buttes, versants et fonds de vallées). Au moyen-âge, le mot haie (parfois orthographié haye) désignait des forêts, bois ou bosquets, d'où la présence fréquente de ce toponyme sur le plateau qui désigne des bois ou bosquets encore existants ou disparus.



Plantée en bord de route, sans réflexion paysagère (ni sur l'identité du paysage, ni sur sa lisibilité), cette haie en bord de route se révèle être un non-sens au regard du caractère patrimonial du paysage ouvert d'openfield

A l'inverse, une réflexion poussée et collective en Commission Départementale des Sites, de la Nature et des Paysages (Etat, Département, Parc) a permis de trouver une solution adaptée à une problématique de protection contre les congères de neige en hiver avec l'implantation d'une ganivelle (clôture de piquets de châtaignier) qui permet de répondre au besoin technique tout en garantissant la lisibilité du paysage emblématique d'openfield du plateau du Vexin français.

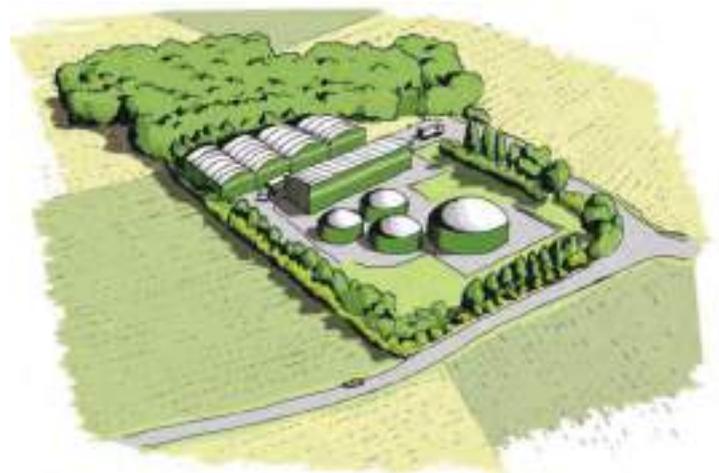
En tout état de cause, tout projet de plantation doit être considéré comme un aménagement à part entière, avec un impact potentiellement important sur le paysage, et doit donc être réfléchi de manière à ménager voire à conforter l'identité paysagère du territoire.

Le vocabulaire végétal de la lisière boisée (lisière de forêt, de bois ou de bosquet), du talus (ou rideau) planté ou de la haie bocagère peut être mobilisé pour assurer l'intégration dans ces paysages ouverts d'installations ou constructions dont l'implantation en dehors d'espaces déjà urbanisés est nécessaire et pertinente (par exemple bâtiments agricoles isolés, silos, unités de méthanisation, station d'épuration, etc.).

Les espaces naturels ou semi-naturels³ sont, au même titre que les espaces agricoles une composante essentielle des paysages vexinois.

Les grandes étendues boisées des buttes tertiaires marquent le paysage à la fois par les superficies qu'elles occupent, mais surtout par la façon qu'elles ont de structurer les horizons successifs. D'une apparence uniforme en perception lointaine, elles révèlent une grande diversité d'ambiances à qui se donne le temps de les découvrir au gré d'une promenade. Se succèdent alors des strates forestières très variées, tantôt classiques (bois mésophiles), tantôt très humides (zones de sources au pied des buttes, ou de mares acides au sommet), sèches et chaudes (sur sols calcaires ou sableux, notamment en exposition sud) ou au contraire très fraîches (fonds de vallons exposés au nord). A chaque ambiance correspond un affleurement de sol ou de sous-sol particulier, une exposition, un microclimat, et donc une expression floristique qui lui est propre.

La présence de bois et forêts dans les vallées et leurs versants est un phénomène plus récent, les cartes de la moitié du 19^{ème} siècle montrant une occupation beaucoup plus modeste.



Le vocabulaire végétal des lisières boisées, alignements, haies ou rideaux peut être utilisé pour intégrer de nouveaux équipements agricoles ou énergétiques dans le paysage



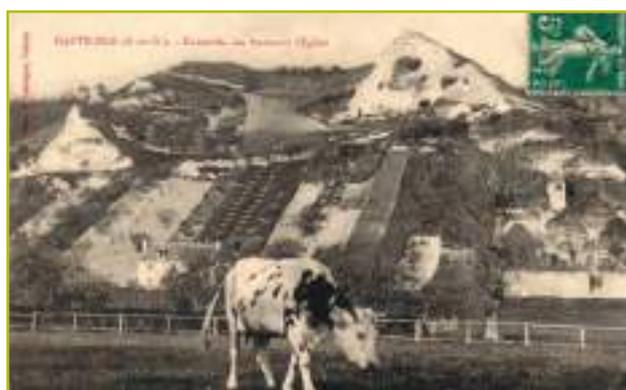
Autrefois très présente dans le paysage des buttes, la présence humaine est aujourd'hui très discrète, se limitant à quelques vergers et prairies relictuelles.





Vallée du Sausseron entre Labbeville et Nesles-la-Vallée à deux siècles d'écart. Quasiment absents sur la carte d'état-major à gauche (les surfaces vert-d'eau sur la carte correspondent aux prairies en fond de vallée), les boisements ont colonisé tous les versants et la majeure partie des anciennes prairies, sauf autour de la ferme de Launay, isolée entre les deux villages.

Cette extension très forte des boisements dans les vallées a, au cours du 20^{ème} siècle, transformé les paysages vexinois d'une manière significative. Des vallées comme la Viosne ou le Sausseron, aujourd'hui presque totalement boisées, étaient il y a un peu plus d'un siècle très largement perméables aux vues. C'est le cas également des coteaux de Seine, et plus généralement de toutes les vallées. De nombreuses cartes postales du début du 20^{ème} siècle montrent des paysages qu'il est aujourd'hui impossible de reproduire.



Haute-Isle, Nesles-la-Vallée : Il est difficile d'imaginer combien ces paysages de coteaux et de vallées, aujourd'hui boisés et partiellement urbanisés, ont pu autrefois être exploités par l'agriculture. S'il a permis le retour d'une couverture boisée spontanée, l'abandon de ces espaces patiemment « jardinés » à la seule force humaine ou animale se traduit par un appauvrissement du paysage, et parfois même un appauvrissement écologique.

3 La totalité du Vexin ayant été modifié par l'action humaine depuis des milliers d'années, plus aucun espace ne peut être considéré comme réellement naturel au sens strict. Cette expression usuelle désigne donc aujourd'hui l'ensemble des espaces dont la gestion permet une expression dominante de végétation permanente (arborescente, arbustive, herbacée ou aquatique) et de la faune associée. La notion de « semi-naturel » vise plus précisément les espaces qui relèvent à la fois du domaine agricole par leurs origines et par leurs usages mais qui, par la permanence de leur couvert végétal et les services écosystémiques qu'ils apportent, présentent une grande valeur de patrimoine naturel et peuvent donc légitimement être distingués des autres espaces agricoles, ceux voués aux cultures annuelles. Il s'agit notamment des espaces de prairies permanentes à gestion extensive, pâturées ou fauchées.

Bien que ces bois et forêts soient intéressants comme aménités et en matière de biodiversité, leur développement rapide s'est fait au détriment d'autres milieux et paysages (pelouses calcicoles, marais ouverts) tout aussi intéressants, et d'une nature plus variée et souvent plus riche en biodiversité. Ces boisements ont donc constitué une forme de banalisation, d'uniformisation, qui se poursuit encore aujourd'hui. Souvent spontanés, ces boisements sont parfois le fait de plantations, notamment dans les fonds humides (peupleraies).

Dans la continuité des actions entreprises depuis la création du Parc, il conviendra donc de lutter contre la fermeture, l'enfrichement et le boisement des espaces naturels et semi-naturels ouverts, de favoriser une mosaïque de milieux et donc des paysages, aux limites irrégulières, favorables à l'effet de lisière et à la diversité paysagère et écologique.

Dans la même logique il sera nécessaire de poursuivre et accentuer les politiques de réouverture de ces espaces (fonds des vallées humides, coteaux calcaires, landes, etc.) et de favoriser une gestion adaptée, au service à la fois de la diversité biologique et paysagère, en priorité par des usages pastoraux ou fourragers (pâturage, ou fauche-exportation).



De grandes étendues de peupleraies obstruent les paysages des vallées (ici le fond alluvial de l'Epte) au détriment des prairies

En tout état de cause, les espaces naturels agricoles et forestiers doivent être protégés de toute intervention préjudiciable. Doivent notamment y être proscrits tous les dépôts, exhaussements, affouillements non liés à des aménagements considérés comme pertinents au regard de la charte, ainsi que la création de voies ou de stationnements notamment pour les opérations réalisées dans les zones urbaines voisines. Lorsque des communes souhaitent autoriser des dépôts de terres ou modifications de la morphologie des terrains en espaces naturels, agricoles ou forestiers, leur document d'urbanisme doit motiver cette autorisation au regard de l'intérêt général, ne permettre des dépôts que sur des espaces très limités en superficie et en volume, et fixer des prescriptions permettant de donner du sens en termes de paysage.

Les espaces naturels les plus sensibles (réservoirs de biodiversité, milieux d'intérêt écologique) doivent être protégés strictement, tout en permettant et en encadrant si nécessaire les aménagements nécessaires à l'accueil du public (par exemple dans les Espaces Naturels Sensibles).

Le développement de centrales photovoltaïques au sol doit être proscrit en espaces agricoles, naturels et forestiers. Les seules implantations envisageables et pertinentes en termes de territoire et de paysage sont sur des friches

d'activités anciennes ou espaces impropres à la culture, sous réserve d'un faible impact paysager et d'un co-usage (photovoltaïque et usage pastoral, ou couverts végétaux gérés à des fins de biodiversité).

A de rares exceptions près⁴, le bâti dans le Vexin français est traditionnellement groupé sous forme de bourgs, villages et hameaux. Au regard de l'intérêt aujourd'hui porté au paysage en tant que patrimoine⁵, le « mitage » des paysages ouverts par des constructions isolées ou toutes autres infrastructures (réseaux aériens, nouvelles routes de transit par exemple) n'est plus envisageable. Seules certaines installations présentant un intérêt supérieur pour le territoire et ne pouvant par nature qu'être éloignées des habitations peuvent légitimement déroger à ce principe de groupement du bâti et des installations, sous réserve d'une intégration soignée notamment par la recherche de sites ou de tracés de moindre impact paysager et environnemental. Sont notamment concernés les équipements présentant un intérêt général comme les stations d'épuration, ou les bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole (par exemple bâtiments d'élevage ou abris pour animaux dans des secteurs de prairies, silos agricoles) ou forestière, ou encore des équipements nécessaires à la transition énergétique comme des unités de méthanisation.

⁴ Seules quelques rares implantations isolées ponctuent le territoire (fermes isolées, souvent d'origine ancienne fortifiées et/ou religieuses), moulins dans les vallées, etc. Les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ont vu se multiplier certaines implantations isolées (distilleries, hangars de plaine) qui ont pour la plupart disparu depuis. Ceux qui restent peuvent être considérés comme patrimoine à préserver, témoins de cette histoire passée.

⁵ La patrimonialisation du paysage est un fait relativement récent dans la société française, consacrée dans le Vexin par l'inscription au titre des sites au début des années 1970.

Ces dernières peuvent, à l'image des sucreries ou distilleries qui se sont développées à la fin du 19^{ème} siècle ou des grands silos verticaux construits au cours du 20^{ème} siècle, constituer un élément de vocabulaire paysager typiquement agricole, et donc être pleinement assumées comme composante paysagère porteuse d'identité pour le territoire.

Ces éventuelles implantations isolées doivent être envisagées dans un souci d'intégration paysagère et de moindre impact environnemental. L'intégration paysagère passe dans un premier temps par une recherche d'implantation de moindre impact paysager depuis les espaces et voies publiques les plus fréquentés, en évitant les espaces de grande sensibilité paysagère inscrits au plan du Parc, puis dans des mesures d'insertion dans le site retenu notamment au moyen d'un accompagnement végétal mobilisant les structures paysagères traditionnelles comme décrit plus haut (haies, rideaux, bosquets, alignements ..).

Concernant les unités de méthanisation, une frange végétale épaisse utilisant exclusivement de la végétation locale devra ainsi être installée en périphérie des installations, complétée si possible d' « avant-plans » ou filtres visuels distants au moyen de linéaires végétaux adaptés au lieu (alignement

d'arbres, rideau boisé, haie ...). Les surfaces artificialisées doivent être limitées au strict nécessaire (optimisation des surfaces de circulation notamment). Les clôtures doivent être intégrées dans la végétation et non en périphérie de celle-ci. Les élévations (bâtiments, cuves et ouvrages d'étanchéité) doivent être réalisés dans des teintes discrètes (gris moyen à foncé, vert foncé ou brun selon le contexte et les configurations visuelles), complétées de bardage bois naturel à pose verticale partout où c'est possible. Les surfaces de bâtiments créés doivent être mises à profit pour installer une production photovoltaïque (prévoir une bonne orientation des toitures). Les points singuliers (entrée du site, porte, surface au sol, ouvrages de raccordement aux réseaux, torchère, etc.) doivent être traités avec le même souci de qualité paysagère que le reste du projet. Les dispositifs d'éclairage nocturne doivent être limités au strict minimum et uniquement nécessaires au fonctionnement.

Les documents d'urbanisme doivent strictement isoler les espaces où ces constructions et aménagements sont envisageables, et à l'inverse protéger strictement les espaces où ils ne sont pas acceptables en raison d'un trop grand impact paysager ou environnemental.



En dérogation au principe de bâti traditionnellement groupé, certaines installations peu compatibles avec la proximité des zones habitées doivent pouvoir être installées à l'écart des villages, en recherchant les sites de moindre impact paysager et en s'appuyant sur les éléments de vocabulaire végétal local (franges boisées, rideaux plantés notamment).

Ceintures vertes

En périphérie des espaces bâtis des villes et villages, les espaces de transition composant la « ceinture verte » (jardins des habitations, réseaux de haies, pré-vergers, etc.) et ses possibles extensions doivent permettre l'accueil de constructions et aménagements favorables au jardinage (serres, abris de jardin), au maraîchage (notamment serres et petits bâtiments de stockage ou de transformation), à l'élevage ou à la détention extensive d'animaux (pension équestre par exemple). Il s'agit véritablement de favoriser la création de franges épaisses, étendues, s'inspirant des anciennes ceintures vertes mais dans une dimension contemporaine permettant de répondre aux besoins de relocalisation de la production alimentaire et énergétique. Il faudra pour cela que les bourgs, villages et hameaux se préparent à accueillir avec bienveillance les installations de maraîchage, de petit élevage (notamment sous des formes mobiles et extensives), etc. La réalisation de ces constructions et aménagements doit être liée à la création d'une trame végétale (au minimum composée de haies hautes et

épaisses en réseau, en favorisant des espaces de vergers ou pré-vergers, de prairies), autant que possible préalable-ment implantée.

Dans l'idéal, les clôtures des propriétés à usage d'habitation, d'activités ou de jardin au contact des zones agricoles et naturelles devraient pouvoir être doublées d'un espace minimal de propriété publique avec plantations (haies, alignements d'arbres, pré-vergers) et création de « chemins de tour de ville ». La création de ces ceintures vertes peut également s'appuyer sur la création de circulations agricoles périphériques type « contournement de village ».

Les documents d'urbanisme doivent identifier précisément et réglementer ces espaces en périphérie des espaces bâtis ainsi que les espaces où les extensions préférentielles de « ceintures vertes » sont possibles et pertinentes (à l'exception des silhouettes bâties patrimoniales identifiées au plan du Parc).

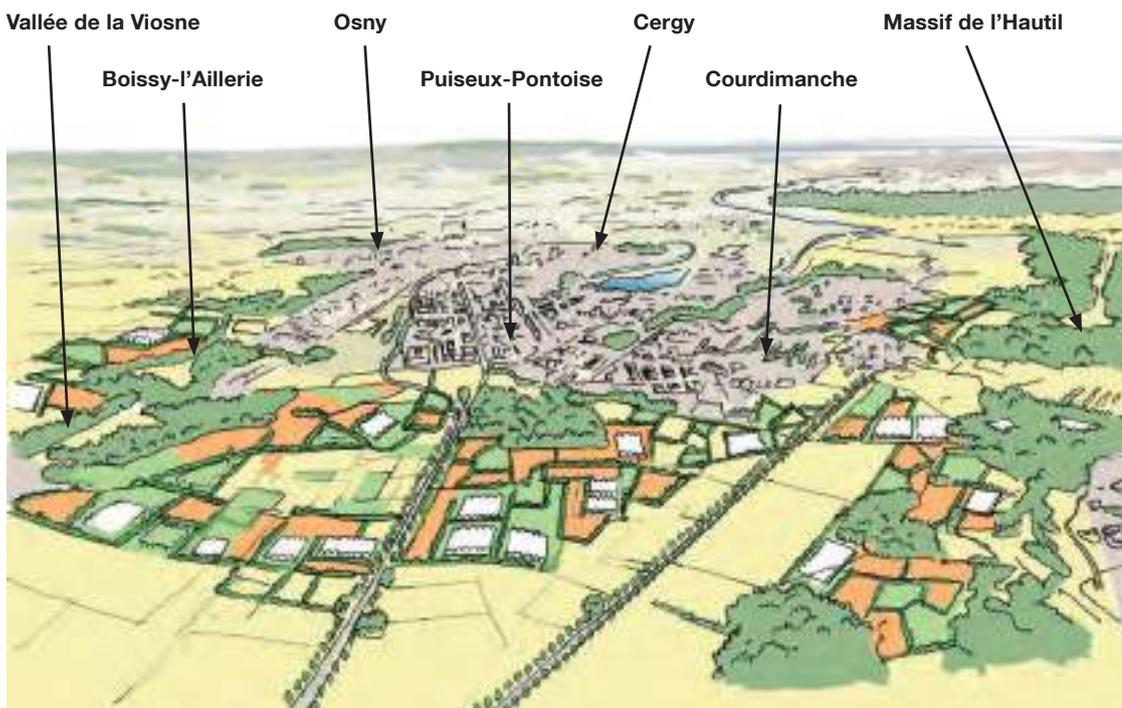


Illustration d'un village dont la « ceinture verte » traditionnelle serait restituée après avoir disparu au cours du XX^{ème} siècle, avec notamment le (re)développement d'une production maraîchère avec l'édification de serres insérées dans le paysage par un maillage de haies arbustives et arborées

Dans le même ordre d'idées mais à une toute autre échelle, le contact entre les paysages ouverts du Vexin français et le front bâti des agglomérations voisines s'avère souvent abrupt et peu qualitatif. Les nouveaux quartiers (d'habitat, d'activité ou de commerce) sont directement au contact des cultures.

Un aménagement paysager de ces transitions est éminemment souhaitable, et pourrait également mobiliser le vocabulaire traditionnel des ceintures vertes, réinterprété

à une échelle adaptée dans le but de créer en ces zones de contact une frange multifonctionnelle assurant à la fois l'intégration paysagère des quartiers urbains, des espaces productifs (jardinage, maraîchage, petit élevage, etc.), récréatifs (circuits de promenade et de randonnée) et propices à la connexion biologique entre vallées et buttes.



La zone de contact entre les paysages ouverts du Vexin français et le front bâti de l'agglomération de Cergy-Pontoise pourrait être envisagée comme une réinterprétation à grande échelle de la « ceinture verte » qui entoure traditionnellement les villages vexinois, sous forme d'une frange multifonctionnelle assurant à la fois l'intégration paysagère des quartiers urbains, des espaces productifs, récréatifs et propices à la connexion biologique entre vallées et buttes.

L'aménagement de voies douces doit se faire dans le respect du vocabulaire traditionnel des chemins ruraux composés de deux bandes de roulement encadrées et séparées par trois bandes enherbées. Seule la bande de roulement peut voir son revêtement adapté (par plus de dureté et résistance) aux usages : voie roulante pour petites roues et roulettes, résistance au roulement de véhicules lourds...



Il est possible d'améliorer le confort de roulement des chemins en préservant leur gabarit traditionnel (profil en travers composé de deux bandes de roulement, avec bandes enherbées de part et d'autre et au centre).

Le territoire n'est pas adapté à recevoir de nouvelles infrastructures routières importantes le traversant, seules des déviations de villages (comme La Chapelle-en-Vexin ou Chars) peuvent être pertinentes à condition de limiter drastiquement leur impact sur la topographie, le paysage, les espaces agricoles et naturels.

Les aménagements de sécurité type « glissières de sécurité » ont vocation à être les plus discrets possibles, l'usage du bois permettant une qualité perçue satisfaisante à l'inverse du métal, notamment brut. Les aménagements au sol (ronds-points, épis de séparation, ralentisseurs, etc.) doivent privilégier l'usage de matériaux qualitatifs (bordures et pavés de réemploi) et éviter l'emploi d'éléments préfabriqués (bordures béton préfabriquées, notamment rainurées).



Aménagement de sécurité en entrée de village : le plateau surélevé et le « pincement symétrique » sont les aménagements les plus discrets, à recommander dans le Vexin



Exemple d'aménagement routier de qualité (déviation d'Arthies) : giratoire simple, en herbe et pavés de récupération, épi de séparation en pavés et bordures de réemploi.

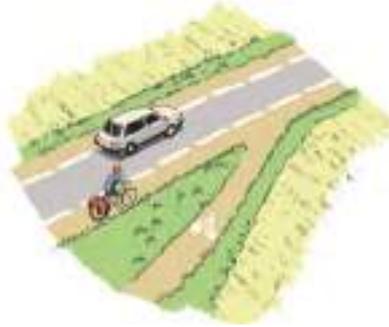


Contre-exemple (Carrefour D51xD66) : vocabulaire routier, urbain, industriel, béton brut moulé, enrobé noir...



Les aménagements et équipements dédiés aux mobilités alternatives (aires de covoiturage, pistes cyclables) doivent, comme tous les aménagements réalisés dans le Vexin français, privilégier la simplicité, la sobriété, la discrétion et éviter le recours à des éléments de caractère trop routier ou en trop grand nombre.

Autant que possible, l'usage partagé des infrastructures existantes devra être privilégié car le moins impactant et le moins coûteux.



Exemple de chaussée à voie centrale banalisée (CVCB), aménagement qui permet de sécuriser le partage des routes existantes au profit des cyclistes, tout en restant discret en termes de paysage et ne nécessitant pas d'élargissement ou de création de nouvelles voies dédiées.

La symétrie de la route est préservée, et son gabarit visuellement réduit au profit de la sécurité et du partage des usages.

Voie cyclable parallèle à la RD 915, aménagement sobre et respectant l'alignement d'arbres

La préservation et la reconquête des alignements d'arbres longeant les voies, patrimoine paysager très important, sont évoquées plus haut.

Implantations bâties, silhouettes bâties

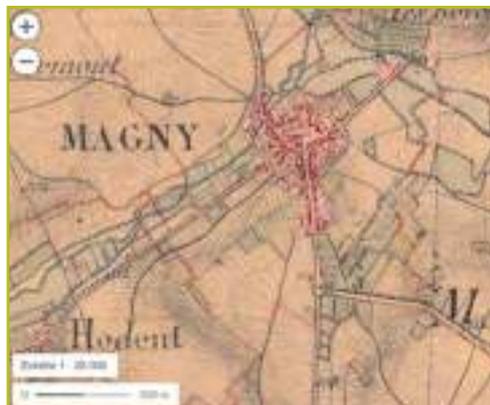
En matière d'implantations bâties, en dehors des vallées urbanisées de l'Oise et de la Seine où l'urbanisation devra rester cantonnée aux fonds de vallée et aux coteaux, deux situations particulières sont à noter : Marines et Magny-en-Vexin. Les deux villes partagent en effet les mêmes enjeux de paysage. Installées dans des sites aux reliefs marqués, elles bénéficient chacune d'un écrin paysager valorisant mais qui peut être fragilisé par un développement urbain qui n'en tiendrait pas suffisamment compte.

Par sa situation dominante à l'articulation du plateau et des buttes de Rosne, le site de Marines ne pourra accueillir aucune extension d'urbanisation à l'avenir.

Le site de Magny-en-Vexin, historiquement cantonné dans le fond de la vallée de l'Aubette, a connu un « débordement » significatif vers le plateau lors de la seconde moitié du 20^{ème} siècle (lié également à la déviation de l'ancienne N 14 qui traversait autrefois le bourg) : la zone de la « demi-lune ». Les extensions prévues sur ce secteur sont précisément

délimitées au Plan du Parc (zone blanche) et ne pourront pas entamer le coteau dominant Charmont (côte blanche et côte sucrée). Une frange végétale épaisse devra être prévue pour assurer la discrétion de ces extensions depuis les environs, et la frange bâtie donnant sur la RD 983 devra être particulièrement soignée. Les platanes qui bordent l'ancienne route nationale devront être conservés au sein de cette extension du front urbain, ainsi que les emprises nécessaires à leur replantation (en prévision du long terme).

Cette problématique de « basculement » de l'urbanisation d'une situation historique de coteau vers le plateau concerne également d'autres communes comme La-Chapelle-en-Vexin et Vigny, avec des projets d'extension dans ces zones. Pour ces deux communes également, une frange végétale épaisse devra donc être prévue pour assurer la discrétion de ces extensions depuis les environs.



Comparaison des cartes du site de Magny-en-Vexin : en deux siècles, la ville a plus que quadruplé sa surface, et a commencé à s'affranchir des limites de la vallée de l'Aubette (Crédits IGN). La conséquence directe en est l'émergence des bâtiments de la zone d'activités de la Demi-Lune sur le rebord de la langue de plateau dominant Charmont : un impact paysager qu'il est urgent de contrôler et de réduire à l'occasion d'aménagements à venir.



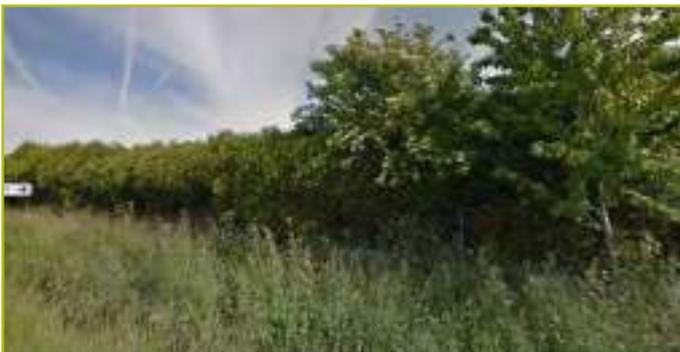
Comme indiqué précédemment, dans le Vexin rural, le bâti est traditionnellement groupé dans des villages et hameaux. Dans les bourgs, villages et hameaux, les éventuelles extensions de l'urbanisation, outre leur modération en termes de consommation d'espace, devront conforter la forme compacte et la silhouette ramassée des villages, le rapport originel au site (site de vallée, de coteau, de plateau, de butte).

Les silhouettes patrimoniales emblématiques (vues vers un monument émergeant ou un épannelage de toitures anciennes) devront être préservées à la fois de l'ajout de constructions nouvelles mais également de l'obstruction des vues par de la végétation, spontanée ou plantée.



Silhouette bâtie d'Omerville, une valeur patrimoniale évidente et à préserver.

Les franges extérieures et les entrées des espaces bâtis (notamment lorsque le bâti ancien est encore en premier plan) devront être particulièrement soignées, en cherchant à renforcer le caractère naturel et végétal, par des clôtures végétales discrètes et un bâti implanté en retrait.



Avant / Après : Clôture de périphérie de village. Sa récente dénaturer révèle l'importance de préserver le caractère végétal de ces transitions entre espaces bâtis et espaces agricoles



Avant / Après : Modeste entrée de terrain isolé, transformée en « forteresse minérale » qui, malgré la qualité de réalisation (mur en moellons calcaire), fait perdre son caractère rural à cette entrée de village.

Franges bâties

Certaines franges bâties situées aux marges du territoire sont particulièrement peu valorisantes, notamment lorsqu'elles constituent une première image d'entrée sur le territoire depuis les grands axes routiers ou ferroviaires (contacts avec certaines zones bâties de l'agglomération de Cergy-Pontoise ou des villes de la vallée de Seine, mais également « entrées » du Parc comme le carrefour des Aulnais à Meulan-Hardricourt-Tessancourt-Gaillon).

Certaines de ces franges bâties constituent en outre des formes d'urbanisation linéaires nuisibles aux coupures vertes (coupures d'urbanisation) et aux continuités écologiques (notamment celles perpendiculaires à l'Oise et à la Seine). Outre la proposition de création d'une transition végétale (« ceinture verte » multifonctionnelle au contact de ces espaces) évoquée plus haut, une réflexion pour l'amélioration voire la résorption de ces espaces dégradés est indispensable.



Guitrancourt, Osny, Courdimanche : Franges urbaines en périphérie immédiate du périmètre du Parc : continuum de zones d'habitat, d'activités et commerciales, infrastructures énergétiques ou de services rejetés à l'extérieur de ces agglomérations.

2 - Structures paysagères du « paysage bâti »

Formes urbaines, paysage de la rue, implantations des constructions

La densification est à la fois une opportunité, une ressource foncière permettant l'accueil, le maintien de la population et des activités. C'est également un risque, une menace, lorsqu'elle est appliquée sans réflexion ni pondération, notamment par l'artificialisation qu'elle induit, la perte de naturalité au sein des espaces bâtis (réduction des jardins et coeurs d'îlots, la disparition des arbres et clôtures végétales,

la multiplication des surfaces compactées, bétonnées, goudronnées, etc. Une des dérives les plus problématiques est la multiplication d'accès individuels juxtaposés pour desservir des mêmes parcelles issues d'une division. Les documents d'urbanisme devraient systématiquement imposer une mutualisation des accès aux parcelles, objet issues de division à des fins de densification.



Aberration de la juxtaposition de trois accès suite à une division : artificialisation maximale pour une desserte minimale, banalisation du paysage de la rue, perte de biodiversité et de sols naturels, aggravation du ruissellement...

Les secteurs pavillonnaires ont vocation, lorsque le paysage le permet ou l'impose, à être densifiés en s'éloignant de la typologie pavillonnaire individuelle au profit d'une typologie plus traditionnelle, rurale, dense, faite de maisons articulées avec d'autres volumes secondaires (garage en premier lieu).

En termes de configuration et de densité, les bourgs villages et hameaux du Vexin français ont des situations, très variables (villages-rue ou village-tas, très denses sur les plateaux, beaucoup plus lâches à l'Ouest et au Nord-Est, hameaux au tissu bâti parfois très peu dense) dont il convient de tenir compte dans la planification et dans la conception des projets (par exemple ne pas imposer de forte densité, des alignements bâtis ou des murs de clôture dans les hameaux, villages ou périphéries de bourgs traditionnellement peu denses, préserver le caractère végétal des périphéries et entrées de ces secteurs bâtis peu denses).



Sur cette entrée de hameau ouverte à l'urbanisation, les implantations bâties ont vocation à être largement en retrait, et les clôtures à conserver un caractère très naturel de façon à préserver au maximum la perception vers les premiers éléments bâtis anciens et l'entrée originelle du hameau.

Les espaces non cartographiés en zone urbaine ou urbanisable (zone blanche) du Plan du Parc doivent être préservés de toute densification, les clôtures être exclusivement naturelles, les sols naturels et perméables préservés, les constructions discrètes (couleurs foncées, formes simples, architecture non traditionnelle type toits-terrasses préconisée).

Espaces publics, rues, équipements publics

Dans les rues des bourgs et villages, l'objectif est de conserver (ou de restituer lorsqu'elles ont disparu) les ambiances rurales, la simplicité, éviter les références urbaines trop raides et d'aspect lisse, uniforme, industriel... Il faut autant que possible éviter de transformer les rues en routes et parkings. Le recours systématique aux trottoirs surélevés et bordures, même aux endroits où ces trottoirs sont trop étroits pour être utilisables, ne fait

que renforcer le sentiment de priorité des automobilistes. Les bordures et trottoirs sont un vocabulaire urbain, à ne pas utiliser systématiquement dans les aménagements. D'autres traitements des voiries et d'autres ambiances moins « routières » doivent pouvoir être mobilisées dans l'aménagement d'une grande part des rues des villes et villages du Vexin.



Rue à Chédigny (Indre-et-Loire) : les trottoirs disparaissant sous les végétaux, le caniveau central, l'ambiance fleurie... tout contribue à rendre cette voie attirante pour les piétons, et à suggérer la plus grande prudence aux automobilistes.

Les trottoirs et bordures sont à éviter sauf en cas de fortes contraintes de circulation ou de ruissellement. Sur les accotements et en pied de murs ou façades, privilégier un traitement végétal (à minima en strate herbacée, mais autant que possible en strate arbustive ou en plantes grimpantes). Sur les emprises de trottoirs non piétonisables (car trop étroits, ou au-delà de 1m40), conserver un traitement en sol naturel végétalisé, ou à minima perméable. Dans les espaces non circulés, privilégier des sols naturels ou à minima filtrants (ex. de pavés à joints vifs pour le stationnement), infiltration en noues latérales à la voirie.

Au-delà des rues et trottoirs, l'ensemble des espaces publics doit pouvoir redonner une place prépondérante au végétal. L'ère des herbicides omniprésents (fin du 20^{ème} siècle) a habitué le regard à des espaces publics minéraux, sans végétation, sans vie, alors que ce ne fut qu'une courte parenthèse dans l'histoire de nos villes et villages. Tous les espaces publics, du plus petit massif jusqu'aux places les plus vastes, en passant par les cimetières, doivent être une occasion de permettre le retour du végétal, du vivant, de la couleur et du rythme des saisons dans les bourgs et villages du Vexin. Et au-delà du regard, il ne faut pas exclure que cette diversité végétale puisse également satisfaire les papilles !



Le retour de la place de la nature et notamment de la végétation dans les rues et certains espaces publics comme les cimetières permet de redonner une aménité incontestable à ces espaces, jusqu'à les rendre comestibles !



Ce n'est pourtant qu'un simple retour comme le montrent ces iconographies anciennes, l'ère des rues sans herbe du fait de l'usage des désherbants ou du bitume ne devrait être qu'une parenthèse de l'histoire.

Outre l'esthétique et l'aménité, le végétal en ville apporte résilience à la chaleur estivale, abrite la biodiversité (insectes, oiseaux, etc.), garantit le maintien de sols naturels capables d'infiltrer l'eau de pluie, change l'ambiance (moins routière) et par là même peut contribuer à ralentir les véhicules. La gestion doit bien sûr être la plus durable possible : essences locales et adaptées au contexte (gestion différenciée selon l'usage, le sol, l'orientation,...), zéro phyto. Les fosses de pleine terre en pied de façades permettent la respiration des murs anciens souvent malmenés par l'imperméabilisation.

Pour les ouvrages de sécurité et de ralentissement, il convient de privilégier l'usage d'ouvrages discrets et respectant la symétrie des voies telle que réglée par les façades, clôtures et éventuelles plantations. Eviter notamment les systèmes dissymétriques de chicanes qui nuisent à la lecture du paysage de la rue, et favorisent l'accélération des véhicules arrivant face à face. Les systèmes de « pincement » (rétrécissement symétrique de la voie) ou de plateau surélevés (idéalement à l'occasion de carrefours) assurent le meilleur compromis entre sécurité et préservation du paysage de la rue.



Les ouvrages de ralentissement symétriques type « plateau surélevé » ou « pincement » respectent l'axe de la voie, à l'inverse des « chicanes » qui perturbent la lecture du paysage de la rue.

Les seuils de portails (en lien avec le chapitre sur les clôtures, plus loin) qui sont le prolongement de l'espace privé sur le domaine public doivent être traités avec soin. Les références urbaines du « sans entretien » et du « tout voiture » banalisent les rues à grand renfort de bitume noir.



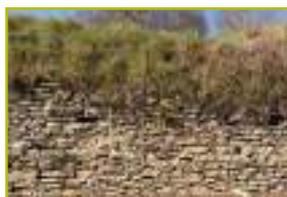
Deux façons de traiter le seuil de portail, ambiances aux antipodes... à droite pavés de grès et joints enherbés, à gauche enrobé noir.

En ce qui concerne les matériaux, il faut éviter d'utiliser des bordures et pavés en pierre d'importation dont la forme et la couleur ne correspondent pas à la pierre locale (grès, plus rarement calcaire) traditionnellement utilisée dans le Vexin. L'utilisation de grès de réemploi doit être privilégiée. L'usage de pavés clivés dans un souci de facilité d'usage (marche, roulage, les pavés sciés devant être évités car trop lisses et glissants) doit être limité à des bandes de circulation encadrées par des pavés ou bordures de réemploi non sciés. En cas d'impossibilité technique ou financière d'utiliser du grès de réemploi, privilégier l'emploi de béton coulé continu en profils simples, qui présente un caractère moins urbain et plus discret que les éléments préfabriqués.



Traditionnellement très présents dans les bourgs et villages, les bordures et pavés de grès anciens garantissent une ambiance à la fois rurale et qualitative. A l'inverse, les bordures neuves d'importation, aux formes raides et aux couleurs décalées, ainsi que les pavés sciés aux surfaces lisses donnent un aspect froid et rigide aux aménagements qui les mettent en œuvre.

Traditionnellement, les soutènements de talus se font soit par des murets de pierre sèche, soit par des murs maçonnés. Il convient de privilégier cet aspect pierre sèche, et surtout d'éviter la facilité des rondins de bois, trop banalisants. La pierre peut être mise en œuvre en gabions (cages de grillage), le bois peut éventuellement être utilisé sous forme de poteaux de bois équarris et non ronds, idéalement en usage mixte (associé à du végétal).



Soutènement traditionnel en pierre sèche vs soutènement récent en rondins de bois : le choix de ce matériau ne suffit pas à apporter une ambiance qualitative à cet aménagement, pour y parvenir sa mise en œuvre aurait dû être différente.

Les talus sont des éléments très présents aussi bien en bordure des routes et chemins de campagne que dans les villes et villages. Ils constituent en cela un patrimoine à part entière qu'il convient de préserver. En secteurs bâtis notamment, il convient de les protéger de toute artificialisation et même d'aménagements ou de plantations qui leur feraient perdre leur caractère rural (talus enherbés ou boisés). La création d'accès doit être régulée strictement, et proscrite lorsqu'elle empêche la préservation de ces talus.

Arrêts de bus et quais de bus : Il est important de développer des quais de bus avec soin (usage de bordures en grès de réemploi) et proscrire les matériaux et mobiliers utilisés dans les quais de bus urbains. En ce qui concerne les abribus, il conviendra de poursuivre l'utilisation de mobiliers adaptés (modèle 2 pentes du Val d'Oise dans la plupart des cas, modèle mono-pente dans les sites contraints).

Autant que possible il conviendra d'éviter la juxtaposition de plusieurs « totems » d'affichage de lignes de bus, et en cas de lignes multiples privilégier un affichage « mural » associé à un seul « totem ».



Abri bus développé spécifiquement pour le Vexin français par le Département du Val d'Oise, mais parfois juxtaposition peu heureuse de « totems »



Talus en ville ou village détruits par des accès véhicules et/ou par des aménagements paysagers totalement inadaptés

Depuis plusieurs décennies les collectivités ont consacré d'importants efforts à l'enfouissement des réseaux aériens. Cet effort mérite pleinement d'être poursuivi et mené à son terme, d'autant qu'il contribue à la résilience desdits réseaux. Tout nouveau réseau aérien doit être proscrit. Les réseaux hertziens nécessitent toutefois l'implantation d'antennes relais qui doivent pouvoir être déployées tout en recherchant la plus grande discrétion dans le paysage, et la mutualisation des implantations par les différents opérateurs. Les antennes camouflées par des arbres en matière synthétique ne sont pas pertinents, un vocabulaire de tube plein sans excroissance assimilable au vocabulaire familier des cheminées de briques (sucreries, distilleries, tuileries) est naturellement plus adapté aux paysages du Vexin français.



Si l'enfouissement des lignes à très haute tension reste difficilement envisageable, celui des lignes basse et moyenne tension reste une action forte des collectivités et doit autant que possible se poursuivre. Banthelu avant-après



Les diverses armoires et coffrets associés aux réseaux aériens ou enterrés, qu'ils soient implantés sur le domaine public ou privé (en façade) constituent un élément notable de banalisation du paysage de la rue. L'intégration de ces coffrets (électricité, gaz, fibre, etc.) doit être améliorée, soit par encastrement en profondeur dans les façades et mise en place de volet bois ou métal, soit par la construction d'édifices dédiés d'aspect plus qualitatif que les armoires industrielles systématiquement employées.



Coffrets divers, boîtes aux lettres « posés » sans recherche d'intégration



Projet d'intégration d'une armoire lors du développement de la couverture « fibre »

Eclairage public, trame noire, prévention des nuisances lumineuses

Depuis sa création, le Parc a oeuvré pour harmoniser les mobiliers d'éclairage public (candélabres, consoles, lanternes), améliorer leur efficacité énergétique et réduire leur impact environnemental. Cette action doit être poursuivie en continuant à utiliser les modèles préconisés depuis près de 30 ans pour leur adéquation avec les paysages et patrimoines bâtis du territoire.

Eclairage public - Modèles conseillés par le Parc naturel régional du Vexin français

Pour les environnements bâtis anciens :

- Lanterne classique, vitrage transparent
- Lampe encastrée éclairant vers le bas
- Lampe basse consommation ou LED, temp. max: 2700 K en agglomération et 2400 K hors agglomération
- Poteau fonte (mouluré pour les centres-villes et centre de villages, simple pour la périphérie)

Pour les environnements bâtis récents :

- Candélabre et lanterne moderne et sobre (poteau droit, luminaire simple, chapeau plat posé ou traversé)
- Lampe basse consommation ou LED, temp. max: 2700 K en agglomération et 2400 K hors agglomération
- Poteau acier simple

en pied, ou en console

en pied, ou en console

en pied, ou en console

Modèle pour centres-villes et secteurs de bâti bourgeois (poteau fonte mouluré)

Modèle pour secteurs ruraux des villes et villages (poteau conique simple)

Modèle pour secteurs récents (lotissements, espaces d'activités, grands équipements publics)

L'extension géographique des réseaux d'éclairage public doit être autant que possible limitée, notamment dans les secteurs bâtis peu denses. Il convient de ne pas développer d'éclairage permanent en dehors des espaces bâtis, même à des fins de liaison entre des espaces bâtis séparés (hameaux, habitations isolées), et retirer ou adapter les éclairages existants dans les espaces naturels ou agricoles (par exemple en installant un déclenchement à la demande ou par détecteur, et en privilégiant des bornes basses à des candélabres hauts).

Dans les espaces bâtis, l'objectif doit être de réduire la puissance d'éclairage, et autant que possible adopter une coupure nocturne totale.



Carte de la pollution lumineuse sur le territoire du Parc et des agglomérations voisines. Et « en creux », la trame noire.



Exemples de pollution lumineuse nocturne par des entreprises

En matière d'affichage public, il est nécessaire de privilégier la sobriété et de ne pas utiliser de dispositifs lumineux d'affichage public trop voyants (seuls les dispositifs utilisant de simples diodes monochromes et peu puissantes peuvent être tolérés).

Entrées de communes

Signalétique

La signalisation directionnelle routière est parfois surabondante et peut générer des impacts patrimoniaux négatifs : il est nécessaire de prêter une attention particulière à son implantation et à en limiter au maximum le nombre dans ou à proximité des ensembles bâtis patrimoniaux.

La signalétique d'entrée de communes et de territoire devrait se limiter aux seuls panneaux autorisés par la réglementation en vigueur. Les seuls panneaux d'appartenance autorisés en entrée de territoire sont le Parc, les Départements et la Région. En entrée de communes, seule la mention du Parc est autorisée, toutes les autres mentions d'appartenance (EPCI, labels ville fleurie ou autres) ne pouvant être placées qu'en retrait de l'entrée de commune, et regroupées dans un souci de discrétion.

Les « totems » ou toutes autres formes fantaisistes de signalisation d'entrée de communes ou de territoire doivent être évités, y compris les surenchères de fleurissement ou de marquage plus ou moins bien inspirés (ex. copies de croix pattée). Les entrées de villages doivent rester des espaces simples et sobres.

La mise en peinture vert foncé des dos de panneaux de signalisation routière (à l'exception des grands panneaux surélevés sur voies rapides qui se silhouettent sur le ciel et doivent être de teinte gris clair) permet une meilleure qualité perçue ainsi qu'une grande discrétion en contexte végétal. Cette pratique doit être poursuivie et étendue à tout le territoire du Parc.

Publicité, enseignes

En dehors des pré-enseignes dérogatoires (produits de pays, monuments historiques ouverts à la visite), la publicité est interdite. Les affichages temporaires doivent être retirés le plus rapidement possible après la fin de la manifestation. Les pré-enseignes et affichages temporaires autorisés doivent être implantés de façon discrète et leurs dos peints en vert foncé comme la signalétique routière.

Pour répondre aux besoins de signalétique des communes et des acteurs économiques tout en respectant la réglementation et en vue de garantir une bonne intégration dans

les paysages bâtis des bourgs et villages du Vexin, le Parc a développé une signalétique d'intérêt local (SIL) spécifique. De nombreuses communes en sont déjà équipées. Pour les communes qui en expriment le besoin, cet équipement doit continuer à être le seul déployé, gage de cohérence et de qualité perçue.



Signalétique d'Intérêt Local (SIL), Relais Information-Service (RIS) et panneau d'entrée de commune du Parc.

Les dispositifs de pré-signalisation assimilables à la SIL et réalisés avec le même cahier des charges (matériau, bois, logos) ne doivent être envisagés que le long d'axes à grande circulation (départementales) contournant des communes qui présentent des commerces et services utiles aux habitants. Conformément à la réglementation, ils ne peuvent pas être installés de part et d'autre des voies rapides à chaussée séparée.

Dispositif de pré-signalisation générique de commerces et services à Marines, réalisé suivant le cahier des charges de la SIL du Parc.



Clôtures et terrains privés

Les clôtures sont un élément majeur du paysage parce que situées à l'interface de l'espace privé et de l'espace public, à l'interface du « grand paysage » et du paysage de la rue ou du village. Elles constituent un élément identitaire primordial (murs de pierre en coeur ancien de villages, notamment en articulation de façades et pignons structurant les rues, haies vives en coeurs d'îlots et en périphérie de villes, villages et hameaux).

Elles sont aussi l'objet de la plus intense banalisation, notamment par la transformation des portails traditionnels par des modèles « de catalogue », ou par l'installation de grilles de vocabulaire industriel, ou d'occultations inappropriées⁶, et ce sans autorisation. L'usage de matériels et matériaux commandés directement sur Internet ou dans les magasins de bricolage, sans aucun souci de prise en compte du contexte rural est l'illustration parfaite des méfaits de la mondialisation et de la standardisation sur un territoire rural jusqu'ici préservé.

⁶ De nombreux moyens d'occultations sont ajoutés aux clôtures sans la moindre autorisation, et généralement sans soin : bâches, toiles « brise-vue », canisses naturelles ou en plastique, faux-thuyas etc.

Ce phénomène de banalisation s'accroît encore plus ces dernières décennies du fait de la diffusion de références urbaines et périurbaines qui encouragent l'artificialisation des clôtures avec la suppression de haies (certes souvent de faible qualité comme des thuyas ou lauriers, mais qui restent du domaine végétal et vivant) au profit de clôtures et palissades préfabriquées en béton, aluminium, PVC, résine etc. qui de plus présentent des motifs très urbains, pseudo contemporains, industriels, d'un aspect froid et rigide, aux antipodes du vocabulaire rural dans lequel elles s'insèrent.



Florilège d'exemples de banalisation : clôtures à caractère industriel, plastique ou métal plastifié blanc, beige, verts, gris anthracite, etc... voiles « bise-vue »... autant d'aménagements irréfléchis qui contribuent à dénaturer le paysage du Vexin français.

La multiplication des divisions parcellaires à des fins de densification se traduit aussi par la multiplication des linéaires de ces clôtures artificielles, et la multiplication des voies d'accès (parfois plusieurs voies d'accès parallèles depuis la rue vers les fonds de parcelles), ce qui génère autant de surfaces artificialisées peu ou pas perméables et inhospitalières pour la nature ordinaire. Il en est de même pour le reste des parcelles des espaces résidentiels qui perdent de plus en plus leur caractère rural de jardins d'agrément au

profit de surfaces artificialisées (terrasses, stationnements, en pavés plus ou moins jointifs, en béton ou en enrobé de bitume, etc.) au détriment du caractère rural des surfaces en herbe. Là encore le modèle d'espaces « propres » ou « sans entretien » (par opposition au caractère rural qui laisse une belle place au vocabulaire traditionnel du pré-verger et de la cour simplement empierrée ou pavée à joints vifs en accompagnement du bâti) tend à s'imposer.



Les références périurbaines, qui tendent à privilégier les surfaces totalement artificialisées au nom du « sans entretien » et d'une totale ignorance des valeurs de ruralité font une entrée en force dans le Vexin français. Il est urgent d'y remédier.

Dans ce contexte d'artificialisation accélérée, aussi bien des surfaces au sol (espaces privés comme publics) que des verticalités (clôtures), un changement radical s'impose. Afin de préserver les ambiances végétales qui marquent la plupart des villages vexinois (en association avec la pierre des murs et façades), afin de conserver une capacité significative d'accueil de la biodiversité (végétaux, petite faune), afin de favoriser par ailleurs la résilience au changement climatique et réduire la vulnérabilité aux épisodes de canicule, il convient de mettre un coup d'arrêt à cette tendance à l'artificialisation et à l'inverse favoriser le retour du vivant partout où cela est possible.

Sans faire obstacle à la densification qui est un processus positif s'il est bien encadré, il est indispensable de conserver des espaces verts et de respiration au sein des espaces

bâti. Les documents d'urbanisme doivent notamment identifier les ensembles de terrains, jardins, parcs, coeurs d'ilots qui doivent être protégés strictement.

En matière de clôture et d'évolution du paysage de la rue, il convient de relativiser l'intérêt d'imposer des murs pleins, même dans les espaces bâtis denses, car la pratique montre que les murs réalisés dans ces situations sont très rarement à la hauteur des attentes en termes de qualité, et véhiculent de nombreux stigmates périurbains : piliers en fausses pierres, arases en béton ou en modules préfabriqués, enduits synthétiques, portails et portillons industriels, etc. Les murs neufs habituellement imposés par les règlements et les prescriptions n'arrivent jamais à imiter l'ancien ni à assurer leur insertion (ni celle du bâti neuf qu'ils accompagnent).



Ce mur érigé autour d'une maison individuelle, dans un secteur pavillonnaire peu dense apporte-t-il vraiment quelque chose de vexinois à cette rue ?

L'identité vexinoise ne peut être réduite à un mur, quelle que soit sa qualité, c'est une illusion.

Il faut donc admettre que seuls les murs anciens sont vraiment pertinents en contexte de bâti ancien, et qu'il est contre-productif de vouloir étendre les secteurs de murs au-delà des secteurs bâtis où ils sont historiquement présents.

Il convient au contraire de conforter la lisibilité des secteurs anciens en renforçant le contraste avec les espaces récents ou naturels voisins en systématisant l'usage des clôtures naturelles (sur rue, sur limites séparatives, etc.).



Un mur ne suffit pas à créer de l'urbanité, ni une ambiance de village, pas d'avantage une ambiance vexinoise... Il est illusoire de vouloir préserver les paysages urbains anciens en répliquant à l'infini des linéaires de murs dans leurs périphéries pavillonnaires. Un linéaire de haie naturelle serait infiniment plus qualitatif et réduirait l'impact paysager de ce secteur sans intérêt, au profit du centre ancien.



Dans les entrées de villages où se dévoile le bâti ancien, le bâti récent (pignon à droite) reste discret car implanté en retrait et accompagné d'une haie végétale naturelle. Quelle que soit sa qualité, un mur plein construit à la place de cette haie banaliserait considérablement cette entrée de village, lui donnant un caractère inutilement rigide. Les clôtures végétales composées de haies et grillage ont toute leur place dans les secteurs de bâti ancien, aussi bien dans les entrées que dans les coeurs de villages



La transformation d'une haie (même de thuyas) en un mur plein constitue-t-elle nécessairement un gain pour le paysage de la rue ? Rien n'est moins sûr...

Même en centre village, la meilleure solution de clôture reste souvent une clôture végétale, une haie bien faite et associée à un grillage fin et qualitatif restant préférable à un mur mal fait. Le recours à des clôtures de murs maçonnés

doit donc être au maximum évité, et seulement autorisé dans les espaces bâtis anciens afin de compléter une composition particulière de la rue, en articulation avec des façades anciennes.

Il faut néanmoins réserver cette pratique seulement dans les communes ou parties de communes où cette densité est effective, ce qui est loin d'être le cas dans tout le Vexin (ex. de nombreux villages et hameaux peu denses à l'ouest ou au nord-est du territoire, où les clôtures sont majoritairement végétales). La création de murs en continuité de murs anciens devrait se faire uniquement en

Pierre avec appareillage et couronnement adapté à chaque secteur du Vexin (contrairement à certaines idées reçues, il n'y a pas de type unique de clôture dans le Vexin). Les tissus pavillonnaires en retrait de la rue n'ont pas vocation à être soulignés par des murs pleins, même dans les coeurs de bourgs, villages ou hameaux.



Face à cette modeste maison (à droite) aux teintes sobres de pierre, de plâtre et de tuiles, à la clôture constituée d'une simple haie de charmes, le mythe d'une « recette vexinoise » de l'aménagement, reposant sur une architecture d'inspiration traditionnelle et des murs de clôture hauts et continus enduits de produits de synthèse (à gauche) est une illusion évidente. Il convient d'y mettre un terme.

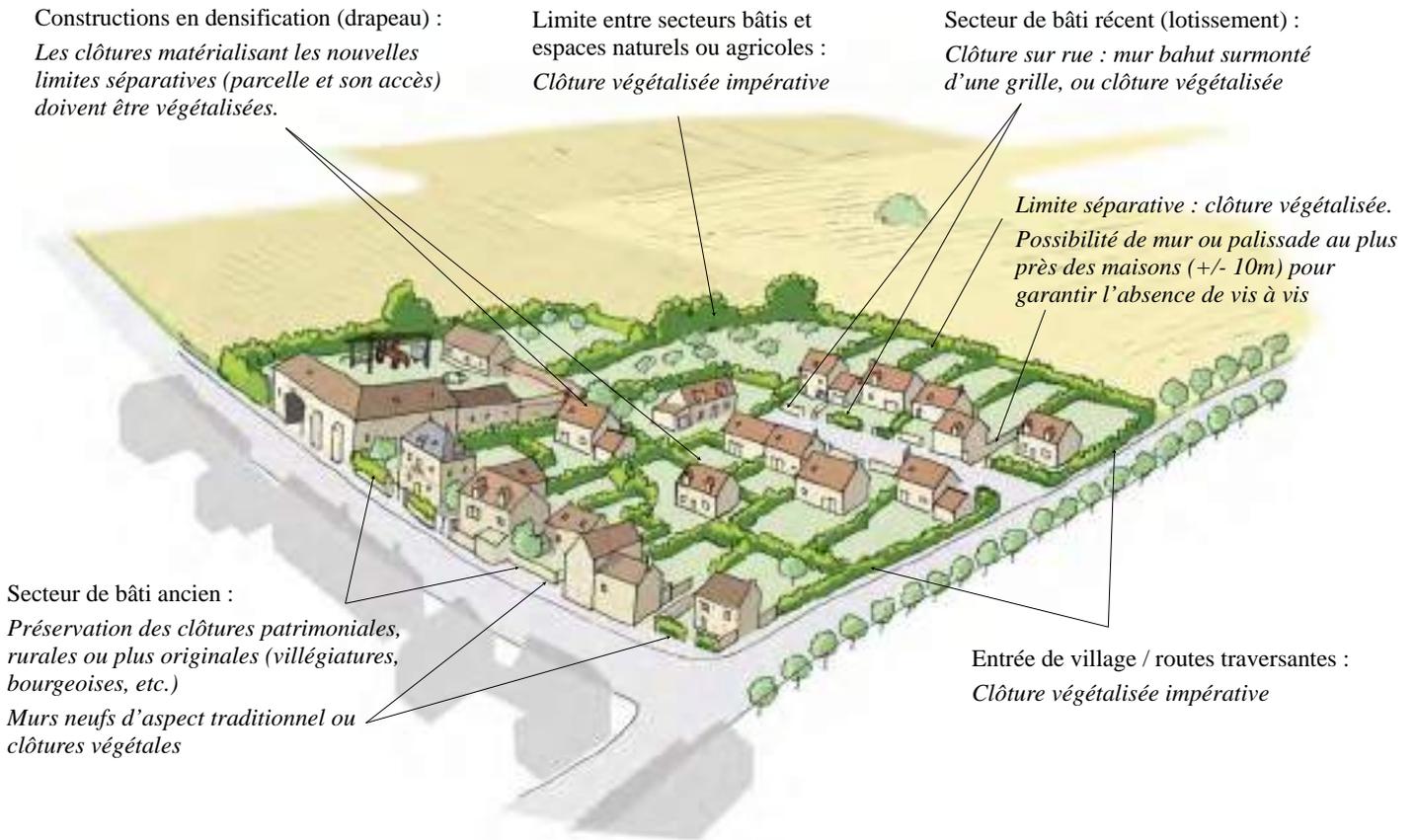
En cas de construction de murs neufs, et pour limiter les risques d'impact sur le paysage de la rue, ceux-ci devront privilégier des couleurs type pierre vieillie (pierre légèrement grisée et non beige) ou terre, légèrement plus sombre que les teintes des murs anciens environnants, et privilégier un couronnement végétalisable favorable à la biodiversité (exclure les couronnements en béton ou en tuiles neuves très rigides). Tous les éléments susceptibles de banaliser ces constructions de murs (fausses-pierres, éléments préfabriqués, profilés d'angles, tuiles rigides, portails et portillons « pseudo modernes », teintes à la mode et non traditionnelles comme le gris anthracite, etc.) doivent être proscrits dans les règlements et prescriptions. Il est indispensable de retrouver une grande sobriété et simplicité dans ces aménagements et constructions, d'assumer le caractère rural du territoire.

En dehors de ces constructions de murs qui doivent rester l'exception, la priorité doit être donnée au maintien et à la création de haies végétales constituées d'essences locales éventuellement doublées de grillage souple. Dans certaines circonstances particulières, notamment à proximité des habitations et dans le but de créer des espaces d'intimité, des dispositifs plus ou moins pleins (type palissade planches en pose verticale, ganivelle ou brandes naturelles) peuvent être acceptés en alternative aux clôtures végétales, idéalement associés à des plantes grimpantes. Les panneaux de clôture rigides type industriel doivent être proscrits. Ils ne peuvent être pertinents que s'ils servent de support à des plantes grimpantes permanentes (lierre, vigne vierge, clématites, etc.).



Lierre, clématites, palissade et arbustes, autant de clôtures discrètes, économiques et vivantes adaptées à un paysage rural

Les règlements d'urbanisme doivent interdire les nouveaux murs ou à minima en encadrer strictement l'emploi dans les secteurs anciens, notamment par une représentation graphique facilement compréhensible de ce qui est pertinent, à l'endroit où c'est pertinent. Le choix du type de clôture doit résulter d'un projet de composition paysagère, urbaine et architecturale de la rue, et pas de l'application de règles abstraites et trop permissives.



Principes d'édification et de gestion des clôtures dans les espaces bâtis. Les murs plein ne doivent être autorisés que dans les secteurs de bâti ancien, sur rue en continuité de façades ou pignons. Dans ces secteurs des clôtures végétales sur rue peuvent être conservées ou favorisées, et sont impératives lors de la matérialisation de nouvelles limites séparatives (divisions). Les clôtures végétales doivent également être imposées en limite de parcelle en contact avec espace agricole ou naturel, en limite séparative de fond de terrain, en entrée de village et sur routes traversantes. Des clôtures pleines (murs ou palissades) doivent pouvoir être autorisées sur les limites séparatives à proximité des lieux d'habitation (jusqu'à + ou - 10 mètres des façades) afin d'assurer l'intimité visuelle des occupants.

Les murs anciens patrimoniaux doivent être préservés et restaurés dans leurs dispositions d'origine. Ces restaurations doivent tenir compte des particularités locales, les murs traditionnels du Vexin étant très différents selon les secteurs et ce même au sein même d'une unité paysagère. En effet ces particularités sont avant tout liées aux caractéristiques géologiques qui traversent le territoire et les unités paysagères. Et contrairement à certaines idées reçues, il n'existe pas de « mur vexinois » type.

Les types, qualités, modules, appareillages de pierres varient d'une commune à l'autre et parfois même au sein d'une même commune, de même que les mises en œuvre (à pierre sèche, à la terre, au mortier de chaux ou de plâtre, jointoyées ou non, en moellons bruts ou équarris, pierre de taille, etc.) et les couronnements (pierres maçonnées, pierres de taille, tuiles plates, tuiles mécaniques, etc...).



Diversité des matériaux, appareillages, époques, finitions et couronnements de murs observables dans le Vexin français (voir également la présentation des familles d'unités paysagères) : calcaire, meulière, grès, craie, silex, montés au mortier de terre, de chaux et ou de plâtre, sans joints, rejointoyés ou même enduits et décorés, couverts de tuiles petit moule ou mécanique, de pierre de taille ou maçonnée, ruraux ou liés à des habitations bourgeoises ou de villégiature, les murs du Vexin sont d'une surprenante diversité. Le prétendu « mur vexinois » n'existe donc pas, chaque mur doit faire l'objet d'une analyse particulière avant toute restauration.

Les murs associés à des constructions de la moitié du 19^{ème} jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle et réalisés avec des matériaux différents des constructions strictement rurales (ex. clôtures de villégiatures ou maisons bourgeoises en meulière, plâtre, briques, céramiques, tuiles mécaniques, ferronneries ou boiseries ouvragées, profils en béton décoratifs pour les plus tardives, etc.) notamment doivent conserver ces caractéristiques et être restaurés à l'identique.

Pour les murs très dégradés dont le couronnement n'est pas identifiable, et occupés par une végétation abondante, une solution de restauration partielle permettant de conserver un intérêt pour la biodiversité doit pouvoir être mis en œuvre.

Les murs patrimoniaux doivent être individuellement identifiés, décrits et protégés dans les documents d'urbanisme. Leur démolition doit être proscrite, et les

ouvertures à créer doivent être strictement encadrées (limitées en largeur, aspect, et en nombre par linéaire de clôture afin de garantir la lisibilité du patrimoine et de son ampleur d'origine). Il en est de même pour toutes leurs annexes (ouvrants, bornes, escaliers, seuils, etc .) qui doivent être strictement encadrés.

Les murs bahut surmontés d'une grille (barreaudage vertical) ou d'un grillage peuvent être autorisés dans les quartiers pavillonnaires où ils sont déjà dominants. Mais là aussi les pratiques récentes tendent à une grande perte de qualité, avec la multiplication de clôtures de type « zone industrielle ». Ces murs bahut doivent donc être associés soit à des grilles traditionnelles à barreaudages verticaux, soit des grillages souples, soit à des plantes grimpantes permanentes (dans ce cas de dispositifs type panneaux rigides peuvent être pertinents s'ils sont cachés par la végétation qu'ils supportent).



Murs-bahut anciens surmontés de grillage ou grille à barreaudages et couverts de lierre, plante grimpante intéressante pour la biodiversité et qui reste facile à entretenir.

Dans les quartiers pavillonnaires peu denses où la dominante est aux clôtures végétales, ainsi que dans toutes les entrées et traversées de villages sans caractère de front bâti (routes traversantes quel que soit leur statut), seules les clôtures végétales peuvent être autorisées, toutes les autres formes (murs pleins ou bahut) étant proscrites. Seules des palissades en bois à trame verticale associées à des plantes grimpantes peuvent être autorisées en dérogation de ce qui

précède. Lorsque les murs (pleins ou bahut) sont interdits, les supports des ouvrants (piliers supportant les portails et portillons) ne peuvent non plus être en maçonnerie. Dans les espaces contraints et empêchant un développement végétal important, la haie végétale classique peut avantageusement être remplacée par un grillage supportant des plantes grimpantes (voir plus haut).

Clôture composée de lierre sur grillage robuste (panneaux à mailles soudées) : faible encombrement, entretien limité, intéressant pour la biodiversité et Iréduire les surchauffes estivales.





Mur-bahut de secteur pavillonnaire surmonté d'un lierre grimant sur un grillage, un mode de clôture idéal pour donner une ambiance végétale qualitative à ces secteurs de bâti plus ou moins récent.

Dans tous les cas et toutes les situations qui précèdent, il convient de lutter contre ces vocabulaires périurbains et industriels en interdisant explicitement leur emploi dans les documents d'urbanisme et les prescriptions.

Il en est de même pour les formes et les couleurs des ouvrants (portails et portillons) dont les modes (motifs décoratifs, gris anthracite systématique) contribuent fortement à la banalisation des paysages. Les couleurs non traditionnelles doivent être proscrites dans les secteurs de bâti ancien dominant. Elles peuvent être tolérées dans des secteurs de bâti récent mais sous réserve de rester minoritaires par rapport aux teintes traditionnelles.



*Portail typiquement vexinois ?
Pourtant vu dans une commune du Parc...*



Portail traditionnel en bois peint, forme classique droite à deux vantaux.



Portail récent et discret installé à l'occasion de la création d'une nouvelle ouverture dans un mur traditionnel : simplicité et sobriété du bois naturel, trame de planches verticales et cadre métallique discret.

L'enjeu de lutte contre l'artificialisation des clôtures peut être aisément transposé aux sols des terrains privés qui subissent une artificialisation effrénée, avec un net recul des sols vivants et perméables au détriment d'aménagements de circulations, terrasses, parkings et autres.

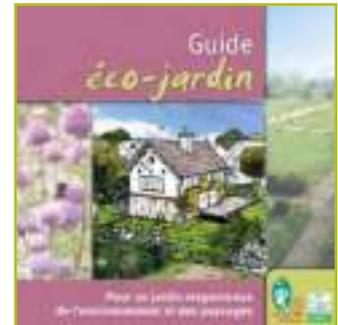


A gauche, la tendance actuelle à l'artificialisation qui s'impose partout en France, y compris dans le Vexin... à droite un micro-jardin spontané, aménagé avec modestie dans un espace commun de logements collectifs dans une commune du Parc.

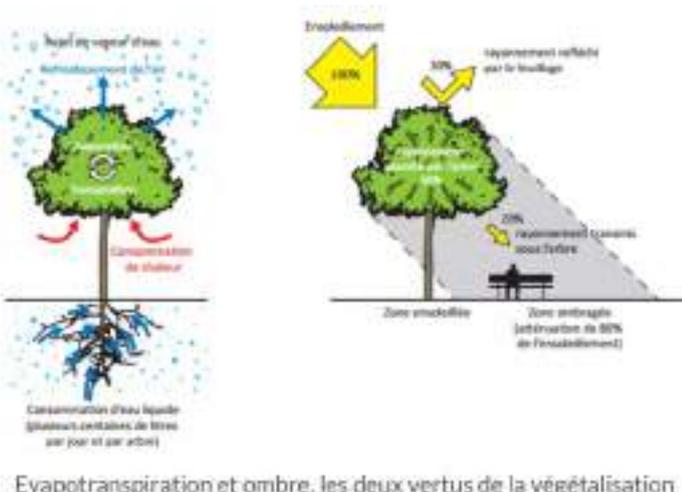
Au-delà de leur fonction d'agrément, ces sols vivants et perméables contribuent à la résilience face aux changements climatiques à l'œuvre. Ils permettent l'infiltration de l'eau, nécessaire aux plantes et à la résistance aux chaleurs estivales (évapotranspiration) ainsi qu'au rechargement des nappes souterraines, contribuent à la biodiversité ordinaire, et constituent une source alimentaire précieuse, actuelle ou potentielle.



Jardin d'agrément peut devenir jardin nourricier... sous réserve de préserver le sol de toute artificialisation



La gestion écologique des espaces privés, un enjeu partagé par tous les Parcs (guide éco-jardin du PNR de Haute vallée de Chevreuse)



Ces différents aspects (clôtures, sols) nécessitent une attention particulière de la part des collectivités compétentes, qui doivent pouvoir s'appuyer sur une réglementation locale très stricte et précise.

Par ailleurs il est important de pouvoir ménager autant que possible des espaces de pleine terre au pied de tous les linéaires de clôture, de part et d'autre, de façon à permettre leur végétalisation.

Source : APLUR 2012

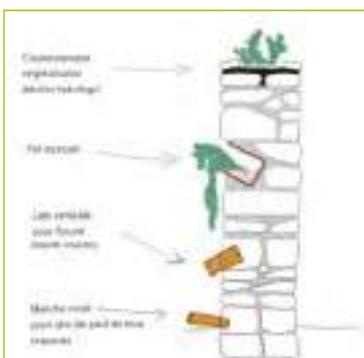


Fosses en pied de mur sur l'espace public : à gauche, démarche de désartificialisation de la commune (découpe du trottoir et plantation de vivaces avec les riverains), à droite, aménagement neuf avec fosse prévue par la commune... et bouchée par le riverain. Un important travail de pédagogie reste à faire !



Après avoir artificialisé de nombreux linéaires de trottoirs, les communes entreprennent de plus en plus des opérations inverses de désartificialisation. Un argument supplémentaire pour conserver en l'état les accotements restés naturels !

Toujours dans l'idée de favoriser la place de la végétation dans les espaces bâtis, il conviendra d'encourager la végétalisation des murs non patrimoniaux (murs de création récente, en blocs de béton) ou même de prévoir, en cas de restauration de murs anciens, de petits aménagements permettant d'y accueillir le vivant (végétaux non destructifs, mais également petite faune (lézards, insectes, batraciens).



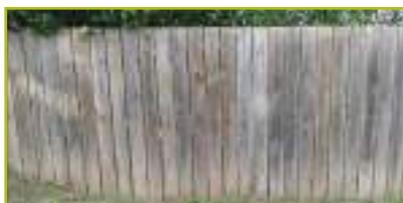
Les murs, qu'ils soient anciens ou récents, peuvent aisément constituer des supports favorables à la biodiversité.

Une attention particulière doit également être apportée aux différents coffrets de réseaux, boîtes aux lettres, prises de recharge domestiques pour véhicules électriques, etc., autant d'équipements qui doivent pouvoir trouver leur place dans les clôtures tout en restant discrets.



Coffrets électriques et gaz soigneusement cachés derrière des volets en façade sur rue

Enfin dans les espaces naturels et agricoles, les clôtures doivent être exclusivement naturelles et constituées de grillages souples accompagnés ou non d'une haie végétale naturelle. Les murs n'ont pas leur place en dehors des espaces bâtis des bourgs, villages et hameaux.



Haie dense (charmille) ou simple clôture agricole fils horizontaux, ou (grillage « à moutons ») sur poteaux fendus, éventuellement ganivelles ou palissade en bois, les clôtures des espaces agricoles et naturels doivent rester les plus simples possibles.

Implantations, orientations, rapport à la rue et au terrain

Au-delà de la clôture, c'est l'implantation même du bâti qui compose la rue. L'habitat en continu, caractéristique des coeurs des villages ruraux du Vexin français, présente une grande variété d'implantations (façades sur rue, façades en retraits, pignons sur rue, etc.) et de volumétries (petites maisons de village accolées ou non, maisons bourgeoises, fermettes, grandes fermes, etc.) complétées de nombreuses dépendances, annexes, appentis, porches et murs.

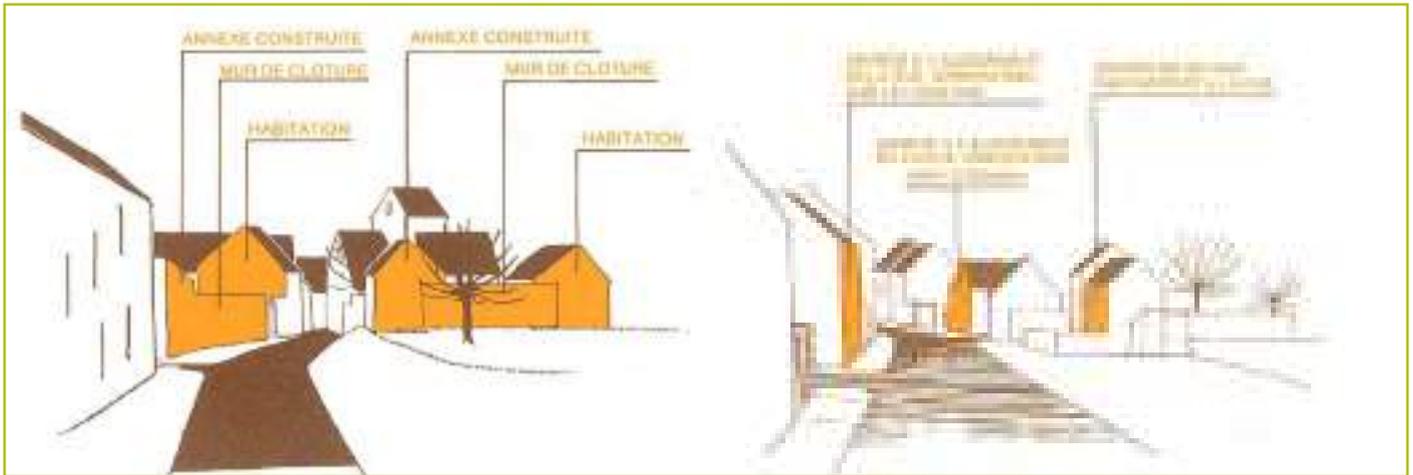
Dans les villages implantés sur les coteaux, il est fréquent de trouver des maisons de village accolées, alignées parallèlement aux courbes de niveau et présentant une seule façade ouverte au sud (ou dans un quadrant sud-est / sud-ouest) et une façade aveugle ouverte au nord et tenant une ruelle : une implantation bioclimatique avant l'heure !



Montgeroult : village bâti sur le versant Nord de la Viosne, avec une implantation majoritairement parallèle aux courbes de niveau (faîtages Est-Ouest). Les façades exposées au Sud sont généreusement ouvertes à l'inverse des façades Nord, presque totalement aveugles. Une conception bioclimatique ancestrale. Crédit photo François Lavergne

Lors de la construction de nouvelles maisons en coeur de village ou leur extension, cette diversité d'implantation bâtie doit être favorisée par l'implantation des nouvelles constructions en alternant façade ou pignon sur rue, à l'alignement ou en retrait, selon l'orientation de la rue, des constructions voisines et de l'exposition des ouvertures et espaces de vie.

Ces principes de composition variée du bâti sur la rue étaient déjà posés dans le guide « La construction dans le Vexin français » publié en 1974 (DDE du Val d'Oise / Y. GAROFALO-WARNIER, Urbaniste Architecte) et restent d'actualité sous réserve d'y ajouter la prise en compte des principes de conception bioclimatique, notamment en matière d'éclairage et de valorisation des apports solaires.



Diversité des implantations (façade sur rue, pignon sur rue, façade en retrait)



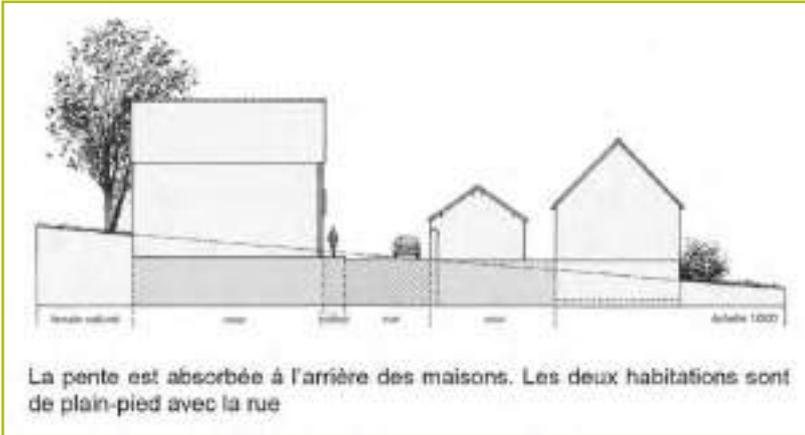
Articulation des volumes bâtis entre eux, éléments de liaison

Extraits du guide « La construction dans le Vexin français » de 1974, toujours d'actualité



Principes d'orientation bioclimatique

Par ailleurs une attention toute particulière doit être apportée au rapport du bâti au terrain naturel.



La conception des constructions doit tenir compte des caractéristiques des terrains (pentes) et s'y adapter.

(extraits de chartes paysagères)

Quand le terrain est en pente, afin d'assurer au mieux une continuité de l'habitation avec l'espace public, la façade comme la cour doivent être de plain pied sur la rue. Les différences de niveau sont réglées à l'intérieur de la parcelle, à l'arrière de la maison ou grâce au jardin, en évitant autant que possible l'usage du remblai ou du déblai. Les constructions de maisons « sur butte » parfois observées dans les villages sont donc à proscrire : cette position isole

et déconnecte l'habitation de la rue. Les garages en sous-sol doivent être également évités en raison des rampes d'accès qui artificialisent et dégradent le rapport entre la rue et le bâti ; un garage à niveau qui prolonge le volume habitable est toujours préférable. Seules les implantations dans des talus significatifs (plus de 1,5 m de haut) peuvent justifier un accès direct au garage depuis la voie publique, le plancher habitable étant situé en rez-de-jardin.



Maisons insérées dans un talus avec rez-de-jardin à l'étage, et accès direct au garage depuis la rue : une adaptation intelligente du terrain, et la seule exception pertinente à l'interdiction de principe des garages enterrés.

Sur les terrains en pente, il convient également d'éviter les soutènements sur limites séparatives, source de désordres structurels et de conflits, et proscrire les enrochements de matériaux divers.



Mur de soutènement non traditionnel (cyclopéen), talus recouvert de bâches en plastique, plantes exotiques... tout ce qu'il faut éviter

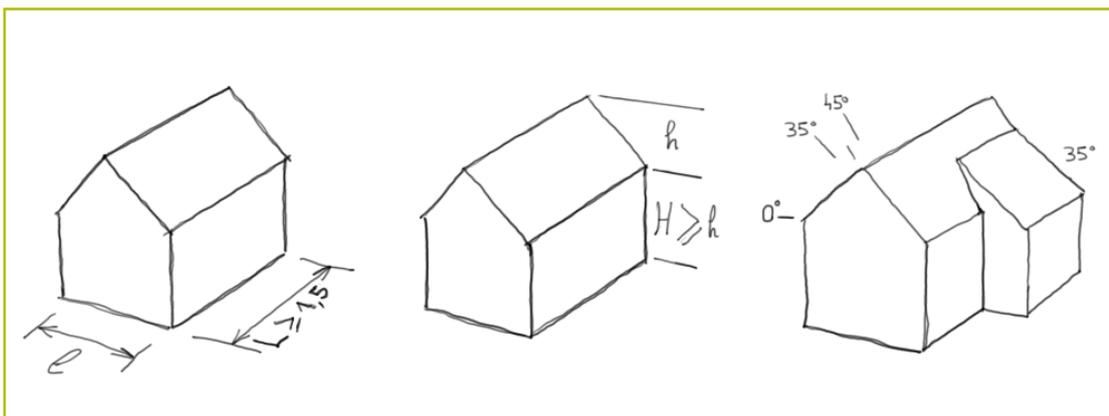


Mur de soutènement de plus de 2 mètres de haut, conséquence de la « mise à plat » d'un terrain en forte pente.

Volumétrie

En matière de volumétrie, les maisons rurales traditionnelles étaient relativement longues et peu profondes, et de hauteur à l'égout modérée. Composées de 3 à 4 travées minima, leur profondeur n'excédait que rarement 7 m, cette mesure correspondant à la portée maximale de la poutre maîtresse et des entrails de charpente. Pour respecter ces proportions dans les constructions nouvelles, le rapport entre la longueur et la profondeur des bâtiments doit être

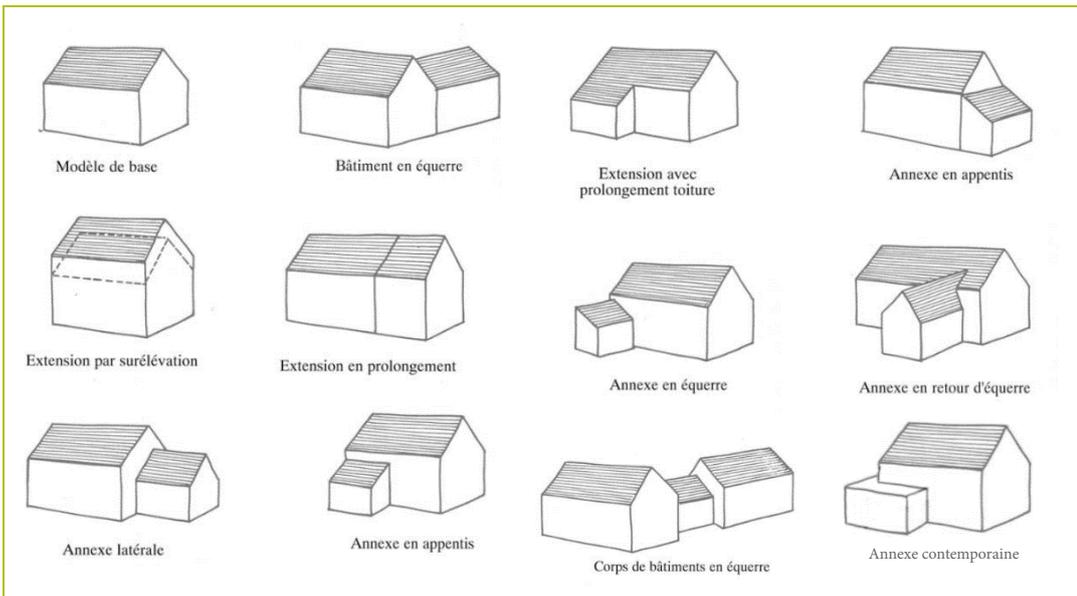
de l'ordre de 2,5, la hauteur à l'égout ne devant en aucun cas excéder 3,5 m. La hauteur de la toiture doit être inférieure ou égale à celle de la façade, les pentes comprises entre 35 et 45° de l'horizontale. Cette juste proportion assure aux constructions leur qualité volumétrique, en évitant des effets de masse disgracieux ou des pignons de largeur excessive.



Principales caractéristiques courantes du bâti traditionnel (volumes, rapport largeur-profondeur-hauteur et pentes de toitures) à conserver dans le bâti neuf d'inspiration traditionnelle.

La forme allongée et peu profonde des bâtiments traditionnels offre souvent une grande surface linéaire sur laquelle peuvent se greffer perpendiculairement ou en prolongement les extensions, sans nuire à l'éclairage des pièces de l'habitation. Les annexes et les extensions d'une maison doivent généralement être construites sur le même principe que celui des habitations et respecter leur rapport de volumétrie

(l'annexe doit être un volume secondaire à la construction principale). La réalisation d'extensions peut néanmoins être l'occasion d'introduire une diversité volumétrique et un caractère plus contemporain (volume parallélépipédique à toit plat par exemple), qui peut aisément se marier au bâti ancien. Ces extensions à volume contemporain peuvent également être propices à la végétalisation en toiture.



Extensions contemporaines de bâtiments anciens : tant qu'ils restent secondaires en volumes et dimensions par rapport au bâti principal, ces volumes simples (parallélépipédiques, finition bois, trame verticale dominante) se marient aisément aux tissus bâtis traditionnels de villages.

Dans des implantations atypiques, exceptionnelles (coteaux, belvédères), dissociées des implantations historiques (bourgs, villages, hameaux, fermes, moulins, etc.) ou particulièrement isolées pour des raisons historiques, une architecture totalement libre doit pouvoir être envisagée. Cette possibilité de liberté architecturale ne doit pas pouvoir servir de prétexte pour déroger au principe de maîtrise de

l'urbanisation, de modération de consommation d'espace et de lutte contre l'artificialisation, et ne doit pouvoir s'inscrire que dans des zones dont la constructibilité a été confirmée par un document d'urbanisme récent, ou en extension-transformation modérée d'un bâti existant et régulièrement autorisé.



Villa Paul Poiret (R. Mallet-Stevens architecte), emblème d'architecture aussi atypique par son architecture que par sa situation.

Architecture et patrimoine bâti / généralités

Le bâti dans le Vexin français peut être appréhendé sous trois angles d'approche différents :

- le bâti ancien d'intérêt patrimonial, pour lequel l'objectif doit être autant que possible la restauration, la réhabilitation (sous réserve que les transformations ne nuisent pas à la qualité du bâti en question et à la compréhension de son histoire), voire la restitution d'éléments disparus. Ces opérations de restauration, réhabilitation et restitution doivent privilégier le respect des dispositions d'origine des édifices lorsqu'elles sont connues ou identifiables et autant que possible conserver la lisibilité des transformations ou adaptations successives. L'emploi de matériaux et mises

Exemple particulièrement réussi de réhabilitation complète en cœur de village, avec réinterprétation contemporaine d'une grange (partie en bois à droite) et restauration soignée de l'habitation (au centre en retrait), avec restitution d'ouvertures modifiées, enduits au plâtre, isolants biosourcés et réseau de chaleur bois.

en œuvre d'origine doit également être privilégié (pierres calcaires, sous forme de moellons des champs, moellons équarris, pierre de taille, meulières ou grès, appareillages, maçonnerie à la terre, à la chaux ou au plâtre, enduits à la chaux ou au plâtre, tuiles plates « petit moule », tuiles mécaniques, ardoises, zinc, ouvrages en ferronnerie, modénatures, décors divers, etc.). Ces objectifs de qualité dans les opérations de restauration, réhabilitation ou restitution doivent être traduits de façon très précise dans les documents d'urbanisme au travers de prescriptions et recommandations individualisées ;



- le bâti neuf d'inspiration traditionnelle : dans cette démarche, il est nécessaire que les projets aillent au bout de la démarche en l'appliquant strictement à la fois en termes de volumétrie, de diversité d'implantation et de rapport au terrain et à la rue (voir illustrations et chapitre précédent), et en termes de simplicité et sobriété (éviter la surcharge de décors d'inspiration urbaine ou périurbaine véhiculés par les catalogues de constructeurs, privilégier la simplicité et la sobriété) ;



Pour être réussi, le bâti d'inspiration traditionnelle doit rester sobre, simple, et éviter les effets de mode. L'articulation des volumes R+1/ R+C avec liaison par un garage est très réussie. L'implantation des façades Nord en limite du domaine public permet de maximiser les extérieurs exposés au Sud, favorisant l'intimité.

- le bâti neuf d'inspiration contemporaine comprend à la fois l'écriture contemporaine s'inscrivant dans des volumétries traditionnelles, à privilégier en cas d'implantation dans un tissu existant ; et l'écriture contemporaine libre, envisageable dans des sites isolés, secteurs bâtis peu denses, pentes non traditionnellement bâties (ex. coteaux des grandes vallées urbanisées au cours du XXème siècle) ; ainsi qu'en extension de bâti ancien ou de bâti neuf d'inspiration traditionnelle ou contemporaine de volumétrie traditionnelle.



Trop rarement proposée dans les projets, probablement victime d'une forme d'autocensure, l'architecture contemporaine a pourtant toute sa place dans un territoire protégé comme le Vexin français (projet Franck Salama architecte).

Architecture contemporaine

Lorsqu'elle prend place dans les tissus bâtis anciens, ce qui devrait être la situation la plus fréquente, l'architecture contemporaine doit privilégier le recours à des implantations et des volumétries familières, inspirées des formes traditionnelles, et à l'inverse assumer une écriture, une composition, des matériaux et des textures plus originales dans le dessin des façades.

L'usage de matériaux locaux, biosourcés ou de faible impact et qui permettent d'allier confort d'usage et faible

consommation d'énergie doit être privilégié dans cet exercice de renouvellement architectural. Les apports solaires passifs (parois, vitrages) et actifs (capteurs) doivent être optimisés, comme plus globalement le rapport au terrain et à l'environnement. La qualité de vie, notamment les échanges sociaux doivent également pouvoir être favorisés par la conception de l'habitat.

Extraits du concours d'architecture organisé par le Parc en 2015



Projet d'éco-hameau (habitat participatif) du Champ Foulon (Angélique Chedemois architecte)

Exemples de projets d'architecture contemporaine s'inspirant des volumes, matériaux, textures traditionnelles tout en les réinterprétant, et s'intégrant de ce fait parfaitement dans l'environnement paysager des villages ruraux du Vexin français :



A Bréançon (architecte : Atelier 970)



A Villers-en-Arthies (architecte : Franck Salama)



Construction neuve d'inspiration traditionnelle

La construction neuve d'inspiration traditionnelle doit respecter les codes de d'implantation et de volumétrie (voir plus haut), de composition des façades, et respecter les principes de simplicité rurale, affirmer rusticité, éviter les effets de mode, de catalogue, les mises en œuvre trop rigides, etc.



Ci-contre :

Volumes simples, sobres, sans décors inutiles, astucieusement articulés entre eux et liés par des annexes (garages), des portions de murs alternant avec des clôtures végétales (haies et grillage), une voie simple à caractère non routier (pas de trottoirs, caniveau central, accotements enherbés).



Volumes posés en angle sans rapport à la rue, grand mur uniforme, rigide, constructions imposantes, aux formes inutilement complexes, accumulation de fioritures inadaptées à un contexte rural.

Autant que possible il convient d'éviter une trop grande rigidité dans la mise en œuvre des enduits de murs et façades neufs (par exemple éviter les baguettes d'angle à enduire). Les trames de façades, les menuiseries ou de bardages doivent privilégier les verticalités.



Décorations d'inspiration moderne, peu adaptées à un contexte rural protégé comme le Vexin français

Le recours aux bardages en bois naturel ou grisé, en privilégiant une pose traditionnelle, peut faciliter l'intégration des constructions dans un environnement à dominante naturelle ou végétale. Les bardages en bois sont un élément traditionnel des annexes du bâti en pierre, dans les fermes et fermettes mais également dans les habitations. Cette pratique, déjà fréquente dans les constructions agricoles et d'activités, ainsi que dans certains équipements publics, est à développer autant que possible dans les constructions nouvelles à destination d'habitation.



A gauche : bardage bois en pose verticale traditionnelle « à la française »



A droite : bardage horizontal dans une trame carrée

Pour les bâtiments d'activité, qu'ils soient isolés ou en zones d'activités, il convient de privilégier la discrétion, l'inspiration des textures des bâtiments ruraux simples (ex. hangars de fermes à bardage de bois naturel à trame verticale). Ce principe n'exclut pas le recours à une écriture architecturale innovante qui peut aisément réinterpréter la sobriété dans un dessin moderne, utilisant des matériaux (bois, métal, pierre), textures et couleurs (gris, brun, vert foncé) proches de la nature.

Comme pour tout bâti, la signalétique (enseignes, signalétique de zones d'activité) et les clôtures devront privilégier la simplicité et la discrétion.



Exemple des aménagements publics (dont les clôtures et les supports d'enseignes) et constructions privées à la fois sobres, discrets et très qualitatifs du parc d'activités des Portes du Vexin à Ennery. La gestion écologique et extensive des espaces non artificialisés, privés comme public, en fait une référence.

Patrimoine bâti

En ce qui concerne le patrimoine bâti, composante essentielle des paysages du Vexin, et qui contribue fortement à la qualité perçue, l'enjeu est de lutter contre sa banalisation, son uniformisation, afin de pouvoir transmettre aux générations futures des patrimoines authentiques, les moins transformés ou dénaturés possible. Il est plus que jamais nécessaire de respecter et faire respecter les dispositions d'origine dans la restauration du bâti, et tout faire pour qu'il ne soit pas travesti, notamment par une « vexinisation » aussi illusoire que banalisante. En effet de nombreuses interprétations erronées circulent en ce qui concerne le bâti vexinois traditionnel, notamment l'idée qu'il existerait un « style Vexin » unique, en méconnaissance de la diversité des époques, des styles, des matériaux et des pratiques locales de mise en œuvre encore observable aujourd'hui.

Comme dans d'autres régions françaises, le bâti vexinois a beaucoup souffert de la mode pour le « pierre-vue », niant l'existence d'une forte tradition d'enduits, décors et autres modénatures. Malgré les efforts constants des Architectes des Bâtiments de France, cette mode persiste. Il en est de même de celle du « ravalement vexin » ou du « rejointoiement vexin », qui sont des non-sens pour qui a la curiosité d'observer la diversité des matériaux et mises en œuvres qu'il est possible d'observer sur le territoire. Même au sein des villages où la construction est dominée par le calcaire lutécien, il existe une très grande diversité entre les affleurements de l'Ouest et de l'Est du territoire, entre le Nord et le Sud. S'y ajoutent les affleurements ici de sablons, là de grès, les secteurs de plâtre et/ou de meulière à proximité des buttes tertiaires, la craie indurée dans les coteaux et boucles de Seine, la brique aux marges normandes et picardes.

Les styles architecturaux non strictement vexinois participent pleinement à la richesse patrimoniale du territoire. Ainsi les créations ou transformations de styles « villégiature », « Troisième République », etc. ainsi que les enduits décoratifs même réalisés avec des ciments

légers dits « naturels » jusqu'à l'entre-deux-guerres sont à considérer comme patrimoniaux, et doivent à ce titre être préservés, leur disparition étant considérée comme une banalisation.

Il en est de même pour les modes de couverture (ardoise, zinc, mansardes, tuiles mécaniques et toitures débordantes, etc.), les détails architecturaux (soubassements décoratifs, marquises, gardes corps,...) et les clôtures associées (ferronnerie artisanale ou semi-industrielle, boiseries décoratives, couronnements en tuiles mécaniques, etc.).

Le Vexin français est réputé être un pays de chaux. Néanmoins le plâtre, qu'il soit mis en œuvre en enduits minces, en enduits épais décorés (colorés ou non), ou en rejointoiement (pignons, murs de clôture) est un matériau tout aussi traditionnel du Vexin et participe de la richesse et de la diversité de ses paysages et patrimoines bâtis, notamment par sa couleur blanche qui tranche avec les enduits à la chaux et parfois aux sablons ocrés avec lesquels il cohabite. Son emploi dans la restauration du patrimoine doit être encouragé, et sa teinte blanche franche considérée comme un patrimoine à part entière à préserver.

Au regard de ce qui précède, il conviendra donc de soutenir et promouvoir la diversité des matériaux rencontrés dans le Vexin français, de sensibiliser les publics et les acteurs à l'histoire et à l'évolution de leurs usages au cours des siècles, et de plaider pour la préservation de cette diversité historique. Il conviendra dans le même esprit d'encourager et accompagner les restaurations respectueuses de l'identité et l'histoire des édifices et ouvrages, privilégier les interventions douces, en réparation, reprises ponctuelles et en recherche plutôt que des réfections totales qui outre leurs coûts plus élevés (financier mais également en matériaux, énergie et production de déchets) appauvrissent et effacent les traces du passé. La restauration du bâti ancien comportant de la végétation devra faire en sorte d'en conserver une partie et être accueillante pour la biodiversité (façades, combles, caves, jardin, etc.).

La rénovation énergétique est un point qui mérite une attention toute particulière car elle peut conduire à des interventions inadaptées et destructrices pour le bâti ancien, et donc pour le paysage de la rue.



Effet particulièrement banalisant pour le paysage de la mise en place d'une isolation par l'extérieur sur un bâti ancien, avec disparition des modénatures, volets battants remplacés par des volets roulants, mur rendu imperméable (polystyrène).

Dans ce domaine, il est nécessaire de faire connaître les particularités du bâti ancien et d'alerter les propriétaires, prescripteurs, entreprises et tous les intervenants sur l'inadéquation de certaines solutions d'amélioration énergétique proposées sur le marché. En effet, de par ses caractéristiques constructives, son comportement hygrothermique (matériaux respirants, absence de fondations, remontées d'humidité, forte inertie, etc.) et sa valeur patrimoniale (façades, qu'elles soient à pierre-vue ou enduites, simples ou richement décorées), le bâti ancien nécessite de recourir à des approches et des techniques adaptées.

D'une façon générale, il faut éviter le recours à des isolations par l'extérieur, celles-ci ne pouvant être envisagées que sur des façades ne présentant pas de valeur patrimoniale, offrant un potentiel de gain énergétique important (ex. façade ou pignon sans modénature, sur cour ou jardin et exposé au Nord), et en tout état de cause en recourant à des matériaux respirants (isolants biosourcés, secs ou associés à des mortiers de chaux ou de plâtre : chaux-chanvre, plâtre-chanvre).



Des portes et fenêtres enfoncées à plus d'une vingtaine de centimètres de la façade (ici plus de 60 centimètres !) créent un effet de façade de « bunker » aussi destructeur pour l'esthétique que pour l'ensoleillement des logements.

Il est également important, en cas de changement de menuiseries de veiller au bon positionnement des fenêtres dans les ouvertures (15/20 cm maximum du nu extérieur), et surtout de ne pas mettre les fenêtres au droit d'un isolant intérieur ce qui crée un effet de façades « bunker » ou « château fort » très préjudiciable au paysage de la rue.

Des transformations doivent néanmoins pouvoir être opérées dans le bâti ancien pour l'adapter à de nouveaux usages, dans le respect des règles de composition du bâti traditionnel : verticalité des ouvertures, alignement des ouvertures entre les différents niveaux. Des éléments de vocabulaire ancien comme les verrières d'ateliers peuvent être mises à profit pour faciliter l'éclairage des volumes et les apports solaires passifs.



Exemple réussi de transformation d'une ancienne grange agricole ; composition harmonieuse entre petites ouvertures verticales et grandes baies, alignées avec des verrières en toiture.

Une attention toute particulière doit être portée aux couleurs des menuiseries dans la restauration, élément essentiel tant à l'authenticité du bâti ancien qu'à son impact dans la qualité du paysage.

Pour les restaurations, il convient de n'utiliser que des teintes d'origine ou ayant eu cours à l'origine de la construction (couleurs traditionnelles). Pour les constructions neuves, il convient de proscrire les couleurs vives ou trop tranchées (pas de blanc pur, ni noir, ni gris anthracite), préférer des couleurs inspirées de teintes minérales naturelles ou traditionnelles (beige, gris clair à moyen, gris-bleu, vert-de-gris, gris-beige, rouge sang-de-boeuf, terre de sienne, brun clair, jaune moutarde, notamment).

En ce qui concerne les couleurs des ouvrants en clôtures (portails, portillons), les codes traditionnels doivent également être respectés : Pour les portails de clôtures rurales, bois peint (vert sombre, bleu profond, noir, gris moyen à clair). A noter que les grands portails sous porche sont généralement laissés en bois brut, non peints. Pour les portails et clôtures en ferronnerie traditionnelle (fin 19ème, début 20ème) verts sombres, bleu profond, noir, bordeaux, gris moyen à clair, exceptionnellement blanc pour le bois travaillé type art nouveau ou art déco...).

Nuancier indicatif, à adapter à chaque architecture et à son contexte, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour choisir une couleur, il convient de tenir compte des matériaux (pierre, enduit, brique) de la construction, des coloris existants sur les façades environnantes, et de la quantité de couleur qui sera appliquée (importance de la surface : volets, portes cochères, menuiseries...) afin de respecter une certaine harmonie pour l'ensemble de l'espace bâti environnant (rue, quartier...). Il faut choisir les couleurs en équilibrant les parties des murs (enduit, pierre) et les menuiseries, volets, portes, clôtures et tenir compte de l'exposition des façades. La couleur de la porte d'entrée peut se distinguer des volets et menuiseries, soulignant la composition de la façade. Il est également préférable de peindre les menuiseries d'une couleur plus claire que les volets et portes.

Les enduits ocrés doivent être utilisés avec précaution en respectant les teintes locales. L'usage du blanc pur doit être évité pour les peintures. Les pièces de ferrure, les pentures doivent rester dans la même teinte que celle des volets. Avant d'appliquer la teinte définitive, il est fortement conseillé de réaliser un échantillon sur une grande surface in situ. Sur le bois, l'application de vernis et peintures étanches à la vapeur d'eau est à proscrire.



Des capteurs solaires thermiques ou photovoltaïques doivent pouvoir également être envisagés sur des volumes annexes, secondaires, des appentis, etc. D'une manière générale il convient d'éviter ces installations sur des toitures anciennes des maisons de villes ou villages : l'intégration paysagère y est difficile (effet de mitage de toitures contribuant à la qualité patrimoniale et paysagère des espaces bâtis), ces installations nécessitant des découpes de couvertures, raccords et même modifications de char-

pente sont complexes, coûteuses et donc peu rentables, et mettent en danger ces toitures anciennes (risques de fuite importants et de désordres).

Il convient donc de favoriser les installations photovoltaïques sur des bâtiments de faible impact et/ou de faible valeur patrimoniale (bâtiments d'activité, agricoles, équipements publics, habitat pavillonnaire) en optimisant l'usage de ces surfaces (couverture intégrale de ces bâtis).

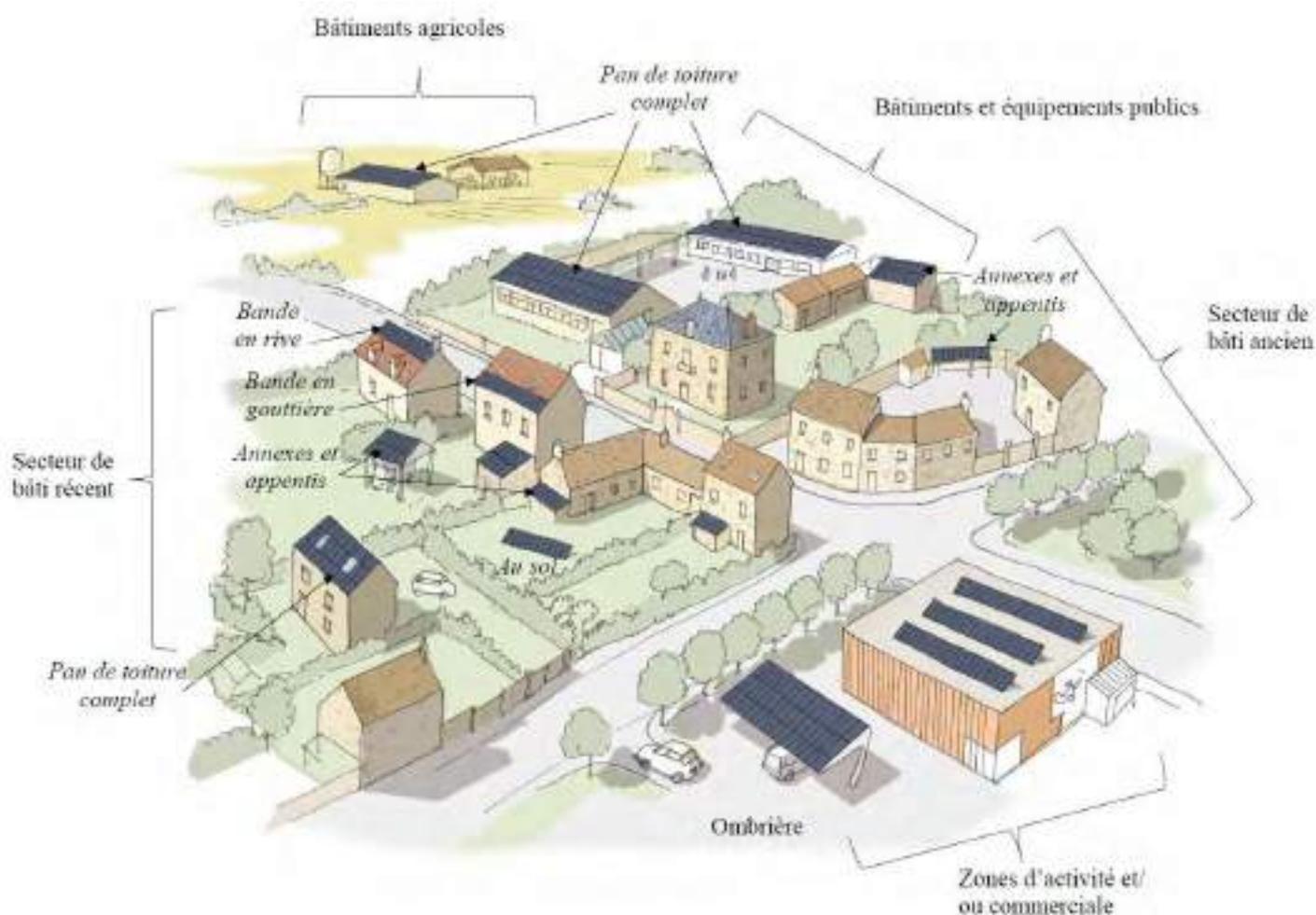


Schéma des implantations possibles de capteurs solaires dans un souci de développement compatible avec la préservation des paysages et patrimoines bâtis : il convient de privilégier des installations significatives (surfaces importantes, pans entiers de toitures) sur des bâtiments de faible valeur patrimoniale (bâtiments publics, d'activité, agricole) ; dans les secteurs de bâti récent (lotissements ou individuel), des implantations en toitures doivent être rendues possibles selon l'impact paysager (bandes partielles ou pans complets), enfin l'implantation de capteurs est à éviter sur les toitures principales dans les secteurs de bâti ancien (les charpentes et couvertures étant généralement peu propices à ces installations sauf exceptions comme certains bâtiments récents dans des cours de fermes anciennes).

Enfin, que ce soit dans la construction neuve ou la restauration, il conviendra de privilégier la sobriété et la simplicité, et lutter contre toutes les pratiques qui tendent à dénaturer et banaliser le paysage de la rue, proscrire toutes fioritures, effets de mode, notamment :

- l'usage des teintes gris foncé / anthracite sur les huisseries, les portails et portillons, et même observé maintenant en murs et façades ;



Maison grise, portails gris, boîte aux lettres grises, fenêtres grises, volets gris, et même murs gris... la mode de l'anthracite balaye toutes les couleurs traditionnelles sur son passage

- les dessins ou décors en toitures (ni découpes de tuiles, ni motifs de tuiles teintées, les tuiles fantaisies n'étant pertinentes que sur des architectures fin XIX^{ème} début XX^{ème} avec tuiles mécaniques et pinacles, frises, lambrequins...);

- des décors ou motifs non traditionnels dans les enduits, insertions de pierres, plaquettes de parement, etc... ;

- la pose de volets roulants sur des fenêtres de forme « classique » avec volets ouvrants. Les volets roulants ne sont pertinents que sur des ouvertures relevant d'une architecture contemporaine, notamment avec un rapport hauteur/largeur supérieur aux ouvertures traditionnelles. Pour ces dernières, les volets roulants peuvent être acceptés en pose intérieure, sous réserve de conserver les volets battants en place, car contribuant à la composition de la façade ;

- portes d'entrée, marquises, éclairages extérieurs, pseudo modernes, etc.

- une attention particulière doit être portée à tous les petits ouvrages type coffret de livraison et comptage électrique, gaz et réseaux divers, boîte aux lettres etc. qui devront faire l'objet d'une intégration soignée, les coffrets privés ne doivent pas être sur l'espace public, doivent être insérés en retrait du nu des murs existants de façon à pouvoir installer un portillon harmonisé avec la construction ou les ouvrages d'huisseries environnants. Il en est de même des équipements type pompes à chaleur qui doivent à minima faire l'objet d'un habillage en harmonie avec l'environnement naturel ou bâti.

© Crédits photos :

© DR ; Agence S. Fontaine ; Daniel Gillet et Eva Unruh ;
J. Laborde ; P. Lhomel ; Y. Michel ; PNR Vexin français ;
S. Perera - Alizari Images ; A. Rémy

Illustrations : F. Bellagamba ; Groupement
J. Laborde/A. Rémy/Agence S. Fontaine

Conception et maquettage : SIFF 18

Impression : SIFF 18

Juillet 2025



Parc naturel régional du Vexin français

Maison du Parc - 95450 Théméricourt

Tél. : 01 34 48 66 10

Courriel : contact@parcduvexin.fr

Internet : www.pnr-vexin-francais.fr